

**Projet de coupes forestières au mont Kaaikop
Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec)**

Mémoire présenté par

LA COALITION POUR LA PRÉSERVATION DU MONT KAAIKOP



**au comité de règlement des différends de la
Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides**

Le vendredi 15 novembre 2013

« L'acceptabilité sociale invite l'expert à enrichir sa pratique par une sensibilité à la beauté du monde et surtout, aux gens qui l'habitent. Avons-nous échappé quelque chose dans le cas du mont Kaaikop? »

« L'esprit de la réforme en place depuis avril dernier en est un d'ouverture aux citoyens. Nous ne sommes qu'au début d'un long processus d'apprentissage qui vise à détricoter 150 ans de délégation de pouvoir aux industriels forestiers. Le cas du mont Kaaikop me semble exemplaire pour démontrer les limites du système dans son fonctionnement actuel. Alors apprenons avec une préoccupation de transparence puisqu'il y a des milliers de gens qui suivent ce cas. »

Luc Bouthillier, Ph.D.

Professeur de politique forestière et d'évaluation environnementale
Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique
Pavillon Abitibi-Price
Université Laval, Québec (Québec)



Concepteurs et rédacteurs du mémoire :

- ✓ Claude Alexandre Carpentier, citoyen de la région, directeur général sortant de la base de plein air L'Interval
- ✓ Annie Dufort, citoyenne de 3^e génération à Sainte-Lucie-des-Laurentides, artiste et femme d'affaires
- ✓ Christian Dufort, citoyen de 3^e génération à Sainte-Lucie-des-Laurentides, pigiste en projets de construction écoenvironnementale
- ✓ Carine Gohier, citoyenne et conseillère de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- ✓ Robert Gravel, citoyen de la région, directeur de l'exploitation sortant de la base de plein air L'Interval
- ✓ Serge Hayman, citoyen de Sainte-Lucie-des-Laurentides, trappeur professionnel et homme d'affaires
- ✓ Lucie Ponton, citoyenne de Sainte-Lucie-des-Laurentides, travailleuse sociale
- ✓ Claude Samson, citoyen de Lantier, président de l'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac Dufresne

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	5
Prologue	6
Chapitre I : Introduction	7
Chapitre II : Mise en contexte	
2.1 L'engagement gouvernemental	8
2.2 Le lien entre les instances gouvernementales et régionales	11
2.3 L'engagement régional	12
2.4 La Coalition	16
2.5 Le mont Kaaikop	18
2.6 L'Interval	19
2.7 La municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	21
La réserve mohawk de Tioweroton	22
Une nature omniprésente	23
Ce que représente le Kaaikop pour Sainte-Lucie	23
Chapitre III : La problématique	
3.1 Le projet de coupes forestières	24
3.2 Les observations du milieu faunique, floristique et hydrique	25
Le corridor faunique	25
L'effet du chantier Legault sur la zone transitoire	26
Le réseau hydrique (tête de la rivière Dufresne)	26
Interventions en périphérie du bas du flanc ouest du Kaaikop	27
Tableaux écosystémiques du mont Kaaikop et ses alentours	29
Le réseau hydrique issu du mont Kaaikop	30
La faune	32
La flore	34
3.3 La consultation publique	
3.3.1 Le mécanisme de consultation	37
3.3.2 Le résultats de la consultation et nos commentaires	38
La pétition contre les coupes forestières au mont Kaaikop	39
3.4 Les impacts économiques	41
Les attractions naturelles de la montagne	42
Le développement des entreprises actuelles et potentielles	43
3.5 La communauté autochtone	
3.5.1 La lettre d'appui des Mohawks	44
3.5.2 La lettre de remerciement aux Mohawks	45
Chapitre IV : Rapports d'expertise	47
Chapitre V : Les considérants et les recommandations	50
5.1 Les considérants	50
5.2 Les recommandations	
5.2.1 Les recommandations en regard du processus	50
5.2.2 La recommandation spécifique pour le Kaaikop	51
Chapitre VI : Conclusion du mémoire	52
Notes et annexes	54

Résumé

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop est d'avis qu'un moratoire d'un an est nécessaire avant d'envisager toute intervention forestière sur le mont Kaaikop et ses alentours. Ce mémoire expose les arguments sur lesquels la Coalition s'appuie pour établir cette considération.

D'abord, nous situons le cadre législatif qui entoure le développement forestier au Québec, axé sur l'aménagement durable du territoire, dans une perspective écosystémique, en tenant compte de tous les intervenants concernés.

Nous nous tournons ensuite vers le cadre régional, impliquant des engagements relativement aux orientations et plans d'action décrits dans la *Stratégie 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*.

Puis le *Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015* apporte des précisions quant aux objectifs de développement sur notre territoire et souligne que la croissance économique, sociale et environnementale est indissociable des composantes naturelles de la région et doit rejoindre l'ensemble de la communauté.

Nous situons ensuite la problématique engendrée par le projet de coupes forestières du chantier Legault au mont Kaaikop et ses alentours, et son impact sur les écosystèmes hydriques, fauniques et floristiques selon les observations des usagers du milieu. Puis, nous dressons un tableau des conséquences économiques, qu'il y ait ou non les coupes forestières prévues.

Après avoir passé en revue le mécanisme de consultation publique, nous établissons des constats et recommandations.

Prologue

Dans l'écriture de son mémoire, la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop a retenu quelques considérations sur lesquelles le gouvernement s'est appuyé pour promulguer la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mise à jour en août 2013 :

« CONSIDÉRANT que les forêts occupent un immense territoire et qu'elles constituent un bien collectif inestimable pour les générations actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT que les forêts ont contribué à bâtir l'identité québécoise et qu'elles doivent continuer d'être source de fierté ;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec en sensibilisant la population à cet égard afin qu'elle contribue à l'aménagement durable des forêts et à leur gestion ;

CONSIDÉRANT que les forêts jouent un rôle de premier plan dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques aux niveaux local, national et mondial grâce notamment à leur contribution à la lutte contre les changements climatiques, à la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques et à la conservation de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que les forêts répondent aussi à de nombreux besoins socioéconomiques ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir un modèle de gestion forestière qui soit axé sur de nouvelles approches d'aménagement forestier et qui tienne compte de l'impact des changements climatiques sur les forêts, des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones et des régions du Québec ainsi que du potentiel économique, écologique et social des forêts et de tous les produits qui en découlent ;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER »¹

CHAPITRE I : INTRODUCTION

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop (la Coalition) a été créée pour sauvegarder le joyau des Laurentides qu'est le mont Kaaikop. La Coalition n'est pas opposée à toute coupe forestière. D'un même souffle, elle considère que tous les milieux et toutes les terres publics ne sont pas propices aux coupes de bois.

Pour la Coalition, les coupes projetées au mont Kaaikop représentent un danger réel et inacceptable pour l'environnement physique, social et économique. Considérant la beauté, la fragilité et l'accessibilité de la montagne et de ses environs, l'impact prévu de toute coupe des bois doit reposer sur des certitudes.

Il est donc nécessaire d'obtenir les réponses aux questions que tous se posent. Par exemple, quels seraient les répercussions des coupes forestières sur :

L'environnement physique

1. Les couloirs migratoires pour de nombreuses espèces ;
2. L'érosion des sols et la régénération des arbres sur des sols minces ;
3. Les perturbations des écosystèmes ;
4. Les milieux humides présentant un réseau hydrique complexe et fragile.

L'environnement social

1. Le sentiment d'appartenance au milieu et la cohésion sociale
2. La perte d'identité et l'enracinement au patrimoine territorial
3. Le désir de surassement avec des projets mobilisateurs.

L'environnement économique

1. La planification et la réalisation de la communauté ;
2. La création d'emplois permanents et durables ;
3. La vision de développement durable de la communauté;

Ce mémoire n'a pas la prétention de répondre aux questions. Bien au contraire, il souligne la nécessité d'approfondir plusieurs aspects négligés de la planification forestière décrétée pour le mont Kaaikop.

La Coalition est en mode réaction et les pistes de solutions proposées, primaires, n'ont pas encore bénéficié d'une réflexion complète. Chose certaine, toutes les questions soulevées méritent plus de réflexion, plus de temps, une attention plus fine, un examen plus rigoureux.

Pour l'avenir du mont Kaaikop, de la base de plein air L'Interval, de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides..., pour les amants de la nature et les visionnaires qui regardent au-delà du gain immédiat, une planification orchestrée, avec les gens du milieu, est plus que souhaitable. Elle est même impérative pour garantir l'adhésion et le succès de toute la communauté.

CHAPITRE II : MISE EN CONTEXTE

2.1 L'engagement gouvernemental

Dans le document officiel *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013; (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014)²*, le gouvernement expose ainsi sa vision du développement durable :

Selon l'article 2 de la loi, « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». (p.15)

Pour mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, la *Loi sur le développement durable* souligne que l'administration publique doit prendre en compte seize principes, dont les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable sont largement inspirés. (p.8)

Notons ici quelques-uns de ces principes qui nous touchent particulièrement :

- «PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»: pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- «PARTICIPATION ET ENGAGEMENT»: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- «SUBSIDIARITÉ»: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- «PRÉCAUTION»: lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- «PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL» : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa

mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- «**PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**»: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- «**RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES**»: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité; (p.9)

Un peu plus loin dans ce document de stratégie de développement durable pour les années à venir, le gouvernement souligne que :

« La richesse d'une société se mesure à la qualité de son **capital naturel** (environnement, ressources naturelles, biodiversité), à la diversité et à l'ampleur de son **capital social** (réseaux sociaux et normes de réciprocité qui y sont associées) et culturel (institutions, ressources humaines, patrimoine et équipements culturels) de même qu'à l'importance et à l'état de son **capital économique** (infrastructures, niveau d'endettement, PIB, niveau de productivité, etc.).

Afin d'**assurer le bien-être des générations futures**, il convient de veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui, notamment en ce qui concerne la culture, les biens patrimoniaux, l'usage du territoire et des ressources (naturelles, humaines et financières) soient socialement, économiquement et écologiquement responsables.

On vise alors les principes de *partenariat et coopération intergouvernementale*, de *précaution*, de *protection du patrimoine culturel*, de *préservation de la biodiversité*, de *prévention* et de *respect de la capacité de support des écosystèmes*. (p.43)

Il importe de **conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier**. Il s'agit aussi de protéger et **mettre en valeur le patrimoine naturel** tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. La culture d'une société se façonne sur une longue période de temps en fonction de la diversité de l'environnement et de l'interaction des forces naturelles et humaines. » (p.43)

Et enfin, toujours dans ce même document stratégique, le gouvernement précise de façon plus tangible sa conception en regard de la biodiversité. Ainsi: « ...la Stratégie québécoise sur la diversité biologique couvre toutes les facettes de la sauvegarde du patrimoine naturel du Québec. Elle prévoit la consolidation d'un

réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité, des mesures de protection des espèces menacées ou vulnérables, ainsi que la prise en compte de la biodiversité lors de la planification ou de la réalisation d'activités reliées au développement et à l'exploitation des ressources. » (p.44)

En cohérence avec la stratégie de développement durable, le gouvernement a décrété *la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*³ déposée en août 2013.

Le premier élément de cette loi institue un régime forestier visant à « implanter un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique. » (chapitre1;1.1)

Une définition de l'aménagement écosystémique des forêts peut se traduire ainsi : « L'aménagement écosystémique constitue une vision écologique appliquée à l'aménagement durable des forêts. Sa mise en œuvre vise à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt jugée naturelle. Elle vise, en même temps, à répondre à des besoins socio-économiques, dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestiers. »⁴

Ici, la notion d'acceptabilité sociale est mise en évidence. « Nous pourrions [donc] résumer les facteurs déterminant de l'acceptabilité [sociale] comme suit :

- Responsabilité de comprendre et d'intégrer les réalités sociales, environnementales et économiques propres au milieu et d'engager un dialogue le plus tôt possible avec tous les acteurs afin de les intégrer dans le processus ;
- Respect des différences d'intérêts et reconnaissance de la légitimité d'intervention des parties (le droit de s'opposer);
- Relations basées sur la transparence et l'écoute;
- Consentement libre et éclairé des communautés.⁵

«Toute entreprise qui élabore et réalise un projet intervient dans un milieu écologique et sociologique qui ne lui appartient pas. Elle a donc des obligations à son égard, des obligations définies d'une part par la loi et les règlements et, d'autre part, par la culture, les valeurs et les pratiques du milieu social*.»⁶

D'ailleurs, dans la nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le deuxième point du chapitre premier indique clairement que : « L'aménagement durable des forêts contribue plus particulièrement: à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées »⁷

Dans cette perspective une politique de consultation fait partie intégrante de cette loi. Le chapitre III : Politique de consultation et le chapitre IV : Stratégie d'aménagement durable des forêts, sont explicites sur ce point.

Nous traiterons de ce sujet un peu plus loin dans ce Mémoire afin de vous démontrer qu'un promoteur peut, en apparence respecter la loi mais, dans les faits, faire fi d'un sens éthique et ne suivre qu'en apparence les lignes directrices de cette loi.

2.2 Le lien entre les instances gouvernementales et régionales

Comment se traduisent ces législations et ces orientations stratégiques au niveau régional?

D'abord il faut savoir que le Mont Kaaikop est du domaine public. Il fait partie des terres de la couronne et appartient, de fait, à la reine Élisabeth II.

C'est le ministère des Ressources naturelles (MRN) qui gère ce patrimoine et qui a le mandat de préparer les plans d'aménagement forestier.

Par décret gouvernemental une Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL) est mise sur pied en 2007.

« Le principal mandat de la CRNTL est l'élaboration du *Plan régional intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT) ainsi que sa mise en œuvre. La CRNTL doit également mettre sur pied un forum régional, afin d'associer les principaux agents régionaux représentant les intérêts économiques, sociaux, environnementaux ou autres concernés aux travaux de la Commission. La CRNTL doit s'assurer de prendre en compte les intérêts des acteurs régionaux et des communautés autochtones. »⁸

Pour répondre à ce mandat, une table locale a été créée. « *La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* [TGIRT] est mise en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. »⁹

Selon l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, voici les personnes qui doivent siéger sur cette Table locale :

1. « les communautés autochtones, représentées par leur conseil de bande;
2. les municipalités régionales de comté et, le cas échéant, la communauté métropolitaine;
3. les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement;

4. les personnes ou les organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée;
5. les personnes ou les organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique;
6. les titulaires de permis de pourvoirie;
7. les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles;
 - a. les titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois;
8. les locataires d'une terre à des fins agricoles;
9. les titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage;
10. les conseils régionaux de l'environnement.¹⁰

Ces personnes réunies autour de la table du GIRT font des recommandations à la CRNTL pour l'aménagement de notre territoire, dont le ministère des Ressources Naturelles (MRN) est imputable.

Voilà comment, selon cette structure, les intérêts et préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier devraient être pris en compte afin d'obtenir une acceptation sociale maximale.

2.3 L'engagement régional

Une question se pose ici : Y a-t-il cohérence entre les stratégies et principes gouvernementaux et les orientations et plans d'action au niveau régional?

Afin de vérifier s'il y a cohérence ou non entre les divers paliers de gouvernement, nos recherches nous ont menées vers un : « Avis présenté par la Conférence régionale des élus de l'Estrie au nom des Conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec sur le projet de loi no 34 < *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* > » présenté à la Commission de l'aménagement du territoire le 14 février 2012.

En guise de prologue à cet avis, il est noté que ce document est soumis par 21 CRÉ qui couvre en fait l'ensemble du territoire québécois.

Voici quelques « commentaires généraux en regard de la stratégie 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les Conférences régionales des élus confirment qu'elles souscrivent aux orientations énoncées et aux objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans le cadre de la *Stratégie 2011-2016 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (ci-après la « *Stratégie* »). Celles-ci y dénotent, entre autres et avec satisfaction, une volonté manifeste d'associer étroitement les acteurs régionaux et locaux ainsi que l'Administration gouvernementale dans la

réalisation de la *Stratégie* et la résolution des problématiques liées à l'occupation dynamique des territoires. »¹¹

La Conférence régionale des élus poursuit ainsi : « Prenons conscience qu'au-delà des mots, la *Stratégie* requerra une révision en profondeur de nos modes traditionnels de concevoir et d'orienter le développement, tout comme elle nécessitera la conclusion de nouvelles alliances et partenariats entre des réseaux sociaux, communautaires et collectifs, bien structurés ou diffus, autour desquels gravitent et interagissent un grand nombre d'organisations sur le terrain. C'est ici que la concertation active, ouverte et transparente trouvera matière à s'exprimer et que les CRÉ, au centre de ce réseautage, pourront mettre à profit leur expertise et ressource. Mais plus encore, cette *Stratégie* imposera aux gestionnaires et acteurs du développement une obligation de résultat.

La reconnaissance de l'apport des organisations au développement

Au travers de cet énoncé politique, nous [les CRÉ] percevons un appel à la collaboration et à la contribution des forces vives des milieux et nous soulignons l'effort déployé afin d'assurer le respect intégral des mandats, des responsabilités et des juridictions des partenaires sectoriels, locaux et régionaux...

Au-delà de notre engagement solidaire, nous [les CRÉ] constatons, avec une satisfaction certaine, que cette *Stratégie* s'inscrit dans le sillon des tendances nouvelles que sous-tend le développement durable. Celui-ci ne saurait faire abstraction de la contribution essentielle et utile de tout un ensemble de partenaires aux ressources complémentaires et diversifiées et des réseaux qu'ils tissent entre eux. Ceci nous rassure et nous conforte quant à l'atteinte des objectifs visés et à la réussite de ce chantier national [de l'occupation et de la vitalité des territoires]. »¹²

Quoi rajouter de plus, si non que, comme citoyennes et citoyens du Québec, nous sommes aussi rassurés de vivre dans un tel cadre qui, en principe du moins, considère chacune et chacun de nous comme des acteurs importants du développement sociétal, environnemental et économique durable.

Dans les Laurentides spécifiquement, comment pouvons-nous envisager l'avenir?

L'Énoncé de vision stratégique présenté par la MRC des Laurentides le 18 juillet 2013 parle de l'optimisation du potentiel en tourisme pour la région ainsi que de la protection à long terme des milieux naturels et des écosystèmes sensibles ainsi que du maintien de la qualité des plans d'eau.¹³

Selon nous, ces éléments sont majeurs dans un développement durable de la région, auquel la Coalition adhère complètement.

Le plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015 nous apporte aussi des réponses explicites en regard des objectifs de développement sur notre territoire.

« Le plan conjoint de la MRC et du CLD des Laurentides se veut le véhicule de mise en œuvre de la stratégie de développement durable, dont la MRC a adopté l'énoncé de vision en 2009. Il est constitué d'une série de projets mobilisant les divers acteurs du développement. La gamme des projets envisagés s'est construite à partir d'une multitude d'idées, de suggestions et d'initiatives mises de l'avant à l'occasion des séances de consultation tenues dans le cadre du processus d'élaboration du plan conjoint. »¹⁴

En cohésion avec les grands principes mis de l'avant par le gouvernement sur le développement durable, voici quelques constats d'où résultent des plans d'action. Il est à noter que certaines parties du texte sont soulignées afin de faire ressortir des points que nous considérons particulièrement pertinents.

« Le développement des Laurentides est indissociable des composantes naturelles de la région.

Qu'il s'agisse d'infrastructures d'accès ou de service, d'équipements collectifs ou récréotouristiques ou encore de projets immobiliers, leur insertion pose des défis d'autant plus grands que la puissance d'attraction du territoire réside avant tout dans ses caractéristiques naturelles : plans d'eau de qualité, paysages intacts, proximité de la faune et de la flore, tranquillité.

Il en est de même pour l'exploitation des ressources. En réalité, bien qu'ils y cohabitent, les secteurs forestier, récréotouristique et agricole des Laurentides ne sont pas développés selon les mêmes visées. Ces secteurs sont pourtant intimement liés, d'où le risque qu'en l'absence d'une vision commune, d'interaction ou de plan d'action partagé, ils se développent au détriment l'un de l'autre. La cohabitation harmonieuse de ces usages est essentielle au maintien de la qualité de vie et de la quiétude des résidents, des villégiateurs et des touristes.

Enfin, dans un territoire traversé par de nombreux cours d'eau, la problématique de la gestion de l'eau a des ramifications qui s'étendent bien au-delà des limites municipales. »¹⁵

Rappelons un aspect incontournable de la région: « Dans la MRC des Laurentides, le développement est fortement et depuis longtemps associé au tourisme et à la villégiature.

L'enrichissement de la MRC provient principalement des touristes, villégiateurs et retraités.

34 % des emplois se concentrent dans le secteur récréotouristique. »¹⁶

En outre : « De tout le Québec, la région des Laurentides est celle qui connaît la plus forte croissance démographique, et les prévisions portent à croire que cette tendance se maintiendra encore plusieurs années... En fait, en tenant compte des naissances et de la migration de population en provenance d'autres régions du Québec, la croissance démographique de la région devrait être de près de 29% pour l'horizon 2001-2026. »¹⁷

Ces constats engendrent un renouvellement des façons de faire qui se traduit ainsi :

« Planifier le « verdissement » de la MRC et du CLD. À travers la mise en œuvre du plan conjoint, la MRC et le CLD ont l'occasion d'entreprendre une profonde transformation, susceptible de faire école quant aux engagements d'instances publiques régionales en matière de développement durable. Réunissant les acteurs clés de plusieurs collectivités qui partagent un territoire, des ressources, une histoire et des traits identitaires communs, la MRC et le CLD peuvent viser à mesurer le succès du plan conjoint en fonction non seulement de la réalisation des projets mais aussi d'une transition réussie vers une gestion « verte » de leur développement. »¹⁸

Et un peu plus loin nous pouvons lire :

« Le « virage » développement durable implique une large mobilisation; citoyens, organismes, entreprises et administrations publiques. Les consultations ont révélé l'importance de bien communiquer et diffuser l'information, de valoriser les succès et les bons coups, de fournir des outils concrets aux entreprises et aux citoyens pour qu'ils puissent agir par eux-mêmes, d'encourager, de renseigner, bref, de profiter de toutes les plateformes et occasions pour « faire passer le message »¹⁹

Une fois de plus le discours est éloquent et engage la participation citoyenne à se mobiliser pour bâtir un environnement éco responsable, dynamique, avec une qualité de vie appréciable au travers d'un développement durable en respect de nos valeurs profondes, ce qui engendre une acceptation sociale importante pour toutes activités de développement.

Si nous poursuivons notre démarche logique qui nous amène d'une perspective générale vers une vision plus spécifique, nous nous interrogeons sur la place qu'occupe le mont Kaaikop dans une optique de développement durable.

C'est le document produit par la MRC des Laurentides *Planification d'aménagement intégré du territoire public intra-municipal de la MRC des*

*Laurentides second plan multiressource*²⁰ déposé en juin 2013 qui nous éclaire à ce sujet.

Nous y constatons que les vocations proposées par la MRC pour le toponyme L'Interval situé au pied du mont Kaaikop sont des statuts de récréotourisme et de foresterie de conservation avec comme « justification :

1. Accessible
2. Base de plein air L'Interval
3. Station humide
4. Sentier de marche
5. Mont Kaaikop »²¹

Aucun membre de la Coalition n'est biologiste ni ingénieur forestier. Nous ne sommes pas des experts en foresterie pour décrypter le langage technique utilisé souvent dans cette discipline. Mais, il nous apparaît qu'un statut apportant une protection, afin de sauvegarder cette forêt naturelle, est approprié.

Dans son *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire des Laurentides* (PRDIRT) la CRNTL souligne que :

« Le milieu régional devrait participer activement à la détermination des enjeux et des nouveaux territoires visés par la 2^e phase de la *Stratégie sur les aires protégées* visant l'atteinte d'une superficie de 12% du Québec en aires protégées.

Au-delà de ces territoires de conservation, certaines portions de terres publiques insérées dans la trame du développement immobilier et récréotouristique devraient faire l'objet de mesures d'encadrement paysager et de contrôle des activités afin de maintenir un cadre naturel. »²²

D'autant que la CRNTL veut « consolider sa position de leader du Créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'internationale. »²³

2.4 La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop

Les organismes et les citoyens concernés par l'aménagement du mont Kaaikop n'ont appris qu'en juin 2013, puis en juillet 2013 par les journaux locaux, que des coupes forestières menaçaient le mont Kaaikop. Un petit groupe de citoyens s'est réuni spontanément pour mettre toutes ses énergies à sauvegarder intact ce joyau des Laurentides.

Que ce soit pour sa beauté sauvage, sa biodiversité florissante, ses cours d'eau limpides, pour le plaisir de marcher dans ses sentiers, pour les points de vue panoramiques ou pour la paix de son silence sacré, chacun de nous aime profondément cette montagne et les raisons de vouloir la protéger ne manquent pas.

Aussi, nous nous sommes réunis régulièrement pour établir un plan de préservation du mont Kaaikop qui répond mieux, pensons-nous, aux besoins de la population environnante qu'une coupe décrétée de ses arbres.

Nos recherches nous ont amenés à appréhender l'ampleur de la tâche que nous nous sommes donnée. Mais tous les membres de la Coalition considèrent que l'enjeu est important et même crucial pour le développement de notre région.

Nous pensons que des recherches exhaustives, actualisées par des experts, sont nécessaires afin de compléter l'étude du milieu, avant d'entreprendre quelque développement que ce soit. Dans les prochaines pages du Mémoire, nous tenterons de faire cette démonstration.

La Coalition est née de l'union de quelques élus de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, de la direction générale de la base de plein air L'Interval, de membres d'associations de protection de l'environnement et d'un groupe de citoyens motivés à préserver intacts le mont Kaaikop et ses alentours.

Parmi les membres de la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop, citons :

- Claude Alexandre Carpentier, citoyen de la région, directeur général sortant de la base de plein air L'Interval;
- Serge Chénier, citoyen et maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Brigitte Dagenais, citoyenne et conseillère de Sainte-Lucie-des-Laurentides, membre de l'Association des propriétaires du Lac Swell (APLS);
- Gina Kanietahawi Deer, chef au Conseil des Mohawks de Kahnawake, territoire Tioweroton (Doncaster);
- Robert Doucet, citoyen de Sainte-Lucie-des-Laurentides, homme d'affaires;
- Annie Dufort, citoyenne de 3^e génération à Sainte-Lucie-des-Laurentides, artiste et femme d'affaires;
- Christian Dufort, citoyen de 3^e génération à Sainte-Lucie-des-Laurentides, pigiste en projets de construction éco-environnementale;
- Réal Gagnon, citoyen de Lantier, membre de l'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac Dufresne, retraité;
- Carine Gohier, citoyenne et conseillère de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
- Robert Gravel, citoyen de la région, directeur de l'exploitation sortant de la base de plein air L'Interval;
- Serge Hayman, citoyen de Sainte-Lucie-des-Laurentides, trappeur professionnel et homme d'affaires;
- Cloée La Rocque, directrice générale de la base de plein air L'Interval
- Lucie Ponton, citoyenne de Sainte-Lucie-des-Laurentides, travailleuse sociale;
- Claude Samson, citoyen de Lantier, président de l'Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac Dufresne; et
- Ghislain Schoeb, citoyen et maire sortant de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

2.5 Le mont Kaaikop

Le mont Kaaikop est un sommet d'importance dans les Laurentides. Visible à des kilomètres à la ronde, on l'aperçoit de Sainte-Agathe-des-Monts depuis l'autoroute des Laurentides (15 nord), à plusieurs endroits sur la route 329 nord, et à de nombreux autres endroits. Il est un élément important de la charte des paysages de la région.

Ce lieu environnemental unique, protégé par les anciens au fil du temps, est une entité orographique (succession de montagnes) des Laurentides, lesquelles constituent la plus vieille chaîne de montagne de la planète.

Le mont Kaaikop est située dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, à quelques 115 kilomètres au nord de Montréal. D'une altitude de 838 mètres, il avoisine le mont Jasper, au nord, et domine la base de plein air L'Interval du lac Legault. (Longitude ouest 74° 11' 21", latitude nord 46° 13' 40".)

On lui a parfois attribué les noms de Montagne du Lac Legault, Mont Legault ou Rocky Mountain, mais l'appellation Kaaikop a prévalu. Ce toponyme, recueilli par le géologue M. A. Klugman, a été proposé à la Commission de géographie en 1956 et il a été officialisé par la Commission de toponymie du Québec le 5 décembre 1968.

En algonquin, Kaaikop signifie espace dénudé, rocheux, escarpé et en hauteur, ce qui constitue une description représentative de la montagne, mise à part l'aspect dépouillé. Au cours des décennies, le Kaaikop s'est construit un couvert forestier imposant, malgré un sol très mince (moins de 25 cm de profondeur) et des conditions climatiques rigoureuses, typiques des sommets en haute altitude.

Dans la région administrative des Laurentides, le mont Tremblant en est le plus haut sommet, avec les pics Johannsen (932 mètres d'altitude), Pangman (899 m) et White (878 m) (source : Institut de la statistique du Québec). Le pic Johannsen n'offre pas de point de vue.

Le mont Kaaikop est le deuxième sommet des Laurentides, culminant à 838 mètres d'altitude, avec des points de vue spectaculaires sur la ville de Montréal et les Laurentides. Du premier point de vue, situé à quelques 115 km de Montréal, on peut voir, par temps clair, les gratte-ciels du centre-ville, l'oratoire Saint-Joseph, le Mont Royal et le mat du Stade Olympique. Du deuxième point de vue, on voit nettement le versant sud du Mont-Tremblant et une vaste étendue sur d'innombrables montagnes.

Pour clore la liste, la montagne du Diable arrive troisième, à 783 mètres d'altitude.

Le sommet du mont Kaaikop est situé dans la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, mais une partie de sa base au nord est sise dans Lanaudière, dans la municipalité de Saint-Donat-de Montcalm. Son flanc à l'est s'étend aussi dans Lanaudière, dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

2.6 L'Interval

Le mont Kaaikop et ses alentours sont demeurés depuis des centaines d'années – et demeurent encore aujourd'hui – un territoire vierge, intouché, où les usagers de la forêt ont respecté sa nature, ses écosystèmes et son environnement singulier.

La base de plein air L'Interval est établie en bordure du lac Legault, face au mont Kaaikop, depuis plus de 70 ans. L'Interval est gérée par l'Association des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal. Fondée par l'archevêché de Montréal puis devenu organisme à but non lucratif en 1971, L'Interval est toujours fidèle à son but premier, qui est d'offrir des vacances familiales pour tous, en subventionnant des séjours familiaux aux familles à plus faibles revenus.

L'Interval accueille en séjours familiaux des familles de toutes les classes sociales. Bon an, mal an, L'Interval offre entre 10 000 et 16 000 nuitées en séjours en auberge, en condo, en chalet et en camping. Au cours des ans, L'Interval a cumulé près de 1 000 000 de nuitées offertes à une clientèle variée, provenant des Laurentides, de la grande région de Montréal (rives nord et sud confondues), de l'Outaouais, de la Montérégie, de la Mauricie, de Québec, de l'Ontario, des états américains limitrophes au Québec et d'Europe francophile.

Le secrétariat au Loisir et au Sport (SLS) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), le Mouvement Québécois de vacances familiales (MQVF) et Centraide soutiennent les efforts d'accessibilité, de démocratisation et de sensibilisation à l'environnement sain de L'Interval. Grâce à des subventions d'accès aux vacances familiales, entre 14% et 20% des familles qui séjournent à L'Interval bénéficient d'une aide pour leur permettre de passer des vacances sans soucis, dans les mêmes conditions que toute autre famille régulière, avec une aide financière variant entre 15% et 100% des coûts d'un séjour.

Les randonneurs viennent aussi très nombreux pour emprunter les sentiers du mont Kaaikop et ses alentours. Avec quelques 40 kilomètres de pistes balisées et entretenues, les adeptes de la marche, de la raquette et du ski de fond apprécient le côté naturel de cet environnement d'exception. Environ 4 000 randonneurs viennent à chaque année, principalement de la grande région de Montréal. Pour ces activités de plein air, qui ne requièrent pas d'équipement sophistiqué, la réputation du mont Kaaikop est internationale, avec des groupes qui viennent d'aussi loin que de l'Europe et même d'Australie pour emprunter ses sentiers en toute saison.

Le mont Kaaikop est aussi le meilleur ambassadeur de L'Interval dans l'accomplissement de sa deuxième vocation corporative. La nature majestueuse, la beauté et l'intégrité de la montagne permettent de sensibiliser les clients et la population en général à la nécessité d'adopter des habitudes de consommation responsable, pour préserver les ressources et améliorer la qualité générale de vie de la communauté.

Ce volet éducatif, garant d'une société riche, équilibrée et vivant en harmonie avec son milieu, ne pourrait se faire avec une montagne trouée de coupes forestières.

L'Interval injecte à chaque année dans l'économie locale et régionale entre 750 000\$ et 1 000 000\$ dans l'achat de produits et de services divers. Ouverte à l'année, elle procure de l'emploi – depuis plus de 70 ans – à un personnel variant de 5 à 30 personnes, selon les saisons, et compte sur un bassin important de bénévoles pour assurer ses services. L'Interval, c'est une grande famille, une communauté. Elle permet à plusieurs de trouver un petit coin de paradis, un ressourcement salutaire ou encore, des amis...

Rappel historique

Monseigneur Valois s'est occupé pendant des années du camp de la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.) établi au lac Legault du 11^e rang, où il avait son propre chalet. Le centre était occupé par la J.O.C. et par de « jeunes ayant besoin de soutien social et moral ».

- 1948 Le gouvernement provincial concède à l'Archevêché de Montréal le terrain où l'auberge est située actuellement pour fin de « Colonie de vacances pour les enfants pauvres de Montréal ».
Objectifs de la J.O.C. : travailler auprès des jeunes travailleurs et travailleuses afin de développer une réflexion chrétienne par différentes activités à Montréal. Elle utilisait l'auberge comme une continuité d'intervention et pour permettre à cette population d'avoir accès à un milieu naturel pour leurs vacances
- 1950 Une entente est convenue entre l'Archevêché et la J.O.C. (Jeunesse ouvrière catholique) pour que ce dernier prenne en charge les opérations de l'auberge. Tout au long de cette période, l'Archevêché restera présent dans l'administration de l'auberge.
- 1952 L'Archevêché de Montréal obtient une plus grande concession, soit l'équivalent de 150 pieds tout autour du lac Legault.
- 1966 L'auberge porte le nom de « L'Auberge des jeunes travailleurs ». Tout au long de ces années, la J.O.C a fait fonctionner l'auberge en tentant de faire participer de jeunes travailleurs. Déjà à cette époque, les problèmes occasionnés par un fonctionnement estival et un personnel saisonnier se faisaient sentir.

- 1970 La J.O.C éprouve des difficultés financières et doit diminuer ses activités. Un groupe de jeunes travailleurs propose de prendre en main l'auberge et de former « L'Association des jeunes travailleurs de Montréal, inc. (AJTM)»
Objectifs de L'AJTM : regrouper des jeunes adultes et leur permettre de prendre des vacances correspondant à leurs besoins et leurs moyens financiers.
- 23 mars 71 Incorporation légale de l'entreprise.
Selon la 3^e partie de la loi des compagnies, « L'Association des jeunes travailleurs de Montréal, inc. », organisme à but non lucratif, siège social situé au 4001, rue Papineau à Montréal (Québec) H2K 4K2. Donc, l'A.J.T.M. est formée et doit développer de nouvelles orientations et étudier de nouveau mode de fonctionnement. Elle sera, dans les premières années influencée par les fonctionnements antérieurs.
Facteurs d'influences du développement de l'A.J.T.M. : les négociations du terrain, les démarches de financement et l'élaboration d'une structure d'organisation et de participation.

Les négociations du terrain

Des négociations sont entreprises avec l'Archevêché de Montréal pour qu'il reconnaisse la nouvelle corporation, et pour acquérir plus d'autonomie, celui-ci ayant toujours la responsabilité du terrain.

Évolution du dossier :

- 1978 Entente de location du terrain avec l'Archevêché, impossible à réaliser.
Négociations avec le Gouvernement pour l'obtention d'un bail identique à celui de l'Archevêché. (150 pieds autour du Lac)
Refus du gouvernement, mais proposition d'une location correspondant au terrain occupé par les bâtiments de l'auberge, soit environ 18 acres.
L'Archevêché rétrocède ses terres au Gouvernement
Acceptation de l'A.J.T.M. de la proposition du gouvernement.
- Juillet 1978 Confirmation écrite du ministre, de l'entente A.J.T.M. / gouvernement.
- Juin 1980 Signature du bail de 8 ans renouvelable, avec le ministère de l'énergie et des ressources : 18 acres de terrain.
- Déc. 1980 L'Archevêché cède ses bâtiments à l'A.J.T.M.

Aujourd'hui, L'Interval possède quelques 18 acres de terrain dont la moitié de la bande riveraine autour du lac Legault. (L'autre moitié appartient au ministère des Ressources naturelles du Québec.) L'Interval possède aussi un lot de quelques 70 acres dans Lanaudière, contigu au premier, sur lequel se trouve le Pierrier.

2.7 La municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Sainte-Lucie-des-Laurentides est située au cœur des Laurentides et est à une distance d'environ 100 kilomètres au nord de Montréal. Sa population actuelle, excluant les villégiateurs, est aux alentours de 1 400 résidents permanents, appelés Luciloises et Lucilois.

Rappel historique

L'histoire de Sainte-Lucie débute le 28 avril 1858. Ce jour-là, le gouvernement du Bas-Canada (Province de Québec d'aujourd'hui) proclamait Canton de Doncaster un territoire rectangulaire de 17,6 km par 16 km. Ce territoire comprenant dans sa partie sud-est une Réserve Indienne d'une superficie de 9,6 km par 9,6 km, réserve ayant encore aujourd'hui les mêmes limites.

Le 1^{er} janvier 1874, en vertu du Code municipal du Québec, ce vaste territoire était organisé en municipalité sous le nom de Municipalité du Canton de Doncaster. Le centre de cette municipalité était le village actuel de Sainte-Lucie.

Le 17 août 1875, par proclamation, la paroisse de Sainte-Adèle est détachée de Sainte-Adèle et s'approprie les 8 premiers lots du Canton de Doncaster (2,4 km par 16 km), laissant à Sainte-Lucie un territoire de 15,2 km par 16 km.

Le 30 mars 1883, le Canton de Doncaster, qui était rattaché au Comté de Montcalm, est détaché dudit comté pour être attaché au Comté de Terrebonne.

Le 24 octobre 1947, la Municipalité du Canton de Doncaster est amputée à nouveau. Le nouveau territoire qui s'en détache porte le nom de Municipalité de Lantier.

En 1962, la Municipalité du Canton de Doncaster, par résolution du Conseil municipal et approuvé par Québec, change de nom pour celui de Municipalité de Sainte-Lucie, renommé Sainte-Lucie-des-Laurentides en 1971.

Actuellement, Sainte-Lucie-des-Laurentides fait partie :

- de la MRC des Laurentides;
- du comté de Bertrand au gouvernement provincial; et
- du comté de Laurentides-Labelle au gouvernement fédéral

La réserve Indienne

La réserve indienne de Sainte-Lucie-des-Laurentides a été créée par le gouvernement en 1853. Elle porte également le nom de réserve Doncaster.

Ce territoire d'environ 100 km² est géré par les Mohawks. Les Amérindiens de cette nation, membre de la Confédération des Six-Nations, vivent principalement

à Akwesasne, Kahnawake et Kanasatake, non loin de Montréal. Presque inhabitée, la réserve indienne Doncaster constitue en fait un territoire de chasse et de pêche. Elle est gérée par la réserve de Kahnawake.

Une nature omniprésente et inter-reliée aux écosystèmes limitrophes

Le territoire de Sainte-Lucie-des-Laurentides, composé d'environ 30% de milieux humides, se situe dans un magnifique environnement parsemé de forêts, de montagnes, de sources, de marais, de ruisseaux, de lacs et de rivières. Ces nombreux cours d'eau alimentent deux bassins hydrographiques distincts. À cet effet, la ligne de partage des eaux est située dans la partie nord du 8^e rang. Vers le nord, les eaux alimentent la rivière Dufresne, laquelle se jette dans la rivière Ouareau et ensuite dans la rivière l'Assomption, pour aboutir dans le fleuve Saint-Laurent, entre Repentigny et Montréal. Vers le sud, les eaux alimentent la rivière Doncaster, laquelle se jette dans la rivière du Nord et par la suite dans la rivière Rouge et, de là, dans le lac des Deux-Montagnes, à la hauteur de Grand-Calumet, qui lui-même se déverse dans le lac Saint-Louis et finalement dans le fleuve Saint-Laurent.

Ce que représente le Kaaikop pour Sainte-Lucie-des-Laurentides

Pour les Luciloises et les Lucilois, le mont Kaaikop est le phare qui veille sur leur village depuis toujours. Dans un souci de protéger ce site naturel exceptionnel, légué par les anciens, la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a demandé en décembre 2012 à son service d'urbanisme de préparer, pour ce lieu important aux yeux de la population, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée. Le projet de Plan de conservation pour une aire protégée a été déposé au Conseil municipal de Sainte-Lucie en avril 2013. Ce projet s'inscrivait également dans la volonté gouvernementale d'augmenter les superficies de réserves naturelles protégées répondant aux critères internationaux.

CHAPITRE III : LA PROBLÉMATIQUE

3.1 Le projet de coupes forestières

Dans nos recherches, nous aurions apprécié trouver un document qui relate une démarche rigoureuse pour établir que le mont Kaaikop recèle une forêt de haute valeur de conservation (FHVC), tel que décrit, par exemple pour la Seigneurie de Beaupré qui présente une méthodologie exemplaire. (Voir le site : <http://www.seigneuriedebeaupre.ca/documents/contenu/fsc-102.1-rapport.pdf>)

Malheureusement, les analyses retrouvées du territoire UA 061-51 indiquent toutes que les recherches sont incomplètes et qu'il faut les poursuivre. (PRDIRT; La détermination des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier 064-52 & 061-51).

Nos recherches sur le groupe Crête nous ont amenés à constater que ce groupe est enclin à se conformer aux normes de gestion forestière qui respectent les principes et critères exigés pour l'obtention de la certification FSC (Forest Stewardship Certification).

Ainsi, ce groupe a déjà obtenu des certifications pour différentes unités d'aménagement (UA) mais, rien actuellement ne nous amène à penser qu'une telle certification a été obtenue pour l'unité d'aménagement qui nous concerne, à savoir l'UA 061-51.

Pour obtenir cette certification, un plan d'aménagement doit être rédigé et doit inclure entre autre :

« ...une description des ressources forestières à gérer, des contraintes environnementales, des conditions de propriété, des conditions socio-économiques et un profil des territoires adjacents;
... les garanties environnementales basées sur les études d'impact sur l'environnement; les plans pour l'identification et la protection des espèces rares et menacées; des cartes indiquant les ressources de la forêt, les aires protégées, la gestion envisagée et le système de propriété foncière. »²⁴

Nous n'avons retrouvé aucun document qui nous apportait ces précisions.

C'est un incontournable pour la Coalition de connaître ces éléments avant d'envisager quelque chantier que ce soit.

Il nous faut donc aller chercher les expertises pertinentes pour étudier l'impact sur l'environnement de la montagne.

3.2 Les observations du milieu faunique, floristique et hydrique du Kaaikop

(Les prochains points relatent les perceptions des gens de la région. Mise en contexte de l'observateur Serge Hayman, trappeur professionnel)

Depuis 2003, j'ai ratissé le secteur ouest du mont Kaaikop sur son flanc; de la route 329, jusqu'au chemin des Hauteurs. J'ai eu la chance de découvrir un écosystème exceptionnel avant qu'il ne soit altéré par les coupes forestières.

Cette découverte fait suite à des années de recherche pour trouver un endroit naturel avec un cachet particulier pour m'établir en permanence. Je fis l'acquisition de 102 acres intégrant la rivière Dufresne et le lac Huit au pied du Kaaikop. Avec ce site exceptionnel et ses alentours, j'entrepris les démarches pour créer un site écologique avec sentiers. Une compagnie fut fondée : Camping nature sauvage (inscrite au registre des entreprises).

L'hiver 2004, à mon grand désespoir, des coupes à blanc ont été effectuées sur la base de la montagne du lac Huit, au lac Legault et au lac Dufresne. Mes projets furent abandonnés et le territoire exceptionnel de forêt mixte avec sources, lacs et rivières, ainsi que les sites hivernaux des orignaux, fût rasé et la petite faune a disparu. C'est avec beaucoup de résilience que j'ai plutôt investi dans l'achat d'une pourvoirie à Duhamel en Outaouais, que j'ai opérée pendant quatre ans.

Depuis 2004, je suis quasi en permanence sur le territoire du bassin versant de la tête de la rivière Dufresne et le mont Kaaikop. Mon expérience de trappeur en gestion du territoire concerné (membre de la fédération des trappeurs professionnels) m'a permis au fil des années de faire des constats alarmants.

Nous tenons à souligner que les observations subséquentes sont énumérées au meilleur de nos connaissances, avec un désir sincère de sauvegarder ce qui reste...

Le corridor faunique

Depuis toujours, le parc du Mont Tremblant est une pépinière faunique d'une fertilité naturelle extraordinaire. L'activité de chasse était interdite depuis plus d'un demi-siècle et les conditions étaient favorables à une nature inhabitée, avec peu de chemins publics du massif du Mont-Tremblant à Tioweroton et une chaîne de montagnes de hautes altitudes qui relie cette région.

Un flot naturel de bêtes traverse cette zone inhabitée. Il est important de préserver cette espace de déplacement des espèces avec une zone de dispersion dans leur milieu naturel. C'est essentiel à la régénération des populations animales.

La réduction des aires de déplacements, combinée à la présence humaine (lacs Creux et Dufresne), limite la traverse de la Montagne Noire et de la rivière Saint-Michel au marécage ouest du lac Archambault.

Les espèces qui transitent sont l'orignal, le loup, le coyote, l'ours, le lynx, le carcajou (pécan) et le coyloup (hybride coyote-loup : nouvelle espèce).

Les espèces en dispersion sont le chevreuil, la martre d'Amérique, la belette, le vison, l'hermine et autres petites espèces.

L'effet du chantier Legault sur la zone transitoire

L'écosystème faunique du mont Kaaikop a besoin d'un couvert forestier suffisant pour permettre à cette zone transitoire d'exister. Depuis quelques années, la déforestation a affecté la montagne. Le couvert forestier dense en haute altitude, qui serait impacté par le projet forestier du chantier Legault, est plus que nécessaire à la protection des animaux qui y transitent.

Les effets probables du chantier forestier Legault, phase I, sont :

- La déforestation des aires de développement en haute altitude ;
- La réduction de la zone sécurisante de passage de la montagne pour les animaux ;
- La facilitation du transit des canidés ; et
- L'abandon des habitudes de transits naturels des espèces.

Les effets probables du chantier forestier Legault, phase II, sont :

- Un déficit important du couvert forestier (lac Clair) et du dispersion des espèces vers Tioweroton et Entrelacs ;
- Un dérangement des sites d'hivernage des orignaux ;
- Une coupure de Tioweroton dans son approvisionnement naturel de la faune du Mont Tremblant qui passe par le mont Kaaikop ; et
- Une transition rapide des meutes de canidés, favorisée par les chemins forestiers nord-sud, au détriment du cheptel de cervidés et à la petite faune.

Le réseau hydrique (tête de la rivière Dufresne)

(Pour cette section d'autres usagers ce sont joints aux observations de monsieur Serge Hayman, cité plus haut.)

La particularité du bassin versant Dufresne est que sa tête d'eau est une montagne rocheuse abrupte à grande altitude : le mont Kaaikop. Une multitude de veines d'eau (non visibles sur les cartes) alimente le lac Legault (et les autres lacs) d'une eau limpide, caractéristique des sources de montagne.

Le lac Dufresne et le lac Creux ont leurs sources propres, indépendantes du versant Kaaikop, puisqu'ils sont coupés du versant par une importante bande d'escarpements rocheux, caractéristiques au bas du Kaaikop. Ils n'ont, à notre connaissance, qu'environ 5 à 10% du volume de tête. Ce qui fait du mont Kaaikop la source prédominante de la rivière Dufresne.

La partie nord de la montagne alimente le lac Archambault, qui communique aussi avec la rivière Ouareau. Le reste de l'affluent d'eau de tête de la rivière Dufresne provient de l'autre versant du Kaaikop, en se déversant vers les lacs Feuillage, Violon, Charrette, Noir et du bassin versant sud de la rivière Dufresne. Celle-ci se révèle n'être plus qu'une bande étroite d'environ un kilomètre longeant le bassin versant de la rivière du Nord.

En fait, l'écosystème hydrique du mont Kaaikop est comparable à un gros lac de tête; la superficie délivrante de la montagne, avec ses sources multiples, est étonnante et particulière.

Lac Legault

Non affecté par la foresterie, ce lac reçoit son eau limpide directement du massif de la façade rocheuse du Kaaikop. En d'autres endroits, depuis 2004, l'écosystème du Kaaikop a été blessé sérieusement (sur plus ou moins 80% de sa superficie) par des coupes de bois qui n'ont pas été faites selon les règles et qui ont affecté, entre autres à sa base, la collecte des eaux de la montagne.

Les coupes effectuées sur les terres publiques n'ont pas été bien planifiées et l'exécution des travaux a sérieusement endommagé – et dans certains cas détruit – des cheminements hydriques importants.

Interventions en périphérie du bas du flanc ouest du Kaaikop

Tributaire du lac Monette

Avant l'an 2000 : Le tributaire du lac Monette est composé de plusieurs barrages de castor en cascades. Il rejoint la rivière Dufresne à la hauteur du lac Huit. L'omble de fontaine y était présente en abondance. Le ruisseau Monette était bien défini et l'eau très claire. Il termine sa course dans une faille géologique pour rejoindre la rivière Dufresne (voir la photo).

Après les années 2000 : L'implantation d'une ligne de pylônes d'Hydro-Québec, reliant le Grand Brulé à Saint-Donat, a requis l'utilisation de la machinerie forestière. Ces équipements ont créé des tributaires artificiels de la Monette et un tampon de tourbe marécageuse qui ont réduit les débits et augmenté la sédimentation. La truite ne remonte plus ce cours d'eau.

L'intervention forestière autour du tributaire a été intense (coupe à blanc dans une forêt mixte où il y avait plusieurs gros pins et cédrières). Une aberration au niveau de la pression exercée par l'humain sur cet environnement.

Depuis la guérison (par la nature), il en résulte un gonflement des tourbières artificielles (effets des travaux d'Hydro Québec) et une eau de piètre qualité, à faible débit, avec la présence récente d'algues filamenteuses à la jonction de la rivière Dufresne et du ruisseau Monette.

Lac Lajeunesse (coupe à blanc, il y a environ 5 ans)

Le lac Lajeunesse est très fragile. Une tourbière délimite la division des eaux du bassin versant de la rivière du Nord au bassin versant Dufresne. Une dénivellation de plus ou moins un mètre sépare les deux bassins versants. Sous la mousse, dans une forêt d'épinette dense avec clairières, il y avait une multitude de petits chemins d'eau, versant dans leurs bassins propres.

Lors de la colonisation, nos ancêtres avaient probablement reconnu la fragilité du milieu hydrique et faunique. Ils n'ont pas intégré cette bande humide, fragile aux lots privés du nord et du sud. Ce principe de précaution s'appliquait au 19^e siècle. Au 21^e siècle, avec les connaissances acquises, on a planifié des coupes à blanc dans cette tourbière hydrique. Les coupes se sont effectuées en hiver, quand c'est gelé, selon les recommandations des experts. Permettez-nous de souligner que cette tourbière hydrique ne gèle pas sous un mètre de neige. Il est évident que la valeur commerciale des arbres a eu priorité sur la valeur naturelle du milieu. Autres temps, autres mœurs. C'était un territoire de trappe prisé.

Les dommages causés sont importants : destruction du réseau hydrique sous la mousse; prolifération d'algues sur la rivière Dufresne, à la sortie de la tourbière Lajeunesse; connectivité probable des bassins versants; création d'étangs visqueux; sédimentation accrue au lac Lajeunesse et à la rivière Dufresne; destruction du couvert forestier nécessaire à la santé du milieu humide et faunique; et détérioration du milieu pour l'omble de fontaine.

Lac Huit

La destruction des ruisseaux intermittents originaires du flan sud-ouest du Kaaikop ont été constatés. Les ruisseaux passaient par une cédrière de quelques 50 acres qui était un refuge hivernal pour l'orignal. La cédrière a été buchée à blanc et la phase II du chantier forestier Legault détruirait la source de ses petits affluents. La prolifération des algues au lac Huit fait qu'il n'y a plus d'omble de fontaine. Les loutres y faisaient un passage obligé. Maintenant elles ne passent plus. Les sédiments affectent la clarté de l'eau du lac. L'eau est impropre pour l'omble de fontaine.

Lac du Loup (pont du Kaaikop)

Ce plan d'eau a été coupé de son alimentation naturelle en eau par les coupes TPI en 2004-2005. Sur tout son long, le ruisseau a été utilisé comme chemin pour sortir le bois, alors qu'on aurait dû faire autrement. Les dommages sont ici tout aussi importants : un ruisseau coupé à blanc; la destruction de l'écoulement naturel, donc réduction du débit; l'écoulement d'une grande quantité de sédiments; et la disparition de l'omble de fontaine.

Lac Clair

Nous observons que les interventions forestières aux abords de ce lac sont acceptables. Par contre, le processus de désactivation des routes forestières n'y pas respecté. Un phénomène typique d'érosion se produit actuellement sur les abords du chemin forestier qui longe le lac devant la base nautique du Camp Edphy. Sa contamination serait très dommage pour les enfants du camp qui profitent de ce lieu magique.

Lac Violon

Récepteur du flanc sud et collecteur du lac Feuillage, le lac Violon est un des meilleurs lacs naturels des Laurentides pour la pêche de l'omble de fontaine. Son eau est claire et limpide. La truite s'y reproduit naturellement. La frayère ne pourrait supporter de grandes perturbations dues aux coupes. Une multitude de petits ruisseaux intermittents affluent dans ce lac.

Lac Feuillage

Le lac Feuillage est petit et fait l'effet d'un entonnoir pour récolter l'eau du massif supérieur du Kaaikop. Les résineux y sont importants et les pentes raides. Zone de refuge pour plusieurs espèces, ce couvert forestier sert d'abri aux animaux pour contrer les vents dominants. Il serait imprudent de travailler sur les pourtours du lac, sans l'endommager sérieusement.

Tableaux écosystémiques du mont Kaaikop et ses alentours

Les trois tableaux suivants sont décrits selon les observations de quinze usagers du mont Kaaikop et de ses alentours. Ces trappeurs, techniciens de la forêt et de la faune, citoyens, politiciens de plusieurs générations ont choisi de vivre, de connaître et de s'engager ici, durant une période variant entre 10 à 75 ans.

Par principe de précaution, ces affirmations se doivent d'être prises en compte car elles se basent sur des données du territoire réelles et connues, cumulées depuis 1940.

Nous, les usagers, sommes en accord avec l'exploitation forestière. Mais, nous affirmons aussi avec conviction que les plans de coupes prévues jusqu'en 2018 sur le Kaaikop et ses alentours ne sont pas appuyés par des études concrètes de l'écosystème du milieu que nous connaissons.

Pour soutenir notre point de vue, deux tournées de la région en hélicoptère – offertes gracieusement à la Coalition par l'Association de pilotes de brousse et d'aviation du Québec – nous ont permis de valider que le mont Kaaikop et ses alentours ont un couvert forestier dense, précieux, et que cette zone est la seule dans la région immédiate à avoir été si légèrement perturbée par l'humain.

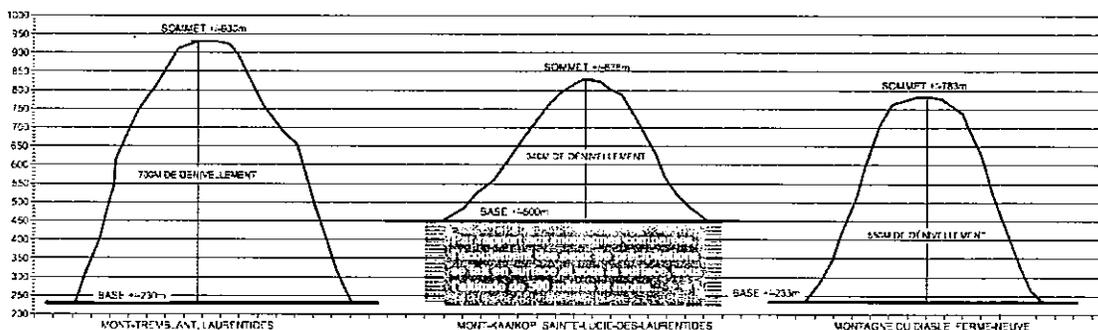
Le réseau hydrique issu du Kaaikop

Le sommet du mont Kaaikop culmine à 838 mètres d'altitude. L'écoulement des eaux de précipitations (du sommet vers la base de la montagne) se fait sur une hauteur maximale de 342 mètres (la hauteur de dénivellation). À la base du mont Kaaikop (à une altitude de 496 mètres), l'écoulement des eaux se poursuit sur une hauteur ou profondeur (selon que l'eau ruisselle en surface ou percole en souterrain) de quelques 500 mètres, jusqu'à atteindre le niveau de la mer (altitude de 0 mètre).

Cette particularité physique démontre l'importance et la singularité de cette montagne de proximité par rapport aux autres sommets d'importance de la région. Ainsi, de la base du Kaaikop, la division des eaux se poursuit par un système de ruisseaux et sources complexes et fragiles, vers les lacs de tête, parfois des tourbières et vers des rivières importantes de la région.

DEUXIÈME PLUS SOMMET DES LAURENTIDES - MONT-KAAIKOP, SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

PARTICULARITÉS PHYSIQUES ET HYDRIQUES POUR LA DIVISION DES EAUX VERS LES BASSES ALTITUDES



Le territoire de Sainte-Lucie-des-Laurentides est composé à plus ou moins un tiers de milieux humides. Son système hydrique fait de Sainte-Lucie-des-Laurentides la deuxième municipalité contenant le plus d'eau de notre MRC. Ce village mériterait, avec l'aide du MRN et du MDDFP, une étude des relevés des milieux humides et une cartographie des sommets, non réalisée jusqu'à ce jour.

Dans les trois tableaux qui suivent nous nous sommes basés sur les documents suivants pour noter les références :

1. 'Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T), Région des Laurentides Unité d'aménagement 061-51' (PAFI-T)
2. 'La détermination des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier 064-52 & 061-51' (DEER)

	OBSERVATIONS DES GENS DE LA RÉGION	RÉFÉRENCES
A	Cinq lacs existent sur la montagne. Les lacs Legault, Violon, Feuillage, du Pierrier et Lemieux sont directement situés à proximité des escarpements rocheux naturels abrupts (45 degrés ou plus) et ont une eau cristalline de qualité exceptionnelle.	« l'aménagement écosystémique consiste à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt actuelle et la forêt préindustrielle. Ainsi, c'est en maintenant les forêts aménagées dans un état proche de celui des forêts préindustrielles que l'on peut le mieux assurer la survie de la plupart des espèces... » (PAFI-T p.32) ... 'une stratégie d'aménagement qui met en œuvre les moyens retenus pour respecter les enjeux écosystémiques;' (PAFI-T p.38) 'Conformément aux engagements du MRN véhiculés par le projet de SADF, la protection de « milieux humides d'intérêts » (MHI)... ' (PAFI-T p.60) ... 'Vérifier les massifs de milieux humides et leur importance au plan de la flore et la faune, en concertation avec les différents partenaires;' ' (PAFI-T p.64)
B	Du Kaaikop vers Tioweroton, les lacs Clair, Vaillancourt et des Érables (pour ne nommer que ceux-ci) sont de magnifiques lacs de tête sauvages dans les terres publiques où des plans de coupes forestières sont prévus dans deux ans. Ils font partie de ce réseau hydrique.	« ...instaurer un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique (PAFI-T p.12) -la protection de sites culturels et de sites d'utilité publique; (PAFI-T p.21) 'la protection de sites importants pour les autochtones;' (PAFI-T p.21) '...pour les espèces fauniques aquatiques, c'est plutôt la modification intensive des rives et du niveau de l'eau et l'apport de sédiments dû au réseau routier qui est problématique (MRNF 2009)' (DEER p. 35)
C	Étant donné les pentes abruptes du Kaaikop et ses alentours, les traces de machinerie lourde occasionnées par les coupes prévues pourraient accentuer l'érosion et endommager sérieusement la qualité du système hydrique en place. Jusqu'à aujourd'hui, l'eau de ce système sur la montagne est de qualité exceptionnelle.	« ... des pentes abruptes... sur lesquelles des activités d'aménagement forestier ne sont pas permises... » (PAFI-T p.20) 'Les milieux humides sont très importants pour le maintien de la diversité biologique.' (PAFI-T p.60) 'Il est reconnu que le réseau routier et les perturbations qui lui sont associées sont la principale cause anthropique d'apport de sédiments dans le réseau hydrique. Lorsque l'érosion se produit ...elle peut causer des apports de sédiments dans le réseau hydrographique. Ceux-ci sont susceptibles d'entraîner une dégradation de l'habitat aquatique et d'affecter plus particulièrement les frayères, les populations d'invertébrés et la

		libre circulation des poissons. L'érosion peut également causer une détérioration des voies d'accès au territoire. » (PAFI-T p.84)
D	Nos recherches nous portent à croire que les aspects suivants n'ont pas été analysés en profondeur par les responsables de cette coupe prévue: les pentes, les rivières Dufresne et Doncaster, la division des hautes eaux, les bassins versants en Laurentides et en Lanaudière. Le système hydrique naturel est déjà gravement perturbé par les coupes des dix dernières années. Vues l'altitude du Kaaikop et son importance, il est temps de réparer les erreurs avant qu'il ne soit trop tard, principe de précaution oblige! Voir la carte du CPK.	<p>« ...assurer un suivi et un contrôle des interventions effectuées dans les forêts du domaine de l'État; » (PAFI-T p.12)</p> <p>... ' non seulement prévenir et réduire la pollution, mais également à lutter contre celle-ci, et à agir en propriétaire averti.' (PAFI-T p.14)</p> <p>'Les activités inhérentes au système de gestion environnementale touchent la planification, la récolte, la voirie, le transport, les travaux sylvicoles ainsi que les suivis...' (PAFI-T p.15)</p> <p>... ' maintenir les lisières boisées riveraines soustraites à l'aménagement forestier'... (PAFI-T p.38)</p> <p>'Les milieux humides de très faibles dimensions et les étangs vernaux sont des habitats importants notamment pour la reproduction des amphibiens et des invertébrés.' (PAFI-T p.60)</p> <p>'Peu de mesures de conservation s'appliquent uniquement aux milieux humides.' (PAFI-T p.60)</p> <p>'...des modalités sont prévues en ce qui concerne les lacs, marais, marécages, tourbières non boisées avec mare, cours d'eaux permanents et intermittents. Des dispositions spéciales s'ajoutent lorsque ceux-ci forment un habitat du poisson, un habitat du rat musqué, une vasière ou une aire de concentration d'oiseaux aquatiques.</p>
E	La rivière Dufresne est l'une des dernières du sud à soutenir l'omble de fontaine ou la truite mouchetée.	'... le maintien de la qualité des habitats fauniques, notamment en ce qui concerne l'habitat du poisson...' (PAFI-T p.21)

La faune

Le principe de "désactivation" après coupe n'est pas appliqué ici jusqu'à présent par la MRC. En conséquence, les sentiers forestiers invitent une plus grande présence humaine, souvent motorisée. Ceci contribue au dérangement de la faune et de la flore et donne aux chasseurs l'accès à la ressource.

Où iront toute cette variété exceptionnelle d'animaux sauvages après que ce corridor entre le Kaaikop et Tioweroton soit coupé, segmenté et exploité? Où iront-ils après que ce précieux milieu naturel unique soit perturbé et affecté?

	OBSERVATIONS DES GENS DE LA RÉGION	RÉFÉRENCES
A	Jusqu'à aujourd'hui, la vocation des sentiers non motorisés a toujours fait consensus auprès des organismes présents. Cet acquis pourrait changer	« Une grande diversité de ressources et d'utilisateurs caractérise le territoire des Laurentides... Cette diversité génère différents enjeux » (PAFI-T p.16)
B	Les routes forestières pourraient ouvrir la porte au développement commercial et aux réseaux de télécommunication, ce qui affecterait le paysage et surtout l'écosystème.	« la protection de sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles; » (PAFI-T p.21) 'La conservation de vieilles forêts sans intervention humaine... » (PAFI-T p.38) '...la construction des chemins forestiers nécessaires à l'extraction de la matière ligneuse mène aussi à une utilisation plus intensive du territoire par une large gamme d'utilisateurs, ce qui favorise la propagation d'espèces exotiques, le dérangement sonore, la cueillette de plantes rares, le braconnage et l'utilisation de véhicules hors route. (DEER p.45)
C	La prolifération des loups et coyotes, qui utilisent ces routes forestières, augmente et met en péril les cervidés.	« <i>L'habitat du cerf de Virginie</i> : la mise à jour des plans d'aménagement de ravages doit être effectuée avant de réaliser de nouvelles interventions. En effet, la situation de chaque compartiment de ravage doit être documentée afin de prescrire le bon traitement au bon endroit... la récolte d'épinettes et d'autres résineux sera conditionnelle à une analyse plus approfondie de la situation de chaque compartiment de l'aire de confinement; » (PAFI-T p.69) '... le développement d'un réseau routier forestier très dense favorise une colonisation forestière par l'homme et augmente les risques écologiques...' (DEER p.40)
D	Animaux présents : Pour les cervidés (cerf de Virginie. Orignal), les nids hivernaux et plans de ravages observés par les acteurs ne sont pas identifiés pour ce territoire dans le dernier PAFI-T. Les "débris" des restants d'arbres en terrain d'exploitation provoquent l'augmentation de la mortalité des	« Des modalités particulières s'appliquent sur certains sites fauniques d'intérêt. » (PAFI-T p.22) 'la SADF prévoit de mettre en place un suivi pour certaines espèces dites « sensibles à l'aménagement forestier », de manière à ce que la planification forestière prenne en compte le maintien de leurs conditions d'habitat au-delà de seuils critiques susceptibles de compromettre leur maintien dans le territoire forestier.' (PAFI-T p.64)

<p>jeunes orignaux. Depuis quelques années, ce phénomène se remarque dans la région jusqu'à Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci (à proximité du Kaaikop). Les bébés orignaux et cerfs se cassent les pattes dans ce fouillis de restes de coupes et, souvent, n'y survivent pas.</p> <p>Mammifères présents: le genre Lupus (loup, coyote, coyloop), le lynx, l'ours et le carcajou (pécan). Le polatouche (écureuil volant), le lièvre, diverses chauves-souris et un grand nombre de petits gibiers.</p> <p>Oiseaux présents: le tétras du Canada, le pygargue, la buse, l'aigle, le héron, la paruline couronnée, le grand pic, le pic majeur, la gelinotte huppée et le dindon sauvage.</p> <p>Animaux aquatiques présents : le castor, la truite, la barbotte, la belette, l'écrevisse, le vison, l'hermine, la loutre, la martre, le rat musqué. Plusieurs autres espèces reconnues ou à être identifiées.</p> <p>Amphibiens et reptiles présents : la grenouille-taureau et des marais, les salamandres, les couleuvres et les tortues de différentes tailles.</p>	<p><i>L'habitat du petit gibier :</i> Dans le présent contexte les espèces considérées pour le petit gibier sont la gelinotte huppée et le lièvre d'Amérique. Pour ces espèces les jeunes stades de développement représentent une composante sensible de leur habitat. Les besoins en habitat de ces espèces requièrent le maintien d'un couvert dense au stade de gaulis. » (PAFI-T p.70)</p> <p>'On note aussi que les arbres vivants ou récemment morts et de forts diamètres sont particulièrement importants pour certaines espèces, telles le grand pic, la chouette rayée et l'autour des palombes. Ces forêts ont un rôle important dans le maintien de certaines populations animales, dont certaines sont menacées ou vulnérables, notamment trois espèces de chauves-souris, le petit polatouche et le pic à tête rouge' (DEER p.34)</p> <p>'Dû à leur comportement d'évitement de contact avec l'homme, certaines espèces animales ont besoin de forêts d'intérieur... Afin de convenir aux espèces ayant besoin d'un grand domaine vital (plus de 1 000 ha), comme l'ours noir, le lynx du Canada et le loup gris, les forêts d'intérieur doivent être de taille considérable. (DEER p.36)</p> <p>'Outre les espèces menacées ou vulnérables, d'autres espèces sont aussi préoccupantes pour d'autres raisons, comme le cerf de Virginie (broutage)...' (DEER p.43)</p>
---	--

Des recherches sur la faune pourraient évidemment être plus approfondies par des spécialistes. Nous affirmons que cette liste prendra ainsi de l'importance et pourrait intéresser plusieurs biologistes.

La flore

Nos connaissances de la "petite flore" sont limitées mais le milieu en regorge. Cet aspect pourrait donc être étudié sur place par des professionnels.

Selon les bûcherons et témoins des coupes des années 50, la section du lac Violon vers le sommet n'a pas été affectée par les coupes. À l'époque, la

machinerie et les chevaux ne permettaient pas d'accéder facilement à cette partie rocheuse de la montagne. Ceci qui nous incite d'aller vers ce territoire, qui serait une forêt de haute valeur de conservation à préserver.

Selon les Algonquins, Kaaikop signifie montagne escarpée, dénudée, rocheuse et en hauteur. Aujourd'hui, une forêt magnifique a couvert le roc. Cette construction végétale sur plusieurs décennies nous permet d'affirmer solidement que ce terrain "vierge" et très précieux mérite qu'on étudie sa classification comme forêt à haute valeur de conversation (FHVC).

	OBSERVATIONS DES GENS DE LA RÉGION	RÉFÉRENCES
A	Observation de thuyas d'un diamètre de plus de 1 mètre sur la montagne. Le sol de la région est mince mais fertile pour les résineux.	<p>« La Loi sur les forêts est modifiée à la suite des consultations qui font ressortir les attentes du public : territoires protégés accrus, forêts anciennes conservées... Le caractère patrimonial de la forêt est renforcé" (PAFI-T p.16)</p> <p>'Des forêts de haute valeur de conservation (FHVC), qui ont été repérées dans le contexte du processus de certification FSC, sont soumises à certaines modalités d'intervention visant le maintien de leurs valeurs de conservations associées. '(PAFI-T p.22)</p> <p>'L'enjeu écologique sur la structure d'âge vise à conserver de vieilles forêts' » (PAFI-T p.33)</p> <p>'L'aménagement forestier a contribué à modifier la composition forestière des peuplements... une menace pour la survie d'espèces ou le maintien des processus écologiques (MRNF 2008). (DEER p.39)</p> <p>'...l'abondance de certaines essences a diminué en fonction de la priorisation de récolte selon le contexte historique particulier. Cette diminution de l'abondance entraîne nécessairement une diminution de la biodiversité.' (DEER p.41)</p>
B	La forêt "verte" en haut entre le sommet du Kaaikop et le lac Feuillage demeure mystérieuse (voir plan de coupe 1 et 2). Elle serait, à tout le moins, âgée et exceptionnelle pour grandir sur un sol mince. Malgré un climat rigoureux, voir austère (de 3 à 4 mètres d'accumulation de neige en moyenne annuellement dans la région St-Donat et de grands vents	<p>«... en poursuivant les orientations de l'OPMV qui vise le maintien en permanence de forêts mûres et surannées (îlots de vieillissement, refuges biologiques, etc.);' (PAFI-T p.38)</p> <p>...' la présence de peuplements mixtes ou résineux est un élément essentiel à la survie de la majorité des espèces fauniques, afin de leur fournir une protection contre les rigueurs hivernales. Leur plus faible représentation sur le territoire leur confère ainsi une importance écologique, non seulement pour la survie des espèces mais aussi pour leurs déplacements.' (PAFI-T p.67)</p>

	<p>de haute altitude), elle se porte naturellement, elle est bien enracinée et elle est très bien comme elle est depuis 150 ans. La coupe de régénération prévue sur le sommet de Kaaikop pourrait augmenter la vitesse des vents de haute altitude ressentis au sol et provoquer des chablis artificiels ici et là sur la montagne.</p>	<p>'L'habitat de l'original : l'objectif étant d'assurer le maintien d'îlots de résineux, notamment dans les secteurs traités en coupes partielles.' » (PAFI-T p.69) 'Bloc résineux :... la plupart de ces superficies ont une grande valeur faunique et elles sont souvent les derniers vestiges de structures complexes. » (PAFI-T p.86) 'Certaines espèces floristiques, ainsi que des eumycètes, peuvent aussi avoir besoin des attributs écologiques et biophysiques des forêts mûres et surannées.' (DEER p.34)</p>
C	<p>Le Kaaikop et ses alentours sont l'un des derniers couverts forestiers « bruts » pour la faune et la flore dans cette région des Laurentides. Les grands espaces naturels que sont les terres privées de 100 acres ou plus et la réserve de Tioweroton aident à conserver des terres peu exploitées.</p>	<p>« ... valeurs et besoins des communautés autochtones sont pris en considération dans l'aménagement durable des forêts et dans la gestion du milieu forestier » (PAFI-T p.14) 'On remarque une baisse de forêt d'intérieur de l'ordre de 49% à 71% en comparaison avec un paysage vierge sans interventions.'(DEER p.4) '...on observe un écart entre les forêts d'intérieur actuelles et celle du paysage préindustriel...De plus, une diminution des refuges sauvages entre 96 et 97 % est observée dans les zones à l'étude, ainsi qu'une augmentation de la densité des chemins.'(DEER p.33) '...la diminution du pourcentage de la superficie en peuplements mûrs, la diminution de la proportion des peuplements mixtes, la diminution du nombre et de la superficie forêts d'intérieur ainsi que la diminution du pourcentage de refuges sauvages sont des indicateurs pour lesquels on décèle une problématique sévère.'(DEER p.39)</p>
D	<p>Une belle forêt de pins blancs et matures fut coupée vers 1960 au lac Clair. Protéger et replanter cette matière ligneuse seraient une belle solution pour préserver cette essence rare en 2013 puisque le sol est fertile pour cette espèce. Les Mohawks apprécient tout particulièrement cet arbre majestueux.</p>	<p>« ..., en intégrant les valeurs et le savoir des communautés autochtones... (PAFI-T p.16) 'L'abondance du pin blanc ...a grandement diminué depuis la colonisation...' (PAFI-T p.43) 'Pour le pin blanc, par exemple, on recense une vaste gamme d'animaux qui nécessite ou préfère les forêts de pins pour habitat, comme les chauves-souris mâles...Les pins blancs de gros diamètres sont aussi particulièrement prisés par les pygargues à tête blanche, les autres gros oiseaux de proie et les hérons bleus, pour leur forme et leur capacité à supporter de gros nids... Les graines et les aiguilles de pins sont aussi une importante source de nourriture pour des espèces comme le cerf de Virginie... le porc-épic ...l'original et le lièvre d'Amérique.' (DEER p.35)</p>

Sans recherches complètes, ne perturbons pas un écosystème visiblement si particulier. Ces démarches d'études sont primordiales pour la survie de

nombreuses espèces fauniques et floristiques. Préservons les derniers vestiges naturels de ces structures complexes, surtout en 2013 alors que nous connaissons bien la fragilité de notre planète.

« Ne regardez pas ces arbres juste comme de l'argent...
car un jour, peut-être, l'argent ne vaudra plus rien ! »

Wendy, fiduciaire mohawk de la faune de Tioweroton

Conclusion sur le réseau hydrique

Si le passé est garant de l'avenir, on ne peut que s'opposer aux coupes forestières prévues au chantier Legault. Les craintes sont justifiées par des informations parcellaires données par le MRN, lesquelles augmentent la suspicion et ne permet pas de valider la qualité de la récolte forestière.

Entre 1930 et 1960, 4 moulins à scie ont été en activité au village de Sainte-Lucie. Les responsables de l'exploitation de nos forêts ont porté une attention particulière au corridor faunique et aux milieux humides. Ce qui a grandement contribué aujourd'hui à léguer à tous une région régénératrice de peuplements forestiers et fauniques exceptionnels. Continuons en ce sens...

Pour l'heure, la vision écosystémique du ministère pour la faune et le réseau hydrique intermittent est fragmentaire et mérite une considération nouvelle. Les professionnels du MRN ont les ressources pour évaluer les impacts des coupes forestières planifiées sur les montagnes et ils doivent être plus transparents dans la diffusion de ces informations.

3.3 La consultation

3.3.1 Le mécanisme de consultation

Un mécanisme de consultation publique est prévu dans la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ainsi lisons-nous dans cette loi :

« Le ministre élabore, rend publique et tient à jour une politique de consultation afin de favoriser la participation des personnes ou organismes concernés par les orientations à privilégier en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier.

Il consulte, avant sa publication, les communautés autochtones et la population. Il en est de même pour une modification de son contenu. »²⁵

Afin de se conformer à cette prérogative légale, un avis a effectivement été publié dans les journaux locaux.

Voir en annexe cet avis public.

La démarche de consultation s'inscrit dans un nouveau courant lié à la gestion écosystémique des ressources du territoire, qui implique l'acceptabilité sociale de toutes les mises en chantier.

« Les valeurs sociales influencent de plus en plus les choix en matière de foresterie. Même si une pratique forestière est scientifiquement fondée, techniquement réalisable et économiquement faisable, si elle n'est pas acceptée par la société, elle ne pourra répondre à ses attentes et sera contestée. L'acceptabilité sociale d'une pratique est une condition nécessaire à son succès et à sa durabilité parce que les perceptions du public influencent les politiques et les prises de décision. Il s'agit là d'une réalité incontournable de la gestion forestière moderne : la dimension sociale doit donc faire sciemment partie de son développement et de sa mise en œuvre. La réalité politique et commerciale nous dicte aussi que l'acceptabilité sociale des pratiques forestières doit être considérée à la fois aux niveaux local, national et international. »²⁶

En outre, la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL) souligne que : « La stratégie d'aménagement durable préconise que les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés par la population, ainsi que les droits des peuples autochtones soient pris en compte dans la gestion des ressources naturelles. »²⁷

3.3.2 Les résultats des consultations et nos commentaires

D'abord mentionnons que le maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides, en poste lors des consultations, a reçu deux courriels mentionnant qu'une consultation publique aurait lieu sur les aménagements forestiers. Transmis à quelques 50 maires et organismes de la région et datés du 6 avril 2011 et du 20 novembre 2012, ils invitaient sommairement à une consultation publique déjà commencée deux jours et un jour plus tôt, soit du 4 au 19 avril 2011 et du 19 au 14 décembre 2012, respectivement !

Signalons que les dirigeants de la base de plein air L'Interval, située au pied du mont Kaaikop, n'ont reçu aucun avis de consultation. Ce n'est qu'au mois de juin 2013 que le directeur général de l'organisme a appris officiellement le projet de coupe forestière au chantier Legault.

Même si l'avis public a paru dans les journaux locaux, la plupart des citoyens n'ont pu être interpellés par ce communiqué beaucoup trop vague et général. Pour être compris cet avis nécessite une connaissance du langage technique utilisé.

En outre, la carte des Laurentides présentée est beaucoup trop générale sachant que ce territoire couvre quelques 22 517 km² (site CRNTL p.1). Pour ironiser, le cahier des charges semble avoir été compris dans l'espace d'un timbre-poste !

Comment pouvons-nous savoir que le plan d'aménagement forestier touchait spécifiquement le mont Kaaikop et ses alentours?

Ainsi comment savoir qu'entre ce qui est explicite sur la carte soit le Mont Tremblant et Saint-Jérôme se retrouve visé le mont Kaaikop, sous l'appellation UA 06151?

À tel point qu'il est permis de se demander pourquoi cet avis publique, aussi vague et général, utilisant un langage technique peu invitant, n'a pas été conçu pour être plus clair et accessible, pour que la population et les organismes concernés se sentent pas interpellée. Il va sans dire la démarche des autorités respecte les exigences de la loi mais ne se conforme surement pas à son esprit !

Où sont passé les principes et stratégies inscrits dans les lois, les visions stratégiques, les plans de développement durable....Ne serait-ce que de beaux discours sans fondement réel?

Quant aux résultats de cette consultation, malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien trouvé. Et pourtant, si la consultation était publique, nous considérons que les commentaires et discussions entourant ce plan d'aménagement devraient aussi être publics.

En fait, les citoyens de Sainte-Lucie et des régions avoisinantes ne peuvent concevoir que le Mont Kaaikop puisse être la cible d'une coupe forestière parce que : « Ça n'a pas de bon sens ! »

Les membres de la Coalition – réunis spontanément, rappelons-le – pour sauvegarder ce joyau des Laurentides qu'est le mont Kaaikop, ont fait signer une pétition regroupant à ce jour quelques 6 600 signatures, ce qui indique clairement l'appui d'une large tranche de la population sachant que dans la municipalité de Ste-Lucie comprend 1400 résidents permanents.

Le libellé de la pétition va comme suit :

PÉTITION CONTRE LES COUPES FORESTIÈRES AU MONT-KAAIKOP

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a octroyé des droits de coupes forestières partielles (de 25 à 50% de prélèvement) et de régénération (50% à 100% de prélèvement) sur le mont Kaaikop et aux alentours. Les prélèvements débuteraient en décembre 2013, soit dans moins de cinq (5) mois.

*La **base de plein air L'Interval** est farouchement opposée à ces coupes et considère qu'elles mettraient en péril le maintien et le développement de ses activités économiques, communautaires et sociétales, qu'elles auraient un impact négatif et significatif sur la qualité des activités de plein air, et qu'elles diminueraient la richesse de la faune et de la flore.*

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au Gouvernement du Québec d'annuler les coupes forestières projetées sur le Mont-Kaaikop et ses alentours.

Signez la pétition MAINTENANT !

Voici quelques commentaires recueillis que des signataires ont ajoutés à la pétition. Vous trouverez l'ensemble des commentaires en annexe de ce document. (Les commentaires sont tels quels, sans correction.)

« Le Québec est assez grand pour fournir les compagnies forestières ailleurs que dans un petit paradis relativement minuscule mais très essentiel pour plein de gens plus ou moins fortunés. C'est notre fenêtre d'air pur encore accessible. De décider de raser une montagne dans un paysage touristique, le feriez-vous au Mont-Tremblant???? Certes non et pourquoi à Sainte-Lucie???? POURQUOI? Moi, je vais me lever debout et m'attacher à un arbre devant leur débusqueuse-arracheuse. Nous ferons une chaîne et nous alerterons les élus du devoir de respect et d'équité. L'irrespect total, c'est lui qu'il faut raser et régénérer en disant: halte aux surprofits et à la financiarisation de tout ce qui existe pour les poches du 1% »

« L'environnement est des centaines de fois plus importantes que le grossissements de profits d'une compagnie. S'il y a encore des gens qui n'y croient pas, essayez donc de tenir votre respiration le temps que vous comptiez votre argent! Alors sans arbres, ce serait la même chose, une fois qu'il n'en restera plus assez pour procurer à la population grandissante l'air respirable dont elle a besoin. »

« Cet endroit a quelque chose de naturellement bénéfique pour l'amoureux de la nature... Le détruire, ne serait-ce qu'en partie, fait abstraction à toute logique! »

« En octroyant les droits de coupe, le gouvernement n'a jamais évalué les pertes récréotouristiques qui je suis sûre sont plus élevées que la coupe de bois. Quand va-t-on réaliser que les sentiers de randonnées et de ski sont une richesse extraordinaire. Je refuse qu'on détruise notre patrimoine. Ce type d'exploitation est archaïque, destructeur et rend complètement impraticables les activités de plein air à cause du sol crevassé et les troncs laissés sur place par la machinerie lourde sans compter la dévastation du paysage pour la génération à venir. »

Aussi une marche a été organisée pour soutenir la Coalition dans cette noble cause. Plus de 350 personnes ont répondu à l'appel et ont participé à cette marche pacifique tenue le 6 octobre dernier au mont Kaaikop.

Vous pouvez voir une vidéo promotionnelle pour lancer cette invitation sur : http://youtu.be/_RMiz5z9NIY

Avec tous ces appuis, force est de constater la puissance de cette 'consultation' non formelle qui s'oppose à toutes coupes forestières au mont Kaaikop et à ses alentours. Les appuis militent, dans l'immédiat, pour proposer un moratoire d'un an, afin de pouvoir compiler les études scientifiques qui permettraient aux citoyens de faire des recommandations éclairées, de privilégier les orientations pour tous les chantiers sur cette belle montagne, en accord avec nos valeurs patrimoniales et en concordance avec le développement durable.

« Dans une vision renouvelée, la décision gouvernementale devrait se baser avant tout sur un portrait rigoureux de la situation et notamment sur une évaluation des réels besoins, réalisés en partenariat avec les principaux acteurs concernés – en associant notamment la riche expertise académique de notre société et non pas seulement certaines firmes privées de génie et de conseil. Cela constituerait une base de travail commune pour tous les acteurs, préalable incontournable à une discussion constructive. Ensuite, avant même d'entrer dans les mesures de mise en œuvre, seraient discutés d'entrée de jeu les critères d'évaluation de la pertinence du projet dont la démonstration de sa plus-value sociale au regard des différentes alternatives et options sur la table. Bref, un cadre préalable aux arbitrages et compromis en vue d'une décision finale. »²⁷

M. Pierre Batellier, coordonnateur développement durable et chargé de cours en Responsabilité sociale de l'entreprise à HEC Montréal

3.4 Les impacts économiques

L'attraction des grandes surfaces commerciales établies dans des villes plus importantes, telles Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Jérôme, fait en sorte qu'actuellement, il y a peu de commerces ou d'entreprises de services établis à Sainte-Lucie-des-Laurentides. La vitalité économique de la municipalité repose donc sur son principal capital, soit son environnement exceptionnel: ses lacs, ses forêts et sa principale montagne et son ambassadeur: le mont Kaaikop.

D'ailleurs, le principal employeur sur le territoire de la municipalité est la base de plein air L'Interval, une entreprise d'économie sociale qui accueille des familles, des adultes et des groupes. Ce centre de vacances quatre saisons est justement situé au pied du majestueux mont Kaaikop. Voilà donc un bel exemple d'utilisation de façon durable d'un territoire naturel, qui procure à la fois des emplois permanents, ainsi que des retombées économiques récurrentes pour la municipalité et par le fait même pour les citoyens.

Ainsi, pour la municipalité et le milieu, le choix économique à faire se résume à deux alternatives :

Première alternative : Laisser se réaliser le plan de coupes forestières planifié au mont Kaaikop (chantier Legault), lequel générerait des emplois à très court terme et de la richesse ponctuelle découlant du bois récolté. Dans ce cas, l'impact économique pour la municipalité est quasi nul, car les emplois d'abattage, de transport et de transformation du bois sont externes à la municipalité.

Mais attention, ces coupes forestières altèreraient de façon irrémédiable le site patrimonial et naturel du mont Kaaikop. Des pans entiers de forêt disparaîtraient, dont plusieurs secteurs sont centenaires. Les chemins ouverts pour sortir le bois, deviendraient des cicatrices permanentes sur la montagne et ouvriraient ce territoire fragile aux véhicules à moteur de tous acabits : 4 roues, motocross, motoneige, etc. On pourrait alors dire adieu à l'implantation d'activités écologiques de développement durable.

Deuxième alternative : Préserver le site naturel du mont Kaaikop et implanter des activités récréotouristiques durables qui créeraient de l'emploi et généreraient des retombées économiques régionales. Ces activités viseraient à assurer la protection de l'environnement, la satisfaction des participants, du public et des partenaires. Elles contribueraient à renforcer la cohésion sociale et à développer de façon plus équilibrée le territoire.

Le cadre de référence du PRDIRT rappelle que son objectif premier vise la création de richesses en s'appuyant sur les potentiels de la région et sur des idées novatrices, et ce, dans l'optique d'un développement durable. Cette richesse ne doit pas uniquement représenter une mesure économique exprimée en dollar absolu, mais également générer de la prospérité sociale en créant de l'emploi et des activités dans les communautés concernées. (P. 89 de Présentation)

Les attraits naturels de la montagne

Le mont Kaaikop est un site naturel qui a été peu exploité au cours des dernières décennies. Il y a des sections de très vieilles forêts, plus que centenaires. Son altitude en fait un des sites importants de la grande région de Montréal pour les vues sur les paysages. Par temps clair, on peut même distinguer les gratte-ciels de Montréal, situés à la limite de la capacité de l'œil humain. Son intérêt particulier réside également du fait qu'il est situé au sein d'une nature où il y a très peu d'interventions humaines : peu de routes, aucune activité agricole (culture, élevage), aucune activité sportive de masse (golf, ski alpin) et aucune industrie. En somme, que de la nature à perte de vue.

Développement des entreprises actuelles et potentielles

Si le mont Kaaikop, tel que proposé dans le projet de *Plan de conservation pour une aire protégée*, déposé au Conseil municipal de Ste Lucie en avril 2013, obtenait le logo de réserve naturelle protégée, administrée principalement pour la

protection des écosystèmes et aux fins de récréation, cela augmenterait sa notoriété et par le fait, son achalandage. Ainsi, l'actuelle base de plein air L'Interval pourrait développer davantage son réseau de pistes de randonnée, augmenterait ses nuitées et, en lien direct, son impact économique favorable dans la communauté : plus d'emplois et d'achats de biens et de services.

Pour les entreprises potentielles, une réflexion du milieu – municipalité, citoyens, communauté Mohawk, organismes de protection de l'environnement – pourrait se traduire en un plan d'affaires qui mettrait en valeur le site naturel du mont Kaaikop en implantant, via une organisation sans but lucratif, des activités durables, différentes ou complémentaires au créneau de la base de plein air L'Interval.

À titre d'exemple, mentionnons les activités suivantes:

- herboristerie;
- sentiers de vélos de montagne;
- sentiers d'interprétation des écosystèmes du mont Kaaikop;
- site d'interprétation des Premières Nations (projet conjoint avec la communauté Mohawk);
- sentiers équestres;
- sentiers d'arbres en arbres;
- sentiers interconnectés (inter-villages);
- camps d'été pour les jeunes;
- centre d'interprétation de la faune et de la flore et visites éducatives sur les sentiers;
- patinoire de plusieurs kilomètres ceinturant le Kaaikop;
- etc.

Cela dynamiserait et mobiliserait la population locale autour d'un projet collectif générateur à la fois de fierté et créateur de retombées économiques diverses:

- emplois permanents et temporaires pour le développement, l'exploitation et l'administration des activités durables;
- restauration (café rencontre, carte de cuisine régionale);
- commerces de produits du terroir;
- hébergement léger (en gîte ou en auberge);
- autres entreprises de service.

Le cœur du village de Sainte-Lucie-des-Laurentides en ressortirait gagnant et attirerait de plus en plus de villégiateurs et de touristes, tant au national, qu'à l'international. Il faut impérativement avoir une vision à long terme de ce type de développement durable. Et le point de départ de la réalisation de cette vision est la protection du capital naturel de Sainte-Lucie-des-Laurentides, notamment, son ambassadeur, le mont Kaaikop. Cette icône pourra ainsi réellement prendre la place qui lui revient et cela positionnera Sainte-Lucie-des-Laurentides pour des décennies comme un lieu « riche en possibilités ».

3.5 La communauté autochtone

(Il est à noter que les écrits qui suivent sont rédigés en anglais parce que nous avons transigé avec les Mohawks dans cette langue.)

3.5.1 La lettre d'appui des Mohawks

STRENGTH
PEACE
UNITY

Mohawk Council of Kahnawake

P.O. Box 720
Kahnawake Mohawk Territory J0L 1B0

'Isti Ietsen'haientahk'fwa
" OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS "



Tel.: (450) 632-7500
Fax: (450) 632-7276
Website: www.kahnawake.com

Mayor Ghislain Schoeb
2121 Chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides
Quebec J0T 2J0

HAND DELIVERED

Kahnawà:ke, 25, Kenténha/October 2013

RE: LETTER OF SUPPORT IN OPPOSITION TO PROJECTED FORESTRY CUTS IN MONT-KAAIKOP
CHANTIER LEGAULT IN SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Wa'tkonnonhwerá:ton / Greetings,

The Mohawk Council of Kahnawà:ke wishes to express its support and offer its solidarity on the opposition to projected forestry cuts within Mont Kaaikop. We are acutely aware of the local and environmental issues. Moreover, we are gravely concerned that the proposed forestry cuts will have a negative impact on our Aboriginal rights in our traditional hunting and fishing grounds in Tiowero:ton (also known as Doncaster), which borders the Municipality of Sainte-Lucie.

In this endeavor, the Mohawks of Kahnawà:ke are guided by their long, proud history and deep-rooted respect for the land. Accordingly, we will not stand by idly as neighbouring regions are plundered in the name of industrial growth and "resource development". We support postponing the project to further explore the consequences of such a clear cut. There is great concern for the White Pines and the loss of such a precious tree, as well as the effects on the waters in the area.

The Mohawk Council of Kahnawà:ke urges you to pursue your effort to postpone the project in order to make an assessment of the effects of such a project and continue to mobilize against the Crown until there is proper consultation. We all have the right to a reasonable quality of life in our communities free from unbridled environmental degradation facilitated by the Crown. We will be contacting the Ministers of Environment and Natural Resources directly.

Nia:wen,

ON BEHALF OF THE OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS
MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE

Chief Gina Kanietahawi Deer

CC: The Honourable Leona Aglukkaq, Minister of Environment
The Honourable Joe Oliver, Minister of Natural Resources

Gd/tdj/10252013/ Mayor Ghislain Schoeb

3.5.2 La lettre de remerciement aux Mohawks

October 30th, 2013.

Dear Chief Gina Kanietahawi Deer :

The Coalition pour la préservation du mont Kaaikop wishes to acknowledge your involvement and commitment in supporting our efforts for the sustainable development of mount Kaaikop and its surroundings. We would also like to thank Caretakers Jerry and Wendy, their family and children for their open mind and warm approach.

Our vision for the present and future reaches common grounds. Wildlife knows no frontiers and hunting and fishing grounds need to be preserved.

Our environment is the legacy of the Elders and the coming generations have the right to expect an even better world. A pristine environment is the most wonderful gift one can pass on.

Together we can keep this portion of land an everlasting paradise... where clear water runs and mature white pines and maple trees grow freely.

We deeply respect the First Nations and cherish the support of the Mohawk Council of Kahnawake. You are making a difference in this uphill battle.

Nia:wen,

La Coalition.

À noter :

- Vers 1998, des coupes forestières désolantes au lac Vaillancourt (adjacent à la réserve) ont eu lieu sans que Tioweroton ne soit consulté.
- Sur la TGIRT, les communautés de Manawan et du lac des Barrières sont présentes mais nous remarquons que la communauté Mohawks de Tioweroton est absente.

Nous nous appuyons sur le PAFI-T UA 061-51 pour soutenir que la communauté autochtone est un incontournable pour le développement du Kaaikop et de ses alentours :

- « partager, entre l'État, des organismes régionaux, des communautés autochtones et des utilisateurs du territoire forestier, les responsabilités découlant du régime forestier »²⁹ ;
- « Le Québec cherche [ainsi] à assurer la pérennité de l'ensemble des ressources forestières tout en protégeant leur diversité, ... en intégrant les valeurs et le savoir des communautés autochtones et en fournissant des

emplois stimulants dans des communautés et des régions qui renouent avec la prospérité. »³⁰

En outre, nous constatons que dans le point 5.2.1 du document cité plus haut *Enjeux en lien avec les communautés autochtones*³¹ les Mohawks ne sont pas cités.

Depuis le début de nos échanges avec la communauté autochtone Mohawk nous remarquons une ouverture et une volonté de leur part de s'impliquer en regard du développement éventuel du Kaaikop et de ses alentours.

CHAPITRE IV : RAPPORTS D'EXPERTISE

Dans ce chapitre, nous traiterons de deux études actualisées, spécifiquement pour mieux connaître le mont Kaaikop et ses alentours...

D'abord, un document produit par la firme Horizon Multi-Ressources, intitulé *La protection et la mise en valeur de Kaaikop : vers un réel développement durable*.

Puis, une étude intitulée *Mont Kaaikop Projet de plan de conservation pour une aire protégée Analyse du territoire, version intégrale*, produite en avril 2013 pour la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, par madame Alexandra Verner, inspectrice en bâtiment et environnement; document révisé par madame Catherine Roy, directrice du service de l'urbanisme de Sainte-Lucie.

Ces deux documents sont annexés intégralement à ce mémoire.

Afin de valider nos perceptions en regard du chantier Legault et d'approfondir l'expertise nécessaire avant d'établir quel que projet que ce soit dans ce secteur, nous avons demandé à la firme Horizon Multi-Ressources, spécialisée en développement régional et en gestion durable et intégrée du territoire, de nous donner un avis sur la planification des interventions forestières projetées dans le secteur du mont Kaaikop.

Soulignons ici quelques aspects notés dans cette étude recourent nos propres observations.

- « Attendu l'environnement très particulier et singulier de Kaaikop, notamment quant à sa localisation à la limite du grand bassin versant de la rivière Ouareau, lui-même inclus dans le grand bassin versant de la rivière l'Assomption »; (p.8)
- « Attendu que les inventaires forestiers faits sur le terrain ne semblent pas avoir été produits de manière à optimiser les connaissances sur les données floristiques et fauniques, et qu'à ce titre, ces données reposent surtout sur une demande au CDPNQ et sur des observations ad hoc par les techniciens forestiers »; (p.8)
- « Attendu qu'il serait plausible que des écosystèmes forestiers exceptionnels soient présents dans les secteurs d'intervention planifiés par le MRN »; (p.9)
- « Attendu que les peuplements forestiers du mont Kaaikop sont probablement très âgés »; (p.9)
- « Attendu que les données d'inventaire forestier ne sont pas rendus disponibles par le MRN pour donner un avis robuste sur les scénarios et les interventions sylvicoles planifiées »; (p.9)
- « Attendu que la diffusion de la planification forestière sur la table GIR de la CRNTL ne permet pas de rejoindre les groupes d'intérêts et les acteurs locaux »; (p.9)
- « Attendu que les envois massifs de courriels ne permettent pas de rejoindre tous les groupes d'intérêts et les acteurs locaux »; (p.9)

- « Attendu que la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier édicte que l'aménagement durable des forêts doit contribuer au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société »; (p.10)
- « Attendu que le projet de planification forestière tel que formulé ne permet pas de respecter tous les principes de développement durable prévus à la Loi sur le Développement durable, notamment :
 - Le principe de Participation et d'engagement en ce sens que le projet de planification forestière n'a pas permis de rejoindre des acteurs locaux, des citoyens et des groupes de citoyens importants;
 - Le principe de Subsidiarité en ce sens que le projet de planification forestière met le MRN en position de parti (planification) et de juge (tranchage sur les différends), ce qui a comme conséquence malheureuse d'éloigner une partie de la communauté des acteurs forestiers (MRN et industriels forestiers), et ce qui a l'effet contraire à l'esprit de la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier;
 - Le principe de Précaution en ce sens que le projet de planification forestière n'est peut-être pas appuyé sur des inventaires floristiques et fauniques détaillés desquels on pourrait souhaiter la réalisation en raison de l'âge, de l'isolement et de l'intégrité de plusieurs peuplements forestiers visés par la récolte, et que des éléments floristiques et fauniques à statut précaire pourraient s'y retrouver;
 - Le principe de Respect de la capacité de support des écosystèmes en ce sens que le projet de planification forestière se produira sur des sols minces, à altitude relativement élevée, où la croissance des végétaux y est lente, et bien que ce principe n'est pas facile à évaluer, qu'un projet pilote de faible envergure permettrait de suivre;
 - Le principe d'Internalisation des coûts en ce sens que le projet de planification forestière permet des retombées économiques marchandes au MRN et aux industriels forestiers, et indirectement aux travailleurs et autres personnes bénéficiant des retombées économiques directes et indirectes, mais que la valeur non marchande des services sociaux et écologiques n'a pas permis de rejoindre des acteurs locaux, des citoyens et des groupes de citoyens importants » (p.11-12)

Et, citons la conclusion de ces experts qui concorde avec la recommandation de la Coalition :

« En conséquence, afin de rapprocher les communautés du MRN et des industriels forestiers, de permettre l'acquisition de données écologiques jugées manquantes par la réalisation d'inventaires écologiques particuliers, de permettre l'épanouissement économique légitime de chaque parti en cause, il est proposé d'appliquer un moratoire d'une durée suffisante, et idéalement d'une année, sur la planification forestière en élaboration par le MRN. » (p.12)

Quant à l'analyse du territoire produite par Alexandra Verner (ci-annexé), citons ses propos de la page 21 :

« Le principe 9 concernant les forêts de haute valeur pour la conservation stipule que l'organisation devrait maintenir et/ou améliorer les hautes valeurs pour la conservation dans l'unité de gestion en appliquant le principe de précaution. La forêt du mont Kaaikop et des environs possèdent plus d'une caractéristique de haute valeur pour la conservation. »

Et la conclusion, page 26:

« Le territoire du mont Kaaikop et des environs est un territoire riche de ressources naturelles. Dans un contexte où l'accès à ces ressources est administré par d'autres paliers gouvernementaux que la municipalité, il est important de cibler les besoins des résidents d'abord. Ensuite, la municipalité aura la possibilité d'établir une vision de conservation de ce secteur pour demander au MDDEFP une vocation de conservation ou le statut d'aire protégée. L'obtention de ce statut est une étape importante du développement de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Imaginons-nous être au sommet du mont et avoir comme paysage le résultat de coupes forestières. En plus d'affecter le secteur récréotouristique, ces usages affecteraient également la santé socio-économique et environnementale de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Dans une optique de développement durable, il est suggéré de mettre de l'avant un projet de conservation du mont Kaaikop et d'en élargir la portée au lac Dufresne. »

CHAPITRE V : LES CONSIDÉRANTS ET LES RECOMMANDATIONS

5.1 Les considérants

- Considérant les normes législatives encadrant les interventions en foresterie axées sur le développement écosystémique durable ;
- Considérant l'importance de l'acceptabilité sociale en regard de tous projets ayant un impact socio-économico-environnemental ;
- Considérant les multiples observations terrain de certains membres de la Coalition, qui soulignent la fragilité des écosystèmes ;
- Considérant l'importance du principe de précaution dans une telle démarche ;
- Considérant la valeur économique importante du mont Kaaikop et de ses développements durables possibles pour la communauté de Sainte-Lucie-des-Laurentides comparé au gain rapide profitant à une poignée de travailleurs forestiers ;
- Considérant l'appui des autochtones qui sont directement touchés par toute perturbation ou tout chantier au mont Kaaikop ;

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop fait les recommandations suivantes :

5.2 Les recommandations

5.2.1 Les recommandations en regard du processus

- Lors des consultations s'assurer de rejoindre tous les intervenants concernés : élus municipaux, population locale, autochtones, organismes touchés par le chantier projeté.
- Publier des avis de consultation clairs et détaillés, dans un langage compréhensible pour le grand public.
- Rendre plus accessible au public le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier :
 - i. Prescription sylvicole: essences résiduelles, cartes écoforestières du chantier visé (ici, le chantier Legault) et ses alentours.
 - ii. Inventaires faits par qui et quand.
 - iii. Quelles machineries seront utilisées, à quelle période et pendant combien de temps.
- Rendre publique la pertinence du projet et démontrer sa plus-value sociale au regard des différentes alternatives et options sur la table.
- Rendre publiques les résultats de consultation.
- Créer un comité neutre qui sera en mesure d'entendre toutes les parties concernées.
- Lors du recours au comité de règlement de différends, une instance neutre devrait être mise en place pour éviter qu'une des parties en cause ne soit juge et partie dans le processus.

- Dans les démarches du comité de règlement de différends, partager avec tous les participants le rapport de chacune des parties auditionnées.
- Dans les auditions du comité de règlement de différends, donner le libre choix de pouvoir assister aux présentations des parties concernées, sans droit d'intervention. Le huis clos n'est pas souhaitable. La présence de tierces parties donnera la transparence et de l'harmonisation souhaitables dans le règlement du différend.

5.2.2 La recommandation spécifique pour le Kaaikop

Compte tenu de l'ensemble des points soulevés dans ce mémoire, compte tenu de l'absence d'acceptabilité sociale et en vertu du principe de précaution vis-à-vis des coupes forestières projetées pour le chantier Legault, la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop recommande et demande un moratoire d'un an sur toutes activités d'exploitation du mont Kaaikop et de ses alentours, dans leur intégralité.

« Une montagne de cette ampleur mérite des mesures exceptionnelles. »

M. André Goulet, ingénieur forestier

CHAPITRE VI : CONCLUSION DU MÉMOIRE

De par son patrimoine historique et naturel, sa grande beauté, sa « présence » sur un site qui s'avère un oasis de paix, qui ressource des milliers de personnes chaque année, le Mont Kaaikop doit être conservé dans toute son intégrité pour être laissé aux prochaines générations et à celles et ceux qui viendront s'y ressourcer.

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop déclare que le Kaaikop et ses alentours méritent particulièrement une protection contre les coupes de bois prévues dès janvier 2014. Cette zone de notre MRC, sensible, sauvage et précieuse, mérite d'être étudiée.

C'est avec grande conviction que nous demandons un moratoire d'un an et les appuis du ministère des Ressources naturelles du Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec. Face à cette urgence qui nous contraigne, nous avons besoin de temps pour éviter l'irréparable.

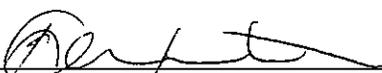
Ce délai permettra de répondre aux nombreux questionnements, de soumettre un argumentaire analytique et scientifique sur tous les aspects du milieu visé, fondé sur des recherches plus approfondies que les données incomplètes d'aujourd'hui.

« Nous nous sommes enrichis de l'utilisation prodigue de nos ressources naturelles et nous avons de justes raisons d'être fier de notre progrès. Mais le temps est venu d'envisager ce qui arrivera quand nos forêts ne seront plus, quand le charbon, le fer et le pétrole seront épuisés, quand les sols auront été appauvris et lessivés vers les fleuves, polluant leurs eaux, dénudant les champs et faisant obstacle à la navigation. »

Théodore Roosevelt, président des États-Unis d'Amérique (1901-1909)

Au nom de tous les membres, les personnes suivantes ont signé au nom de la

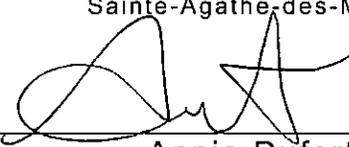
La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop



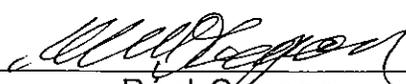
Claude Alexandre Carpentier
Sainte-Agathe-des-Monts



Serge Chénier
Maire, Sainte-Lucie-des-Laurentides



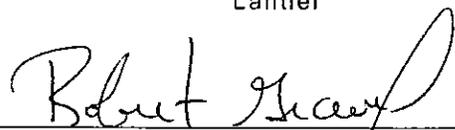
Annie Dufort
Sainte-Lucie-des-Laurentides



Réal Gagnon
Lantier


CL pour Carine Gohier

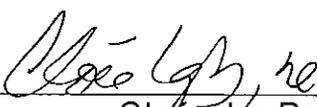
Carine Gohier
Conseil, Sainte-Lucie-des-Laurentides



Robert Gravel
Sainte-Agathe-des-Monts



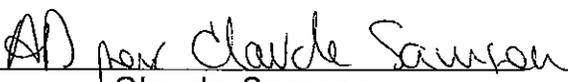
Serge Hayman
Sainte-Lucie-des-Laurentides



Cloée La Rocque
L'Interval, Sainte-Lucie-des-Laurentides



Lucie Ponton
Sainte-Lucie-des-Laurentides


AD pour Claude Samson

Claude Samson
Montréal et Lantier

Pour joindre la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop

Par courriel : kaaikop@live.ca

Par téléphone :

819-326-3198	Serge Chénier, maire Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
819-326-4069, poste 226	Cloée La Rocque, directrice générale Base de plein air L'Interval
819-774-0910	Claude Alexandre Carpentier, porte-parole Sainte-Agathe-des-Monts
514-003-2435	Annie Dufort, citoyenne de 3 ^e génération Sainte-Lucie-des-Laurentides

NOTES

Il est à noter que la pagination inscrite ici se réfère aux pages sur les sites internet consultés.

1. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, Éditeur officiel du Québec <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

2. http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

3. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, loc. cit.

4. Manuel de référence pour l'aménagement écosystémique des forêts au Québec Module 1 - Fondements et démarche de la mise en œuvre Québec, février 2010, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/manuel-ecosystemique.pdf> p. 11.

5. Conseil patronal de l'environnement du Québec 2012. «Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets» http://www.cpeq.org/assets/files/Autres/2012/guide_bonnespratiques_web.pdf p.21

6. Ibid p.9

7. Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, loc. cit.

8. <http://www.crntl.qc.ca/2012/05/bienvenue>

9. LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca> , article 55

10. Ibid article 55

11. AVIS PRÉSENTÉ PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE AU NOM DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ) DU QUÉBEC SUR LE PROJET DE LOI No 34 < *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* > PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE le 14 février 2012. p.6

12. Ibid p.6-7



Le mont Kaaikop

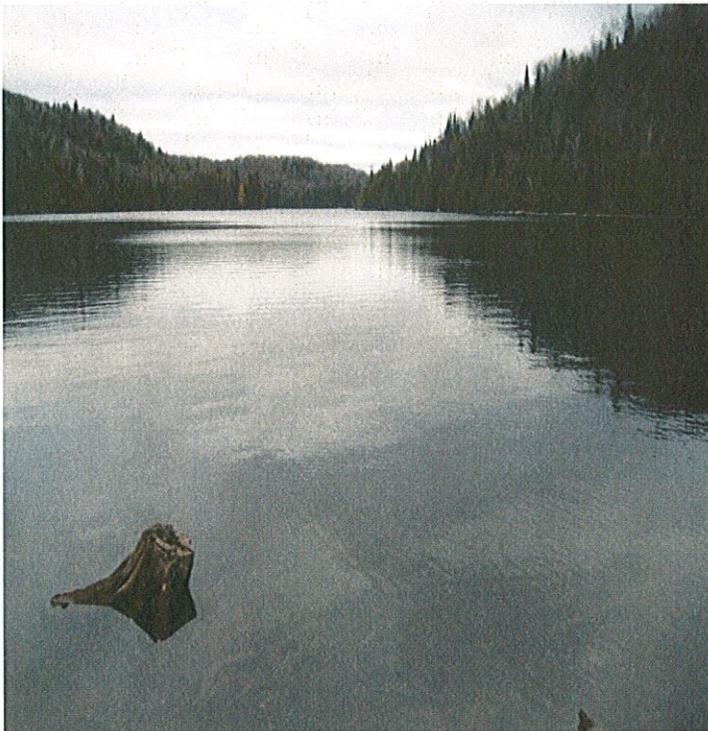
Rivière Dufresne ↓



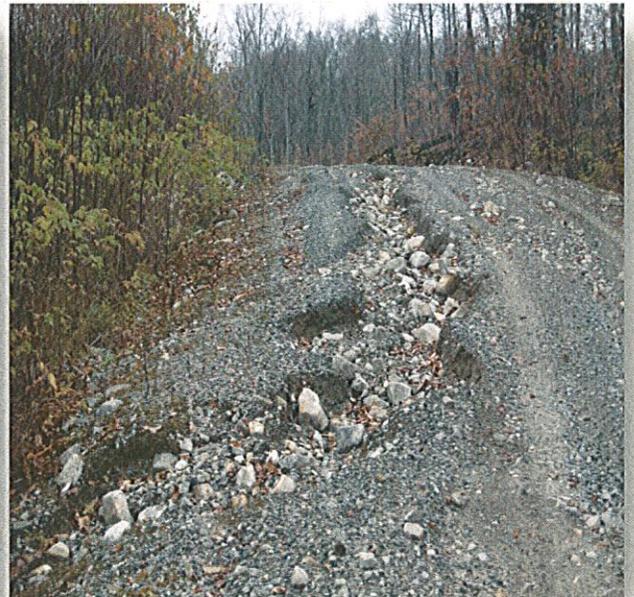
↓ Coupes forestières



Lac Clair ↓



↓ Érosion du chemin forestier



Estuaire lac St-Michel↓



↓ Coupes forestières rivière Dufresne



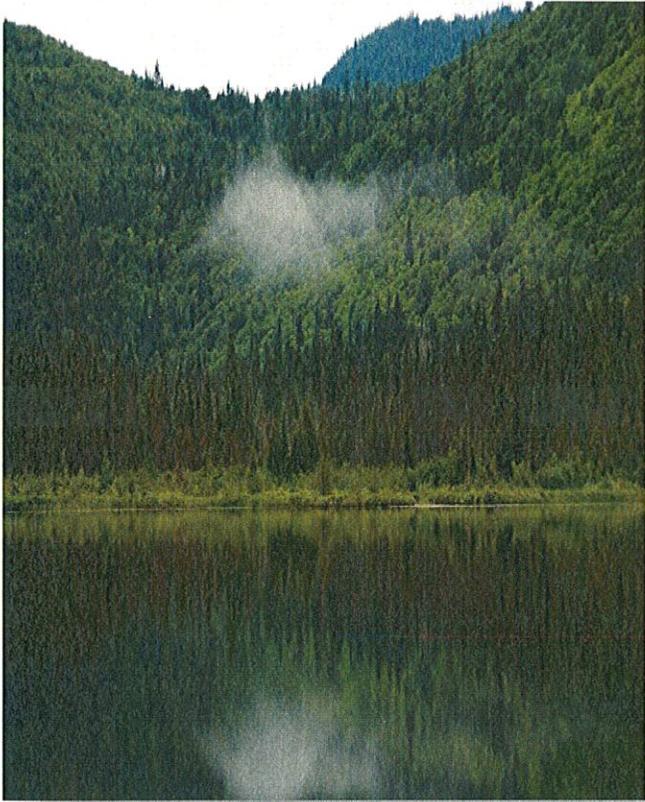
Tourbière lac Malone↓



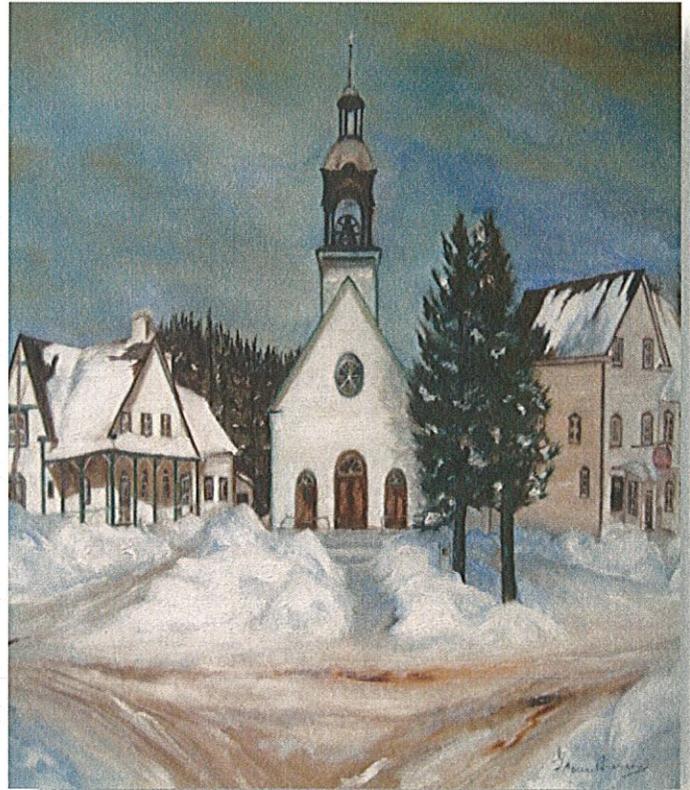
↓ Restant de débris des coupes forestières



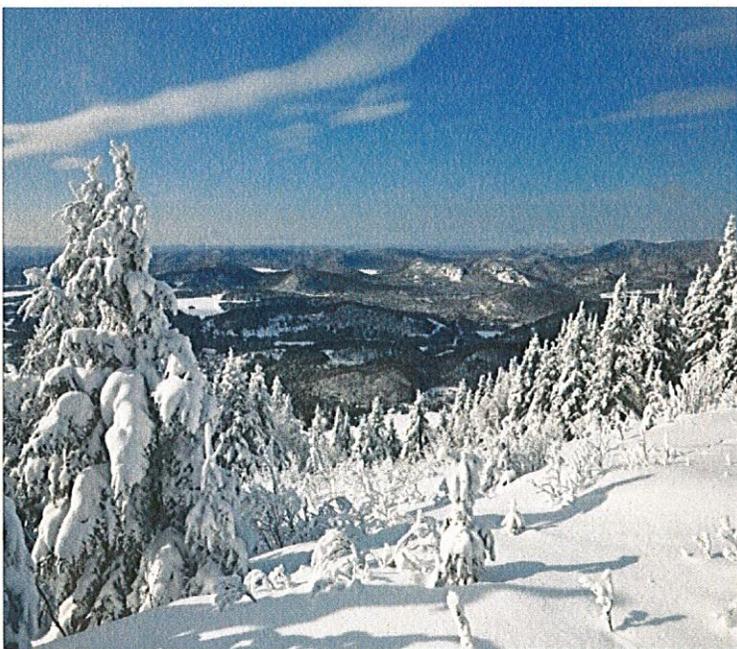
Le lac Legault ↓



↓Église Sainte-Lucie-des-Laurentides



Vue du sommet Kaaikop↓



↓Écoulement perturbé par le chemin forestier



Avis public

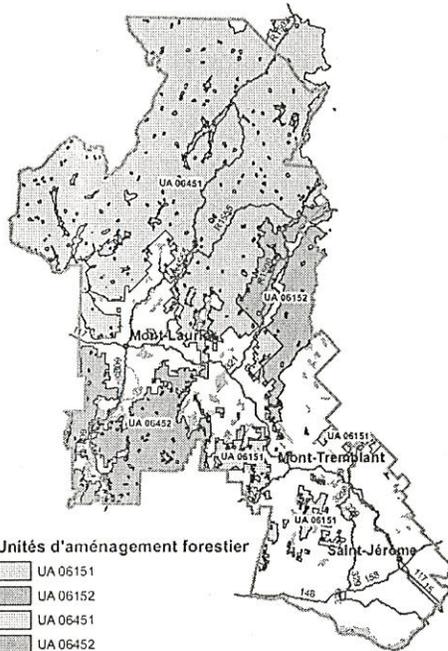
Ministère des Ressources naturelles
Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides
Conférence régionale des élus des Laurentides

VOTRE OPINION COMPTE!

La gestion des forêts publiques des Laurentides

Présentation des plans d'aménagement forestier intégré tactiques et des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52

Vous êtes invité à consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels pour le territoire public des Laurentides.



Les plans d'aménagement forestier intégré tactiques sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les principales infrastructures et chemins à construire ou à maintenir, les stratégies d'aménagement forestier, les niveaux d'intervention et les possibilités forestières, les valeurs, objectifs, indicateurs et cibles, ainsi que les aires d'intensification de la production ligneuse. Ils présentent, le cas échéant, les différentes normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts imposées en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. La période de consultation sur les **plans tactiques** se tient du 19 novembre 2012 au 11 janvier 2013.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les secteurs d'intervention potentiels et la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer. La période de consultation sur les **plans opérationnels** se tient du 19 novembre au 14 décembre 2012.

La Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides, qui a reçu le mandat du Ministère d'organiser la consultation, tiendra deux rencontres d'information:

Le lundi 26 novembre 2012 à 19 h
Auberge L'Étape
265, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier, Québec J9L 1K3

Le lundi 3 décembre 2012 à 19 h
Hôtel de région
161, rue de la Gare, salle A
Saint-Jérôme, Québec J7Z 2B9

Un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public.

Vous pourrez consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52:

- **Dans Internet:** www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

- **Au bureau de la Commission des ressources naturelles et du territoire:**

- 440, boulevard Albiny-Paquette, bureau 104
- Mont-Laurier, Québec J9L 1K6
- Le bureau est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h ou sur rendez-vous, en téléphonant au 819 623-4578.

- **Au bureau de la Conférence régionale des élus des Laurentides:**

- 161, rue de la Gare, bureau 205
- Saint-Jérôme, Québec J7Z 2B9
- Sur rendez-vous, en téléphonant au 450 436-3111
- Le bureau est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

- **Aux bureaux du ministère des Ressources naturelles:**

142, rue Godard
Mont-Laurier, Québec J9L 3T7
819 623-5781

289, route 117, bureau 1
Mont-Tremblant, Québec J8E 2X4
819 425-6375

- Les bureaux du Ministère sont ouverts du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Pour rencontrer le personnel forestier, sur rendez-vous seulement.

IMPORTANT: Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 14 décembre 2012 pour les plans opérationnels et le 11 janvier 2013 pour les plans tactiques.

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

1	C'est quand même un peu spécial de devoir s'opposer à quelque chose d'aussi évident !
2	C'est une catastrophe, qu'on l'appelle le Mont-Legault, qu'on l'appelle le Mont-Kaaikop c'est une catastrophe.
3	Encore une idée idiote de détruire du patrimoine !
4	Dévisager l'une des plus belle montagne des Laurentides, ça n'a aucun sens!
5	Le Mont-Kaaikop est escaladé par des centaines de personnes chaque année, il fait parti du patrimoine culturel de Ste-Lucie et de la base de plein air L'interval. Allez ailleurs, plus loin au nord pour votre projet de foresterie !
6	Le Québec est assez grand pour fournir les compagnies forestières ailleurs que dans un petit paradis relativement minuscule mais très essentiel pour plein de gens plus ou moins fortunés. C'est notre fenêtre d'air pur encore accessible. De décider de raser une montagne dans un paysage touristique, le feriez-vous au Mont-Tremblant???? Certes non et pourquoi à Sainte-Lucie???? POURQUOI? Moi, je vais me lever debout et m'attacher à un arbre devant leur débusqueuse-arracheuse. Nous ferons une chaîne et nous alerterons les élus du devoir de respect et d'équité. L'irrespect total, c'est lui qu'il faut raser et régénérer en disant: halte aux surprofits et à la financiarisation de tout ce qui existe pour les poches du 1%
7	Je ne sais pas ce qu'il y a en-dessous de tout ça, mais, vous avez un don pour tout détruire ce qu'il y a de plus beau. Je suis contre cette coupe, pour quelques raisons que ce soit.
8	il doit bien exister des arbres à "régénérer" ailleurs que sur le Kaaikop, viarge!
9	plus ça va et plus que a cause de défricher ses arbres,,,la qualité de lair est de moin en moin moine bonne.
10	Le Kaaikop est la seule montagne des Hautes-Laurentides d'où l'on voit toute la région de Montréal. C'est un site unique et il doit être préservé.
11	Il y a des bouts de forêt mature, qui prennent plus de 50 ans à se former!!! Épouvantable décision
12	Toute coupe à blanc est un non respect, un irrespect total de l'écologie et a des impacts importants à court et à long terme. Le respect de la vie et de la nature doit passer avant les intérêts financiers de quelques-uns qui s'approprient les éléments de la nature de façon inconsciente pour leurs propres intérêts.
13	Cet endroit a quelque chose de naturellement bénéfique pour l'amoureux de la nature... Le détruire, ne serait-ce qu'en partie, fait abstraction à toute logique!
14	Combien de temps faudra-t-il dire à nos gouvernements que nos montagnes sont les joyaux de notre territoire et contribuent à l'attrait qu'elles exercent par leur beauté ?
15	Laissez les arbres vivre!
16	L'environnement est des centaines de fois plus importantes que le grossissements de profits d'une compagnie. s'il y a encore des gens qui n'y croient pas, essayez donc de tenir votre respiration le temps que vous comptiez votre argent! Alors sans arbres, ce serait la même chose, une fois qu'il n'en restera plus assez pour procurer à la population grandissante l'air respirable dont elle a besoin.
17	il a tellement d'autre plasse pour construit ne pas detruir les belle montagne pour les quen de vacanse merci
18	Est-ce que le gouvernement provincial veut détruire absolument les Laurentides..... car ils ont donner le droit d'opérer une carrière dans des terres humide et détruire une montagne alors que des gens avaient fait des plans pour un parc touristique et maintenant le Mont Kaaikop ou pleins de famille peuvent profiter de ce site. Je me pose vraiment des questions au sujet de notre gouvernement. Est-ce qu'on signe n'importe quel papier sans voir ce qu'on détruit....Andrée Perreault
19	A chaque fois que ces projets de coupe de bois se préparent il faut monter aux barricades pour restreindre les dommages pourtant il y a des tables de concertation mises en place par l'ex gouvernement libéral. A quoi servent ces discussions si les foresteries n'en font qu'a leurs têtes avec Chevrette comme président des foresteries tres influent aupres du gouvernement péquiste !!!
20	Une fois la montagne dénaturée, ils vont sans doute construire des condos !!!! Y'a des gens qui s'en mettent plein les poches dans toute cette histoire... Ça sent la magouille tout ça !
21	Il faut planifier le soin de nos forêts contre les maladies et le risque de feu, et il faut le faire avec la population locale. Le permis accordé ne fait ni l'un ni l'autre. Nous devons mettre le gouvernement dehors dans la prochaine élection si le gouvernement nous représente pas. We must protect our forests against disease and forest fires and we must do it in consultation with the local population. This permit does neither. In the government does not represent our interests, we must vote it out.
22	Cela serait horrible pour la base de plein air et tout son charme de coupé les arbres de cette belle montagne.
23	Pi aussi Bizzare qu'il se complique la vie à gravir une montagne pour coupé des arbres là.
24	Je suis indignée et révoltée que le gouvernement autorise cette coupe au Mont-Kaaikop, au pied duquel l'Interval se situe. Cette base destinée aux familles à faibles revenus. Encore une fois nos politiciens favorisent les profits plutôt que la vie de famille heureuse...toujours " pareil "Le PQ n'est pas mieux que les autres!!!! Francine Dandurand
25	Re: Je suis d'accord
26	Un oasis de Beauté sausage au coeur des Laurentides. on peut voir Montreal par jtemps Clair! Chaque Saison a son charme au Mont Kaaikop. Un lieu zen accessible à la marche ,ski de fond, raquette. Un lieu à protéger et à conserver. Le botaniste Marie-Victorin peut se retourner dans sa tombe.....!!! Si l'on touche à cet écosystème. Bernadette Couturier
27	En fait, pour aider a stopper les coupes a blanc, nous devons limiter davantage notre consommation de papier.

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

28	allez donc couper plus loing suffit de visiter l'interval pour comprendre que ces lieux sont un joyau des laurentides.... allez donc couper au nord, ou des kilometres de foret brule...
29	Je suis totalement contre les coupes forestieres au mo nt kaaikop!! Il faut absolument sauvegarder cette montagne magnifique en toute saison. I l faut voir sa magnificence l 'hiver quand le givre etla neige folle recouvrent ses arbres...il n'y a pas de mot pour exprimer la beaut. Beaute plusieurs ecosystemes en dependent, les experts vous le diront... il faut lutter pour cette montagne paisible, sans construction, garder son beau panorama, un petit coin de paradis dans mes laurentides natales , s, v, p, appuyez ses defenseurs qui s' y connaissent mieux que moi mais qui l'aiment tout autant sinon plus....merci, merci, merci,,,, jos' ee l.p.
30	Écrire un commentaire...cette montagne doit etre preservee atout prix, c est scandaleux de vouloir la detruire!,,, il faut donner le gout aux generatios futures de se ressourcer dans la nature donner euenvironnement naturel, pur, non habite , donneraux gens moins fortunes un oasis de nature ceux qui n, ontpasdechalet , de condo enbord demer, de moyens ou de sante pour camper et coucher par terre, pour les gens a faible revenus, pour l, accessibilite a tous (excusez , les accents, les fautes, je debute au clavier i pad...de solee)
31	Je suis tout à fait contre les coupes forestières au Mont Kaaikop. Nathalie A.
32	Sauvez le mont kaaikpo, mont legault, sauvons cette belle region presque intacte, il n y a pas beaucoup d endroits aussi a l, etat naturel dans les laurentides , mais si pres des grands centres, un petit recoin niche dans les mo ntagnes avec un beau lac a ses pieds,,, comment exprimer tout cela... cris du cœur, cris de r'evolte, cris d' horreur, cris pour garder notre patrimoine naturel, ecologique, historique, notre sante mentale et physique , pour toutes non generations,...gouvernements, municipalites, citoyens, ministres, maires, mairesses, gens de l environnement, de la faune, du tourisme, greene peace, tous, au secours,,,,, VITE,, S.V.P. A QUI S ADRESSER , IL FAUT AGIR, SAVEZ-VOUS QUI A PAYE DE SES FORETS , DE SON ENVIRONNEMENT LA CONSTRUCTIONDELAUTOROUTEDES1AUR
33	Suite du commentaire no.32, s.v.p.,faites des recherches, des municipalites n ayant pas de plande zonage n, ont pas protege les forests et le territoire de val david, prefontaine etenvirons, en coupant plusieurs fore'ts completes,, creusant si profond pour extraire roches , sable, etc,, que l, eau du sous sol forestier a rempli les crateres geants, pit de sable,,, pour construire lautoroute 15 nord...pasdans macour,,, oubliez cela, pas de plan de zonage, ils ont gagne, on a pris nos pancartes, manifeste, on a bloque avec nos corps humains les bulldozres de beaver asphalte, o n s est fait tasser de la, ils ont detruit
34	No.34, 35, sauvez le mont kaaikpo, ou mont legault, peut etre...rappelez vous , beaver asphalte et d autres ont detruit de gros , tres gros morceaux de val david, centre, et vers le lac dore, et prefontaine, sans plan de zonage, pas proteges, on a bloque avec nos corps leurs machinerie, leurs bouteuses, on a perdu je suis amere, c etait dans les annees 1974, 75 etc,, moi j ouvrais des sentiers de ski de fond, ces for'ers ont ete detruites, plus de lievres, etc,,, des gros sous ouais...la politique, les gros bonnets, j etais ado., je n, oublie pas, j ai 54 ans, cela m attriste, les jeunes ont une thecnologie avancee, utilisez la pleinement, vous avez mon appui, aidons nous tous, cherchez les histoires dramatiques de val david du parc forillon en gaspesie ou des expropriations pour faire laeroport de mirabel...on ne doit pas passer cela sous silence , petit ou grand territoire
35	No 36 mont kaaikop, autre nom plus connu des gens de la region, gens de sainte lucie des laurentides, allez chercher des appuis p our ce petit village et ses attraits naturels,,, voulons nous plein de condos dans cesrars montagnes presque vierges ou totalement naturelles, comme le long del autoroute pour ne pas nommer, ni offencer ,...la region de sainte lucie a de nombreux charmes, certains veulent s enrichir, on dirait,,,la population a besoin d avoir a sa disposition, ce territoire naturel, infiniment precieux...
36	#35 m. Josée
37	J appuie tous les gens qui defendent cette cause , il faut empecher ce desastre, cette catastrophe, comment faire, est cetard les gens, les journaux, les media sociaux partuot, passez le mot , donnez nous des 7nfo R Ma Tions ?.merci..
38	Nous sommes avec vous. Totalement. Merci de vous lever pour Kaaikop. J'ai confiance en ce mouvement de protection qui se forme de jour en jour. C'est pas pour rien que l'unesco existe! Un tel trésor, c'est exactement un autre exemple de territoire "poumon" que notre gouvernement se doit de protéger. Pourquoi de telles décisions! Oui, levons-nous!!! Longue vie à cette montagne:: à sa beauté sauvage et régénératrice.
39	Boujour, cela fait maintenant 8 ans que je vais faire des promenades dans le Mont-Kaaikop grace à l'Interval et je crois que la déforestation de cette magnifique montagne au mille légendes(celle du géant est ma préférée)influencerait énormément le splendide paysage que tous le monde a à partir des chalets et de la plage principalement ainsi que les excursions et les nuits dans la montagne dans le groupe des plus vieux. je m'appelle Arianne Faucher et j'ai 13 ans et je suis totalement contre la déforestation du Mont-Kaaikop.
40	Il y a assez d'endroit au Québec qui ont été ravagé par les coupes a blanc je ne comprend pas qu'on en soit encore la, du court terme toujours du court terme quand on sait que la culture forestière existe dans beaucoup d'autre pays, et la faune je n'en parle même pas.
41	Faut croire que les gouvernements ne sont plus bon à rien de nos jours...ils ne veulent que notre argent et le reste ils s'en foute. Si vous voulez bien allez voir la mienne ma pétition, je suis certaine que vous avez entendu parler de ce problème et il est réel. En page 15 ou 16 elle se nomme CSST,SAAQ et Régie des rentes invalidités du Québec. Andréa
42	Pourquoi pas le Mont-Royal et les parcs nationaux? Mais ou s'arrêtera la bêtise de nos élus? Ils ne comprendront donc jamais que \$1.00 investi en loisir peut en faire sauver \$10.00 en frais sociaux?
43	Je suis en faveur
44	Un peu comme ce qu'ils ont fait avec son voisin, le Mt-Jasper.
45	J'ai mon voyage! Couper si proche de Montréal... c'est notre jardin, notre terrain de jeu...

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

46	Ce n'est pas tant la coupe de bois qui risque d'être néfaste puisque les arbres repousseront. Ce sont plutôt les chemins d'accès que ceci créera. Ils enlèveront de la quiétude à l'endroit en permettant à des véhicules tout-terrains d'y accéder.
47	Pourquoi le ministère octroie des coupes forestières pres des zones habitées ? Plus souvent qu'autrement, il y a des sentiers qui y sont aménagés dont le sentier canadien cette fois-ci !
48	Comment se fait-il que nous ne savons jamais avant que tout soit décidé et que là nous devons nous battre pour s'opposer??? Le gouvernement et les compagnies ne tiennent pas compte de tous ceux qui les mettent au pouvoir pourtant c'est notre patrimoine environnemental qui est en cause, pourtant il existe des tables de concertation mais ils veulent agir à nos dépens!!! C'est assez
49	En octroyant les droits de coupe, le gouvernement n'a jamais évalué les pertes récréotouristiques qui je suis sûre sont plus élevées que la coupe de bois. Quand va-t-on réaliser que les sentiers de randonnées et de ski sont une richesse extraordinaire. Je refuse qu'on détruise notre patrimoine. Ce type d'exploitation est archaïque, destructeur et rend complètement impraticables les activités de plein air à cause du sol crevassé et les troncs laissés sur place par la machinerie lourde sans compter la dévastation du paysage pour la génération à venir.
50	Il est primordial de s'associer le député, la M.R.C. et le maire de Saint-Donat, ensuite il faut manifester sur place route 329. dans un deuxième temps il faut organiser une super randonnée de familles. voilà pour mon commentaire. Paul Larue ancien directeur du Parc du Mont Tremblant.
51	Pour moi, le Mont-Kaaikop est une beauté naturelle qu'il faut préserver. Il m'a permis de vivre de très beaux moments entre amis grâce à L'Interval.
52	Gouvernement péquiste ou libéral, même bêtise. Qu'en pense notre député qui a une maison à Ste-Lucie? Probablement la coupe ne se verra pas de sa terrasse.
53	Il faut en savoir plus, c'est ou exactement et quel est le but ? Après, prenons les mesures nécessaires pour empêcher ce massacre...
54	Un instant !!!!! Encore un projet domiciliaire ? Surement pas pour faire du bois de chauffage ...
55	je veux garder mes forêts car nous avons tous besoin des racines
56	nous avons besoin nos arbres, faites attention des éruptions quand pensez-vous?
57	Toutes mes félicitations!
58	Je connais bien cet endroit. Il est très apprécié des fervants d'activités de plein air. Il est impératif de protéger cet endroit.
59	C'est très bien de s'opposer à cette coupe. Pour ma part, je suis opposé à toutes les coupes forestières. À chaque fois que je croise des fardières sur la route, grugeant l'asphalte la pédale dans le tapis, avec des cargaisons de billets, je pense comme Einstein que 2 choses sont infinies: l'univers et la bêtise humaine même si pour l'univers je n'en ai pas acquis la certitude absolue.
60	J'ai travaillé à l'Interval et je n'en reviens pas de cette décision. le mont kaaikop est un endroit privilégié qu'il faut protéger à tout prix
61	Absolument inacceptable.....
62	Il me semble que le secteur des Laurentides est suffisamment hypothéqué!
63	C'EST UNE HONTE !!! 2013-08-08 18:08 Comment se fait-il qu'une exploitation forestière soit permise sur un site ÉCO-TOURISTIQUE ??? L'Interval est d'autant plus UNIQUE qu'il est abordable pour les familles de la classe moyenne et à faible revenus! Enfin une organisation qui se débat pour offrir des séjours en plein-air accessibles à tous, et ils veulent démolir tous leurs efforts ?!? J'ai découvert ce bijou de vacances familiales il y a maintenant 8 ans, et depuis, l'Interval est devenu une TRADITION FAMILIALE... Où est-ce qu'on ira en vacances, si le gouvernement condamne l'Interval en permettant la destruction de son environnement immédiat ? Si le PQ était VRAIMENT Social-Démocrate, il ne permettrait JAMAIS une telle ineptie! Où sont nos députés pour défendre le point de vue de la population ???
64	Quand des gens qui ont à gérer un coin de pays n'ont pas le mandat d'en changer la vocation, il serait excessivement mal venu de chercher à passer par-dessus la volonté des citoyens.
65	Encore une fois les profits rapides passent avant l'intérêt public, j'essaierai de place un mot à ce propos sur mon blogue de randonnée http://lesrandosdebercos.wordpress.com/
66	The Laurentians are a unique woodland cross-country ski zone, perhaps one of the most beautiful in North America, and Mt Kaaikop is unique within the Laurentians, regardless of the season. Please find a way to do the logging somewhere else, where the aesthetic cost is not nearly so high. Mount Kaaikop is sacred territory. Dan Gryte [un des anciens skieurs de la Traversee]
67	NOUS DEVONS CONSERVER NOS ARBRES. C'EST UN DEVOIR DE GARDER NOS ENDROITS DE REPOS DANS LA NATURE

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

68	HEY!!! Y'a des arbres en masse à couper plein les Laurentides si des @\$&***»#! de riches sont incapable de s'empêcher de trucidar d'innocents arbres ! Allez couper ailleurs si vous êtes trop accros pour arrêter d'en couper! Y doit ben y avoir plus de 40 000 km carrés d'arbres à découper autour du mont Kaaikop! J'en ai rien à foutre que ça fasse rouler l'économie! Y'irons couper des buldings a montréal, c'est plus gros pis le métal ça vaut plus cher que le bois!!! Pis si ils veulent faire du papier, ben y'en front du recyclé! c't'a ça qu'ça sert les bacs bleus.
69	Je suis dégoûtée du Parti Québécois, dégoûtée.
70	Abat les raseurs de vie !
71	Je viens tout juste de prendre connaissance de la situation, à la t.v. de Radio Canada. Je connais la richesse de ce centre, pour avoir habité le village. J'invite mes connaissances et les connaissances de mes connaissances à signer la pétition.L'union fait la force! Denise Desmarais.
72	Ceux qui veulent détruire ne sont pas sortis du bois!
73	Il faut se tenir! Même si j'habite la Rive-Sud, je suis solidairement contre cette coupe à blanc.
74	le mont-kaaikop doit être protégé contre les coupes forestières pour être légué aux générations futures.
75	contre les coupes à la montagne de Ste-Lucie (Mont Legault) 2013-08-12 03:47 Cette montagne a fait rêver des milliers de jeunes travailleurs dans les années 60 et 70. Attention on pourrait descendre dans les rues .
76	Donc à votre avis, même si l'économie de plusieurs régions du Québec reposent sur l'industrie forestière, nous devrions stopper toutes les coupes et donc, par la bande, fermer plusieurs villages qui reposent sur cette activité économique, laisser le bois pourrir en forêt, cesser d'aménager nos forêts, construire tous nos bâtiments en métal et en béton (bien plus écologique que le bois....) cesser de développer des outils afin d'assurer un avenir de meilleure qualité pour nos forêts? Je crois que je peux bien reprendre votre citation: "2 choses sont infinies: l'univers et la bêtise humaine, même si pour l'univers, je n'en ai pas acquis la certitude absolue"
77	Vous êtes au courant que les coupes forestières sont planifiées 5 ans en avance et que c'est le MRN qui décide de la faisabilité de chaque coupe et non pas un petit-coune du PQ qui s'assoit à une table avec une map et qui planifie les coupes. Le MRN n'est pas très dépendant du parti politique en place quant à la gestion de ses activités et à l'analyse et l'autorisation des projets de coupes forestières sur le territoire publique.
78	Qui à parler de coupe à blanc?! Vous savez que ces coupes à blanc n'existent plus depuis plusieurs années n'est ce pas?! On parle de coupe avec protection de la régénération et du sol (CPRS), de coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM), etc. Toutes des coupes protégeant le sol et la régénération en place afin de favoriser plusieurs espèces animales tel que le chevreuil, l'orignal, les petits mammifères (campagnole par exemple), des oiseaux de proie, des insectes, etc etc
79	Il faut croire que nos dirigeants semblent vouloir que les québécois se révoltent et manifestent. Qui a eu cette brillante idée de coupe dans cette région. Les citoyens et autres citoyens ont besoins de cette nature pour se ressourcer. Et les impacts sur l'environnement? Êtes-vous donc incultes à ce point? C'est irresponsable et inacceptable.
80	On est géré par n'importe qui, tout ce qui a de cravate de fonctionnaires
81	Je vais plusieurs fois par année en retraite à Ste-Lucie. C'est un endroit merveilleux. Dans tous les cas, la réponse de base dans les coupes à blanc est : NON! puisqu'il y a : -des pertes (arbres qui ne seront pas utilisés puisque trop petit ou bois non utilisable -arbre qui auront poussés croches (puisque dans une forêt naturelle) et donc perte -faune et flore bien établies dévastée, etc. En 2013, nous sommes écoresponsables et il est primordiale que la gestions des ressources naturelles soient géré intelligemment et de manière optimale . La compagnie forestière n'a qu'à gérer des terrains où elle fera pousser les arbres dont elle a besoin et s'occuper de son reboisement pour refaire une coupe des années plus tard, etc.
82	La bêtise continue et ce gouvernement l'encourage.....m'enfin!
83	Il est incroyable qu'en pleinbe zone de villégiature il y ait encore des coupes à blanc
84	Des milliers d'enfants et adultes profitent de ce superbe site depuis des années, la forêt est bien assez grande pour ne pas toucher à la montagne
85	Développement durable? 2013-08-12 14:12 Le gouvernement n'a pas respecté les 16 principes qu'il a lui-même promulgué dans la Loi sur le développement durable (article 6), notamment la participation et l'engagement des citoyens : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html
86	Ce message a été supprimé par son auteur (Montrer les détails) 2013-08-12 14:14
87	Je trouve inconcevable que le gouvernement autorise des coupes de bois dans cet environnement. Il y a plein d'espaces inhabités qui sont propices à cette activité économique. Je m'attends à plus de nos gouvernants. Le respect de l'environnement et de la vie me semble être une priorité.
88	J'ai habité cette région pendant des années, j'ai élevé mes deux filles a Ste-Lucie des Laurentides. J'ai monté le mont Legault c'est un vrai paradis de ressourcement, il ne faut pas le perdre.
89	50% a 100% me semble n'importe quoi comme chiffre ! Le cahier de charge pour la coupe me semble entré dans un timbre poste.

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

90	En réponse au commentaite 76, oui nous avons besoin de bois pour nos constructions, mais avons-nous besoin du bois d'une base de plein air et de ses sentiers, tour de lac etc. Avons-nous besoin du bois de la 2e plus haute montagne des Laurentides? Denise.
91	Le ministère des ressources naturel est une talle de bandits depuis longtemps.
92	Entre le Lac Saint-Jean et l'Abitibi, il y en a à l'infini des forêts à exploiter. Une déforestation sur une base de plein air est donc totalement injustifiable.
93	Partagez sur facebook et twitter !!
94	Le député Cousineau, ancien maire de Sainte-Lucie répond quoi...
95	réflexion à voix haute ; faite des coupes à blanc autour du Mont Tremblant ou à St-Donat pour voir.Nous sommes voisin de ceux-ci, est-ce que c'est logiquement envisageable, non.
96	Je trouve vraiment dommage que de magnifiques sites naturels soient ainsi détruits. Se mobiliser pour empêcher que cela ne se produise est nécessaire.
97	Je suis allé 3 fois au Mont Kaaikop et c'est un des plus bel endroit dans les Laurentides... Qu'on n'y touche pas !!
98	Pour avoir grimpé à maintes reprises cette montagne, je peux affirmer sans l'ombre d'un doute qu'il s'agit d'un joyaux dont encore une fois on s'apprête à "mattraquer". Je ne peux pas croire encore que nous devons unir nos voix pour éviter de tels sacages, mais pourquoi donc encore une fois s'attaquer à ces havres de paix où justement nous, gens aimant de la nature, pouvons nous y réfugier afin d'apaiser notre âme, notre être entier de ce tourbillon industriel quotidien. Un jour, l'être humain réalisera ce qu'il a fait, ce qu'il a détruit, et ce, de ses propres mains, mais ce jour là, il ser trop tard. Unissons nous et faisons entendre notre renoncement à ce projet pour sauver ce jouaux naturel qu'est le mont Kaikoop.
99	Le gouvernement Marois a établi ses priorités afin de se faire élire en 2012. Et je lis: "Le Québec est riche de son territoire et de ses ressources naturelles. Cette richesse appartient à tous les Québécois et doit profiter à tous". (http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=827) Donc bien clairement, pas aux scieries mais À TOUS LES QUÉBÉCOIS. Où est notre député dans ce dossier pour défendre les intérêts de ses électeurs? Où sont les belles promesses du gouvernement de donner la priorité aux Québécois? Que faut-il faire pour que ce gouvernement respecte l'environnement et nous, les citoyens québécois???
100	Nous manquons déjà d'espaces verts. On coupe partout pour faire de fameux condos! Si en plus on coupe sur les montagnes.. que vas-t-il nous rester.. Nous avons besoin d'oxygène, de faune.. d'habitats pour nos animaux sauvages! Ce n'est pas acceptable cette coupe!
101	Pourquoi cette décision en plein milieu d'un centre de plein-air et à proximité de Ste-Agathe et de résidence de Ste-Lucie. À qui profite cette décision et qui a reçu une enveloppe brune pour ça?. On vie en démocratie et une décision comme ça devrait faire l'objet d'une consultation public. On est pas dans le grand nord on est à Ste-Lucie.
102	J'ai signé la pétition et m'engage, à la propager.
103	J'appuie cette pétition car j'ai passé dix étés merveilleux de 1965 à 1974 en plus d'avoir été directeur en 1968 à cet auberge. Le ministère parle des deux côtés de la bouche: protéger la forêt et faire des coupes à blanc, faut le faire.
104	Nous faisons de la randonnée et du ski hors piste à cet endroit magnifique depuis plus de 10 ans. Une des plus hautes montagnes des basses Laurentides avec un point de vue superbe sur toute la région. Difficile de croire qu'il n'y a pas d'autres montagnes moins hautes et moins fréquentées pour y faire des coupes... Et pourquoi donc ne pas choisir une de celles où sont situées les chalets de nos chers politiciens?
105	Le Mont Kaaikop est un joyau, qui devrait être plus-tôt préservé et même protégé en devenant une réserve. J'y pratique la randonné et le ski hors-piste et c'est le plus beau cite des Laurentides pour y pratiquer ces sports dans une flore a maturité aussi exceptionnelle
106	#50 Est-ce le Paul Larue qui était à la direction du parc d'Oka et qui habitait Ste-Agathe ? salutations et appui de Martin Bélanger de St-Donat
107	#23 C'est pourquoi il le font l'hiver. C'est plus facile de fabriquer un sentier et en même temps le sol est épargné
108	Contenu vide
109	On sait qu'il y a de la corruption dans la construction à Montreal. Probablement il y en a aussi dans l'approbation de la destruction à Ste Lucie (Mont Kaaikop)
110	Il faut absolument protéger cet espace vert pour le plaisir des randonneurs et le contact privilégié avec la nature.
111	Ce serait presque criminel de défigurer un tel environnement. J'espère qu'un jour l'on comprendra l'importance de protéger des lieux de cette qualité pour les amateurs de plein air. Georges

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

112	Je suis membre du Clubmontagnenanadien.qc.ca et nous nettoyons et balisons ce magnifique sentier pédestre et de ski de fond depuis au delà de 35 ans. J'espère simplement que ce sentier sera entièrement protégé et que la coupe de bois, si elle a lieu, se fera en dehors de ce sentier. Ce sentier doit être protégé car il fait parti du patrimoine écologique et de qualité de vie des Laurentides. Maurice Day
113	J'ai regardé la nouvelle concernant les coupes dans ce secteur et je m'oppose vigoureusement à la décision du MRN
114	Je trouve courageux ceux qui se lèvent et procèdent. Bravo!
115	a force de couper des arbres on va finir par avoir plus de tornades et du vent, déjà ça commence à paraître on en a plus qu'avant des ouragans.
116	Pour un parti politique qui se veut environnementaliste, ils ont du chemin à faire! Les décisions du PQ sont aberrantes et sont orientées sur le profit et non l'écologie.
117	Moi et mon épouse avons déjà monté cette montagne en automne et cela vaut la peine de la sauvée.
118	Il pourrait laisser une bonne lisière chaque côté du sentier. Après une coupe il y a tellement de ronces, avec toute la machinerie, ça prend 2 génération avant de refaire un sentier. C'est très triste car la nature c'est la santé.
119	publie-sac..cage 2013-08-14 01:36 Peut-être devrions nous aussi arrêter les rouages des coupes forestières à la base de la demande, un bon début serait de déclarer le Publie-Sac et autre bouffe forêts de son acabit, comme espèce nuisible et interdite. En plus on ne saurait pas quand les scies à chaîne seront en promo chez Canadian Pneu, deux pierre d'un coup pour les forêts.
120	Je fréquentais déjà l'auberge des jeunes travailleurs (devenu l'Intervalle) dans les années 80. Le sentier qui nous permet de gravir cette montagne pour profiter d'une vue imprenable sur les Laurentides est simplement spectaculaire. Il faut préserver la forêt sur et tout autour de ce bijou.
121	J'espère que tous les arbres de notre terre demeureront bien vivants encore longtemps. Advenant leur fin prochaine, je souhaite qu'elle arrive le plus naturellement possible et surtout pas sous le joug d'une force humaine.
122	Coupe forestière mont Kaaikop 2013-08-14 03:57 L'éco-terrorisme peut-être une solution.
123	Plus que jamais il faut faire reculer cette industrie qui n'est pas capable de se réguler par elle même... aucun sens du bien commun, d'un respect minimum de l'environnement et de la villégiature pour le plein air. L'appât du gain toujours dominant... la mobilisation citoyenne s'impose... Marcel Vincent
124	Je suis contre la coupe forestière, ma fille elle a dix ans et j'aimerais lui laisser un meilleur environnement, ou elle pourra aller se promener dans un parc, se baigner dans un lac, merci.
125	Ayant habité au Québec pendant 21 ans, j'ai pu voir des coupes qui rendaient quasiment "chauve" les parcelles impliquées. Je crois qu'il existe une réglementation pour les coupes au Québec, mais.....?!?!?
126	Félicitations au Ministère de la forêt, vous venez de vous mettre le doigt dans l'oeil! Bravo aux marcheurs et aux vacanciers de l'Intervalle pour cette pétition et tout le brouhaha autour de ce geste insensé en plein dans la partie la plus peuplée des Laurentides.
127	Cette montagne est une des merveilles des Laurentides !!!
128	J'ai justement découvert cette merveilleuse montagne cet été. Quelle tristesse de voir le Québec si mal dirigé... Impliquez-vous en politique si non c'est les requins qui prennent toute la place. Je vous invite à faire confiance en Québec solidaire et Françoise David pour une vision respectueuse de notre environnement et pour un développement durable.
129	#39 La coupe de bois n'est pas de la déforestation. La déforestation c'est de ne pas permettre aux arbres de repousser. Ex: construire un centre d'achat. On voit ici le syndrome égoïste de " pas dans ma cour mais ailleurs c'est ok" On va aller loin au Québec comme ça.....???????
130	#47 Les coupes forestières ont été octroyées avant les chalets et maisons. Les gens ne s'informent pas avant d'acheter. Mettez vous dans la tête que les coupes reviennent à tout les 25 ans et vous ne serez pas déçus.....
131	Ce message a été supprimé par l'administrateur du site
132	Ce message a été supprimé par l'administrateur du site
133	Très belle initiative!!!
134	#129 Ce n'est sûrement pas égoïste que de vouloir un bel environnement pour les générations à venir. Les coupes de bois doivent se faire avec pertinence et dans une base de plein air, sur la deuxième plus haute montagne des Laurentides ce n'est sûrement pas NÉCESSAIRE. Denise.
135	Le Gouvernement Marois, depuis son élection, avance et recule à chaque décision majeure..il veut tellement plaire à tout le monde qu'il se met les pieds dans les plats à chaque fois. La ministre des Ress.Nat.Mme.Ouellet est dépacée...comme la plupart de ses collègues, d'ailleurs. Votre demande d'appui à cette coupe non-conforme va sûrement tombé entre les craques du plancher....dommage.
136	merci de sauver un joyaux des laurentide si cetais a tremblant....
137	#130 Quand on autorise la construction de base de plein air ou de maison, est-ce qu'on avise les gens concernés qu'on a déjà octroyé des coupes de bois et que dans 25 ans on peut venir couper les arbres dans leurs cours???
138	#24 Francine Dandurand Cette décision a été prise sous le règne libéral - il faut laisser le temps au PQ d'analyser le dossier. les débittes du temps du libéral apparaissent comme du maïs soufflés ;-)
139	On ne devrait pas être obligée de donner notre adresse courriel - je suis en désaccord avec cette divulgation.
140	Pour avoir souvent grimpé au sommet de cette montagne, je puis affirmer, en connaissance de cause, que c'est une des plus belles de la région des laurentides. Que penser des effets d'une telle coupe sur l'érosion de ses flancs et sur la qualité de l'eau du lac qu'elle surplombe. Je suis persuadé que les amérindiens qui l'ont baptisé KAIKOP seraient outrés de la voir raser. À bon entendeur, SALUT!
141	C'est vraiment épouvantable. Il y a du monde qui ne voit pas plus loin que le bout de leur nez ou de leur portefeuille.

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

142	Il serait souhaitable que nous encourageons l'économie à valeur ajoutée, celle de la transformation ou des services exportables plutôt que les retombées, somme toutes bien négligeable, de la déforestation "sans contrôle" d'un joyau des Laurentides. Sommes-nous vraiment dépourvu de toute forme de créativité économique au Québec? De plus, endommager un des plus beau paysage naturel des Laurentides est une bien mauvaise idée au niveau touristique et pour les générations futures. Donc je demande à nos dirigeants élus de travailler dans le bon sens, celui de la valeur ajoutée et de la durabilité.
143	Présentement il y a certains espoir que le gouvernement recule.
144	En tant que concepteur et réalisateur des sentiers de la base de plein-air en 1979, je m'oppose à toutes coupes n'ont planifié. La forêt doit être entretenu et récolté comme bien collectif à préserver. Je crois qu'il est possible de récolter la forêt sans aller à l'encontre des activités récréatives. Cela c'est fait en 1980. Je ne vois pas pourquoi en 2013, ce serait différent. Il faut encadrer cette activité. Bravo à ceux qui alerté l'opinion publique!
145	favoriser l'habitation écologique dans les forets un circuit de sentiers habités (des tentes hivernales accompagnées d'une culture d autosuffisance globale écologique, pour donner droit au peuple d 'honorer la nature: humaine comme terrestre et favoriser ainsi l'accueil de voyageurs écologiques
146	Sauvons cette montagne! Aucune coupe ne devrait être autorisée sur cette montagne.
147	Je connais bien la région et j'ai honte de nos dirigeants ceux-là qui veulent raser la foret si bas dans les Laurentides, c'est comme couper des arbres au jardin botanique de Montréal.
148	Je suis un résident du lac Dufrène, il y a quelque années les autorité on demande de remettre a la nature 10 mètre de bande riveraine afin de préservé la rive et le lac de l'érosion, alors que se passera t'il de l'érosion provoqué par cette coupe au plan d'eau avoisinant???? c'est moi ou je me fais encore avoir au détriment des papetières!!!!!!! ou sont les vrai valeur environnementale!!!!ras
149	alimentation du gaspillage 2013-08-16 12:21 Pour soutenir un developpement economique pretendument durable, on veut raser cette foret pour alimenter notre gaspillage en journal du métro, 24h, papier toilette, essui tout domestique etc j'ai plus besoin d'une foret
150	dirigeants 2013-08-16 13:20 nous sommes dirigés par des bandits. ils fabriquent des lois, pourchassent les citoyens pour des petites fautes, et font des actes de destruction au detriment de la population et du pays sous couvers de la legalité qu'ils ont créé eux memes.
151	Selon moi,c'est toujours l'argent qui compte. Les gouvernements ont-ils raison de faire ces coupes sans se soucier du bien-être des citoyennes et citoyens? Il me semble qu'il y aurait autre chose à penser pour que cette partie de terre soit économiquement rentable tout en conservant les sentiers. Je vis dans une région où on coupe les arbres depuis des décennies sans se soucier qu'on aurait dû en planter d'autres.Cependant, depuis quelques années on a commencé à générer. Nos ressources sont dilapidées. Qu'est-ce qu'on laisse à ceux qui nous succèdent?
152	Pourquoi détruire nos belles montagnes touristiques alors que le Québec regorge de vastes forêts inhabitées..? Si c'est le pays que veut notre gouvernement, j'aurai travaillé 50 ans pour le mauvais parti..!
153	#129
154	Pour la faune, la flore, les bandes riveraine tout Ecologie va changer.... entre autre le niveau de l'eau.Bonne Chance Mont-KAAIKOP!
155	Pour la Faune, la Flore , les bandes riveraine tout ca va changer , entre autre le niveau de l'eau...Bonne Chance au MONT-KAAIKOP et au personne qui l aime!
156	Pas de coupe à blanc au Québec!!
157	nous avons de beaux espaces,ils faut les conservés à tout prix ,laissons un héritage à nos enfants
158	Incompréhensible cette décision
159	Le bien public n'appartient pas à qui que ce soit mais à chacun d'entre nous.De grâce, laissons la nature tranquille.
160	ils domagaient notre planete on va la preserver pour nos enfants
161	Un grand merci a tous ceux qui s'activent pour preserver une si belle nature.
162	les coupes a blanc de bois sont inutiles et brise équilibre de la forêt et de l'environnement
163	C'est aberrant une telle décision de la part du gouvernement mais nous pouvons renverser cette décision lorsque la population se tient.
164	Coupe forestière au Mont Kaaikop 2013-08-20 18:25 Plus de 4,000 signatures contre la coupe de bois à ce centre de plein air,c'est significatif,c'est de l'affirmation responsable.
165	s.v.p.cessez de détruire notre magnifique planète simplement pour faire de l'argent, réfléchissez à ce que vous laisserai en héritage... Diane Gameau
166	C,est abominable. Réveillons nous une fois pour toute. Quand allons nous régler ce genre de probleme au moins dans les endroits touristique et de villégiature.
167	L'ignorance de l'être humain me déconcerte . Coupe à blanc , j'en connais quelque chose . Faut passer au dessus de la gaspésie pour constater le dégât fait par la coupe de bois . Y en avait des usines à papier chez nous , Aujourd'hui plus rien ne va .La vie est difficile dans ce beau pays . Je que les intervenants dans le pouvoir puissent constater tout le dommage qu'on fait à la planète qui est essouffée actuellement . Je m'inquiète à savoir quelle sorte de planète l'on va laisser à nos petits enfants
168	Il est absolument impensable que qui que ce soit puisse faire une chose pareille, sans consultations. Aucun gouvernement ne devrait accepter d'en arriver là.
169	a-t on fini de détruire nos belles forêts et ainsi modifier négativement l'écosystème ?

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaaikop

Recueil des commentaires des signataires de la pétition contre les coupes au mont Kaaikop

(Note: Les commentaires mentionnés ci-dessous n'ont pas été modifiés et sont tels que reçus.)

170	En comparaison avec le parc de Adirondak dans la région des Laurentides ou à moins de 2 heures de routes de Montréal nous n'avons presque pas de montagne à gravir qui offrant des paysages fascinant et le Mont Kaaikop en en un très bel exemple .Alors pourquoi le détruire ? Pour aller dépenser chez nos voisins du Sud durant les fin de semaine ? SVP conserver le peu de sentier que nous avons de disponible .
171	Il faudra que le gouvernement du Québec cesse de parler de développement durable dans ses communications et commence à l'appliquer les principes. La coupe forestière, c'est un one-shot, pas durable du tout. La préservation de Kaaikop, c'est pour les générations futures.
172	Par quelle niveau de conscience zero etes vous en mesure de couper chaque bout de verdure qui peut vous rapporter des \$.
173	Protégeons nos espaces VERT,pour nos enfants.
174	Un joyeux Québécois. Geste terrifiant de la part d'un gouvernement qui se prétend environnementaliste
175	Les amateurs de plein-air sont de plus en plus nombreux et présents dans ce secteur. Tout le monde devrait se mobiliser.
176	Pour les générations futures ... Avec un peu d'imagination, d'initiative et de planification, on doit pouvoir protéger le gagne-pain des travailleurs forestiers ET la beauté du site, non?
177	Il faut que cela arrete il ne reste plus beaucoup de foret
178	Bravo à l'initiateur de cette pétition. Chaque arbre qui tombe est de trop. Heidi
179	quand allons nous avoir un gouvernement responsable . nous voulons protéger nos arbres et cours d'eau , au diable les promoteurs
180	L attrait principal de nos villes sont la nature , sa végétation , ses montagnes et ses paysages panoramiques , nous devons préserver et respecter le plus possible la nature , c est notre économie qui en dépend !! Pourquoi venir camper ou se promener si les forets sont rasée , faire du bateau ou se baigner dans des lacs trop polluer , les boutiques , restaurants , auberges tous en dépends ! Nous devrions baser notre futur sur la préservation de nos forets et lacs pour le bien de notre économie !
181	Cette pétition a-t-elle une version anglaise? Ça doit - mais je ne l'ai pas trouvé. Vraiment... un mouvement si important doit être mieux organisé.
182	#181 Si vous souhaitez contribuer à nos efforts, veuillez contacter la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop à kaaikop@live.ca. Merci de votre soutien.

4764 signataires au 7 novembre 2013

Préparé le 7 novembre 2013 par Claude Alexandre Carpentier

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaikop

Section 5

Sommaire des appuis externes aux objectifs de la Coalition au 11 novembre 2013

Type d'appui	Moyen	Total	
1	Population générale	1791	
	Population générale	4763	
Total population générale		6554	
2	Associations de protection de lacs	Réponses écrites	5
3	Organismes voués aux sports et loisirs durables	Réponses écrites	5
4	Communauté autochtone Mohawks	Réponses écrites	1
5	Municipalités de la MRC des Laurentides	Réponses écrites	7
6	M. Guy Corneau, Citoyen émerite, membre de l'Ordre du Canada	Réponse écrite	1

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaikop

Section 5

Appuis externes

Nom

Entreprise / organisme / lien

Fonction / occupation

Adresse

Courriel

par la poste ou en pers.

Réponses

Municipalités de la MRC des Laurentides

1	Résolution du Conseil municipal	Municipalité d'Huberdeau, MRC des Laurentides									2013-10-11	
2	Résolution du Conseil municipal	Municipalité de Lac-Supérieur, MRC des Laurentides									2013-10-15	
3	Résolution du Conseil municipal	Municipalité de Val-Morin, MRC des Laurentides									2013-10-09	
4	Résolution du Conseil municipal	Municipalité d'Irvy-sur-le-Lac, MRC des Laurentides									2013-10-09	
5	Résolution du Conseil municipal	Municipalité d'Amherst, MRC des Laurentides									2013-10-09	
6	Résolution du Conseil municipal	Municipalité La Conception, MRC des Laurentides									2013-10-09	
7	Résolution du Conseil municipal	Municipalité de Lantier, MRC des Laurentides									2013-10-11	

Autres

1	Guy Corneau		Psychanalyste, Membre de l'Ordre du Canada	2025	Montée-du-Cheval A16	Ste-Lucie-des-Laurentides	QC				2013-10-30	
---	-------------	--	--	------	----------------------	---------------------------	----	--	--	--	------------	--

CPK - Coalition pour la Préservation du mont Kaikop

Section 5

Appuis externes

Nom	Entreprise / organisme / lien	Fonction / occupation	Adresse	Courriel	Réponses par la poste ou en pers.	Par courriel
-----	-------------------------------	-----------------------	---------	----------	---	-----------------

Associations de protection de lacs

1	Claude Samsou	Association des résidents pour la protection de l'environnement du lac Dufresne et résident du lac Dufresne	Président	265 Chemin-des-deux-Lacs	Lanier	Qc	JOT 1W0	samsou.claude@sympatico.ca	2013-10-23
2	Michel Dagenais	Association des propriétaires du Lac de la Montagne Noire	Président	431 Chemin du Lac de la Montagne	St-Donat	Qc	JOT 2C0	michel.dagenais@cgocable.ca	2013-10-27
3	Brigitte Dagenais	Association des propriétaires du lac Swell	Présidente		St-Lucie-des-Ls	Qc		caisevd@sympatico.ca	2013-11-02
4		Association des propriétaires du lac St-Michel							
5	Johanne Charbonneau et Paul Gélinas	Association du lac Canard			St-Lucie-des-Laurentides	Qc			2013-10-31

Organismes voués aux sports et loisirs durables

1		Mouvement québécois des vacances familiales		4545	ave Pierre-de-Coubertin	Montréal	Qc	HIV 0B2	mqv1@vacancesfamiliales.qc.ca	2013-11-04
2		Fédération québécoise de la marche		4545	ave Pierre-de-Coubertin	Montréal	Qc	HIV 0B2	infomarche@fmarche.qc.ca	2013-10-29
3	Laurent Paquette	Par monts et valls	Président						laurent.paquette@cgocable.ca	2013-11-04
4	Chantal Ménard	Camp Bosco	Directrice générale	663	boul. Bord-de-l'Eau	Salaberry-de-Valleyfield	Qc	J65 0B5		2013-11-05
5	Jessie Pierce	Interaction Famille Hochelaga-Maisonneuve	Co-gestionnaire	2560	Théodore	Montréal	Qc	HIV 3C6		2013-11-04

Communauté autochtone Mohawks

1	Gina Kamietahawi Deen	Mohawk Council of Kahnawake	Chef	PO box ZZ0	Kahnawake Mohawk Territory	Qc	JOL 1B0		2013-10-25
---	-----------------------	-----------------------------	------	---------------	----------------------------	----	---------	--	------------

Sujet: Appui à la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop

De : samson.claude <samson.claude@sympatico.ca>

Date : 2013-10-28 09:53

Pour : kaaikop@live.ca

Copie à : Claude Samson <samson.claude@sympatico.ca>, "Jean.Lise" <jean.lise@live.ca>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint la lettre d'appui de l'ARPELD à la préservation du Mont Kaaikop. Cet appui a été entériné à l'assemblée générale annuelle de l'ARPELD tenue le 27 juillet 2013.

Claude Samson

Membre de la Coalition pour la Préservation du Mont Kaaikop et président de l'Association des Résidents pour la Protection de l'Environnement du Lac Dufresne
819-424-1512

-- Pièces jointes : _____

ARPELD.pdf

41,3 Ko

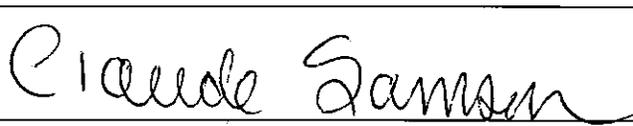
**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaaikop**

Orga- nisme	Association des Résidents pour la Protection de l'Environnement du Lac Dufresne (ARPELD)
Adresse	ARPELD
	265 Chemin-des-deux-Lacs
	Lantier, Québec
	J0T 1V0

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du mont
Kaaikop**

à savoir:	Obtenir un moratoire d'un an
afin	d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop)
et aussi	interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	Claude Samson	
Fonction	Président	
Date	Le 23 octobre 2013	Téléphone 819-424-1512

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

Sujet: Coupon réponse

De : "michel dagenais" <michel.dagenais@cgocable.ca>

Date : 2013-10-27 23:37

Pour : <kaaikop@live.ca>

Copie à : <samson.claude@sympatico.ca>

--- Pièces jointes : ---

Coupon réponse appui au CPK.pdf

41,5 Ko

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaaikop**

Orga- nisme	Association des Propriétaires du Lac de la Montagne Noire
Adresse	431 chemin du Lac de la Montagne Noire
	St-Donat, Québec
	J0T 2C0

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaaikop**

à savoir: Obtenir un **moratoire d'un an**

afin d'empêcher **les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014** par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop).

et aussi interdire durant cette période **toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop**

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	Michel Dagenais		
Fonction	Président		
Date	27 octobre 2013	Téléphone	819-424-3769 ou 514-235-5224

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du mont Kaikop

Orga-nisme	Association des propriétaires du Lac Swell
Adresse	1265 de la route Ste Lucie des Laurentides, Qc J0R 2T0

Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du mont Kaikop

à savoir:	Obtenir un moratoire d'un an
afin	d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaikop)
et aussi	interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par			
Fonction	présidente de L'APHS.		
Date	1 nov 2013	Téléphone	819-322-7312

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

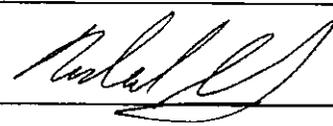
**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la
préservation du mont Kaaikop**

Organisme	ASSOCIATION DES AMIS DU LAC ST-MICHEL
Adresse	2670 CHEMIN DES HAUTEURS STE-LUCIE-DES-LAURENTIDES (Q.C.) J0T-2J0 819-326-6222

Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du mont Kaaikop, à savoir:

1	Obtenir un moratoire sur les coupes forestières projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop)
2	Obtenir un moratoire d'un an sur toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	MICHEL SENÉCAL 		
Fonction	PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION / Lac St Michel		
Date	29/10/2013	Téléphone	514-888-4838

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

Sainte-Lucie-des-Laurentides
Jeudi le 31 octobre 2013

Madame la ministre Martine Ouellet
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Québec
5700, 4^e avenue ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1

OBJET : Coupes forestières projetées au mont Kaaikop

Madame la ministre

Les coupes forestières projetées au mont Kaaikop, à Ste-Lucie des Laurentides, sont inquiétantes dans l'immédiat et davantage si on pense aux conséquences à long terme.

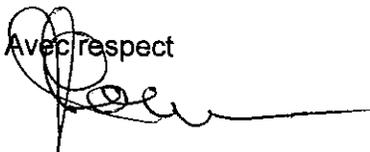
Le mont Kaaikop étant le plus haut sommet de la région, joue un rôle écologique capital. Certaines coupes de bois, comme souvent elles se font dans la pratique, risquent d'affecter l'environnement immédiat et souvent l'environnement éloigné, exemple la rivière Dufresne. La dévastation des cours d'eau par la machinerie moderne, l'apport supplémentaire (important) de sédiments, affecte les ruisseaux, rivières et lacs des bassins versants environnants.

Sur une beaucoup plus petite échelle, nous vivons, au lac St-Michel, Ste-Lucie des Laurentides, les effets de ces coupes d'il y a 50 ans et nous découvrons que la somme des sédiments de notre lac, origine principalement de ces coupes et que nous n'arriverons pas à retrouver le lac qui a existé, mais simplement le rendre un peu plus acceptable. . .

Votre compétence en la matière n'est pas mise en doute, au contraire se serait un atout pour une vision globale, courageuse et à long terme.

Nous appuyons les objectifs poursuivis par la coalition pour la préservation du mont Kaaikop, soit le moratoire d'un an.

Avec respect



Jean Sauvé
Coordonnateur du projet de restauration du lac St-Michel
Association des amis du lac St-Michel
Ste-Lucie des Laurentides

Ste-Lucie le 5 juin 2013.

Mémoire de l'Association du Lac Canard pour le nouveau plan d'aménagement 2014.

A qui de droit,

Aux dirigeants de Ste-Lucie-des-Laurentides, MRC des Laurentides.

Aux responsables du nouveau plan d'aménagement de notre village et de notre MRC.

En tant que membres de l'Association du Lac Canard et ses alentours, nous demandons que nos ressources naturelles soient protégées et respectées par le Ministère des Ressources Naturelles et par les habitants de cette région magnifique. Nous observons depuis quelques années que certains exploitants des ressources sur ce territoire, ne respectent pas les lois pour la protection de l'environnement. Nous croyons cette demande importante en 2013, alors que clairement l'économie prime sur le naturel: Ensemble, évitons l'irréparable.

Nos chemins municipaux sont affectés par les camions transportant les matières brutes. Peu de budget pour réparations. Donc augmentation importantes de taxes aux citoyens. De plus, en nature, les chemins d'accès aux terres publiques sont clairement en expansion, sans suivi de désactivation par la MRC. Ce qui met la flore et la faune en péril. À ce jour, sur ce territoire, plusieurs espèces sont sensibles, menacées ou vulnérables.

Nos membres accordent une attention particulière au Mont Kaaikop et ses alentours, pour son réseau hydrique important mais fragile, dont notre lac fait parti. Nous sommes encouragés par le Comité des différents du CRNTL sur Kaaikop et ses alentours et voulons profiter de ce fait pour demander qu'une surveillance plus accrue soit mise en place par la MRC pour protéger la bande de passage migratoire entre Tioweroton, territoire Mohawks, et cette belle Kaaikop. Pour le Patrimoine, portons à cette terre le respect qu'elle mérite.

Que le Développement Durable du Nouveau Régime Forestier harmonise les besoins de tous:: Nous sommes pour l'exploitation mais de façon à ce que les lois de protection de l'environnement soient respectées.

Nous croyons fermement que les forces de Ste-Lucie sont à long terme basées sur son écosystème unique et son environnement naturel d'exception. Attirons de nouveaux propriétaires et touristes. Appuyons cette direction: Ste-Lucie enfin reconnue pour sa villégiature et ses activités en harmonie avec la biodiversité et son microclimat exceptionnel.

Plusieurs de nos membres sont citoyens de Ste-Lucie depuis plusieurs générations et ont choisi ce milieu rural. De vivre ici, à 500 m d'altitude avec 12 pieds d'accumulation de neige annuellement! Nous protégeons et vivons en harmonie avec cette faune présente et active. Préservons notre Patrimoine. Pour les années à venir, cette direction peut créer de l'emploi et aider au développement de cette petite municipalité méconnue. Exemples: Développement de pistes cyclables, de randonnées pédestres nous reliant à d'autres villages, gîtes basés sur le système des GR en Europe...

Ces lacs de tête, (et ses sources), sont fragiles et précieux pour la région et ne supporteraient fort probablement pas un excès de développement et d'exploitation. De plus la loi de nuisance sur le bruit pourrait créer des "explosions" inutiles à la bonne entente des propriétaires et des exploitants. Raison de plus pour éviter le développement sur les terres publiques de proximité. Que les consultations sur l'exploitation des terres publiques de la MRC aux citoyens s'améliorent et deviennent un exemple de clarté avec la nouvelle loi de l'Aménagement Durable!

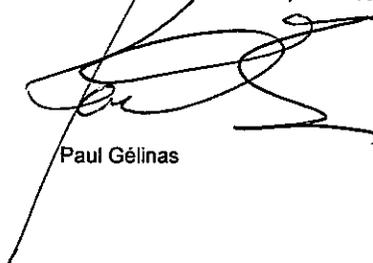
Merci de considérer notre mémoire,

Les membres.

Pour ces raisons en ce 31 octobre 2013, nous appuyons la demande de moratoire de la Coalition pour la Préservation du Mont Kaaikop puisque nous vivons au pied de cette montagne sauvage. Nous croyons fermement que le plan de coupe du Chantier Legault présenté se doit d'être révisé pour des raisons environnementales, sociales et patrimoniales. Merci de considérer cet appui à Kaaikop,



Johanne Charbonneau



Paul Gélinas

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaikop**

Orga- nisme	FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHÉ
Adresse	4545 AV. PIERRE-DE COUBERTIN MONTREAL QC H1V 0B2

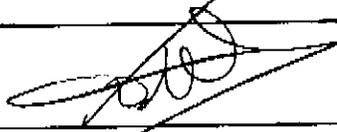
**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaikop**

à savoir: Obtenir un moratoire d'un an

afin d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaikop)

et aussi Interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	DANIEL BOUPLLOT 	
Fonction	PRESIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Date	29 OCTOBRE 2013	Téléphone 514 252-3157

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

Sujet: FW: Demande de moratoire

De : Mont Kaaikop <kaaikop@live.ca>

Date : 2013-11-04 10:11

Pour : "samson.claude@sympatico.ca" <samson.claude@sympatico.ca>

Tel que convenu, voici une résolution d'appui à notre démarche...

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop

... d'un naturel invitant !

Courriel : kaaikop@live.ca

T: 819-326-4069, poste 223 (Robert Gravel, Base de plein air L'Interval)

T: 819-326-3198 (Ghislain Schoeb, Mun. de Sainte-Lucie-des-Laurentides)

T: 514-993-2435 (Annie Dufort, résidente de 3e génération à Sainte-Lucie)

From: laurent.paquette@cgocable.ca

To: kaaikop@live.ca

Subject: Demande de moratoire

Date: Thu, 31 Oct 2013 11:48:25 -0400

Bon succès dans la démarche

--- Pièces jointes : ---

Scan0001.pdf

436 Ko

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaaikop**

Orga- nisme	PAR MONTS ET VALS
Adresse	50 rue SAINT-Joseph SAINTE-AGATHE-DES-MONTS J8C 1M9

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaaikop**

à savoir:	Obtenir un moratoire d'un an
afin	d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop)
et aussi	interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	LAURENT FAGLETTE		
Fonction	DIRECTEUR		
Date	31 octobre 2013	Téléphone	819-219-2660

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaikop**

Orga- nisme	Camp Bosco
Adresse	663, boul. Bord-de-l'Eau Sababery-de-Valleyfield QC J6S 0B5

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaikop**

à savoir:	Obtenir un moratoire d'un an
afin	d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaikop)
et aussi	interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	Chantal Ménard		
Fonction	Directrice générale		
Date	5 Nov 2013	Téléphone	450-371-6825

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaaikop**

Orga- nisme	INTERACTION FAMILLE HOCHELAGA-MAISONNEUVE
Adresse	2560 THEODORE
	MONTREAL, QC
	HIV 3C16

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaaikop**

à savoir:	Obtenir un moratoire d'un an
afin	d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop)
et aussi	interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	JESSIE PIERCE		
Fonction	CO-GESTIONNAIRE		
Date	4-11-2013	Téléphone	514-251-4671

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

STRENGTH
PEACE
UNITY

Mohawk Council of Kahnawake

P.O. Box 720
Kahnawake Mohawk Territory J0L 1B0

Tsi Ietsenhaientáhkwawa
"OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS"



Tel.: (450) 632-7500
Fax: (450) 632-7276
Website: www.kahnawake.com

Mayor Ghislain Schoeb
2121 Chemin des Hauteurs
Sainte-Lucie-des-Laurentides
Quebec J0T 2J0

HAND DELIVERED

Kahnawà:ke, 25, Kenténha/October 2013

**RE: LETTER OF SUPPORT IN OPPOSITION TO PROJECTED FORESTRY CUTS IN MONT-KAAIKOP
CHANTIER LEGAULT IN SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES**

Wa'tkonnonhwerá:ton / Greetings,

The Mohawk Council of Kahnawà:ke wishes to express its support and offer its solidarity on the opposition to projected forestry cuts within Mont Kaaikop. We are acutely aware of the local and environmental issues. Moreover, we are gravely concerned that the proposed forestry cuts will have a negative impact on our Aboriginal rights in our traditional hunting and fishing grounds in Tiowero:ton (also known as Doncaster), which borders the Municipality of Sainte-Lucie.

In this endeavor, the Mohawks of Kahnawà:ke are guided by their long, proud history and deep-rooted respect for the land. Accordingly, we will not stand by idly as neighbouring regions are plundered in the name of industrial growth and "resource development". We support postponing the project to further explore the consequences of such a clear cut. There is great concern for the White Pines and the loss of such a precious tree, as well as the effects on the waters in the area.

The Mohawk Council of Kahnawà:ke urges you to pursue your effort to postpone the project in order to make an assessment of the effects of such a project and continue to mobilize against the Crown until there is proper consultation. We all have the right to a reasonable quality of life in our communities free from unbridled environmental degradation facilitated by the Crown. We will be contacting the Ministers of Environment and Natural Resources directly.

Nia:wen,

**ON BEHALF OF THE OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS
MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE**

Chief Gina Kanietahawi Deer

CC: The Honourable Leona Aglukkaq, Minister of Environment
The Honourable Joe Oliver, Minister of Natural Resources



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le deuxième jour du mois d'octobre 2013 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Louis Laurier, Daniel Laurin, Karine Tassé, Denise Miller et Suzanne Fortin.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION 203-13
APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-
LAURENTIDES

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont Kaaikop;

ATTENDU QUE le mont Kaaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

ATTENDU QUE ce paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

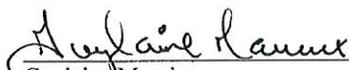
ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a fait parvenir au Ministère des Ressources naturelles, une demande pour exclure le chantier Legault des garanties d'approvisionnement accordée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau appui la municipalité de Sainte-Lucie dans ces démarches auprès du Ministère des Ressources naturelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Donnée à Huberdeau ce 11 octobre 2013.



Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

N.B. : Veuillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.

REÇU LE
09 OCT. 2013



Municipalité de
Val-Morin

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire
du conseil de la Municipalité de Val-Morin tenue le 3 octobre 2013

NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2013-10-271

**MONT KAAIKOP – DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES –
APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le mont Kaaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Doyon, conseiller

et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

Que la municipalité de Val-Morin appuie la demande de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides auprès du ministère des Ressources naturelles, d'exclure le chantier Legault, des garanties d'approvisionnement accordées.

Que la Municipalité appuie entièrement la mobilisation des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme
à Val-Morin

Ce 4 octobre 2013

Danièle Arsenault
Directrice générale adjointe





Copie de résolution

Extrait du livre des délibérations du Conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, la résolution no 2013-10-122 suivante a été adoptée à la séance ordinaire du 3 octobre 2013.

**Appui à la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Mont Kaikop**

ATTENDU QUE le mont Kaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

ATTENDU QUE le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a fait, par résolution le 10 septembre 2013, une demande au Ministère des Ressources naturelles d'exclure le chantier Legault des garanties d'approvisionnement accordées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot
Appuyé par le conseiller Stéphane Pipon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac appuie entièrement la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans sa demande au Ministère des Ressources naturelles, d'exclure le chantier Legault des garanties d'approvisionnement accordées;

Adoptée

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que ce qui précède est exact et fidèle au livre des délibérations de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Donnée à Ivry-sur-le-Lac
Ce 4^{ème} jour du mois d'octobre 2013


Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier



Le 3 octobre 2013

Extrait de résolution

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 30^{ème} jour du mois de septembre 2013, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Carole Martineau, Daniel Lampron, Denise Charlebois et Yves Duval. Formant tous quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général, Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont aussi présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 197-13

MONT KAAIKOP, DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Attendu que le mont Kaaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

Attendu que le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

Attendu que le Ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

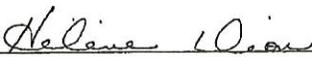
Pour ces motifs, il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Municipalité d'Amherst demande au Ministère des Ressources naturelles de revoir l'octroi des coupes forestières dans ce secteur.

Adoptée à la majorité.

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Rémi-d'Amherst
Ce 3^e jour d'octobre 2013


Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga

REÇU LE
15 OCT. 2013



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une session ordinaire du Conseil

Tenue le 3^e jour d'octobre 2013 à 20 h 03 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir:

Maire : Danièle Lagarde
Conseillères : Madame Luce Baillargeon
Madame Danielle St-Laurent
Madame Irène Milord
Conseillers : Monsieur Jean-Marc Boivin
Monsieur Ken Baker

Formant quorum sous la présidence de madame le maire, Danièle Lagarde.

Monsieur le conseiller Marc Desjardins est absent avec motivation.

Monsieur David Doughty, directeur général/secrétaire-trésorier également présent, agit comme greffier.

2013-10-4821 : Appui à la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides – 5.3

ATTENDU QUE le mont Kaaikop sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides est un des plus hauts sommets des Laurentides;

ATTENDU QUE le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif de ce secteur de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

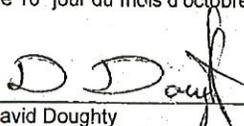
ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Danielle St-Laurent et appuyé par monsieur le conseiller Ken Baker et résolu unanimement, par les membres présents du conseil :

QUE la Municipalité de Lac-Supérieur appuie la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans sa demande au ministère des Ressources naturelles d'exclure le chantier Legault des garanties d'approvisionnement accordées;

QUE cette résolution soit envoyée au ministère des Ressources naturelles et à la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Extrait certifié conforme
Ce 10^e jour du mois d'octobre 2013


David Doughty
Directeur général/secrétaire-trésorier

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre 2013, lors de sa prochaine session



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le mardi, 1^{er} octobre 2013 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Mme Diane Pigeon, conseillère au poste numéro 1, Mme Michelle Hudon, conseillère au poste, numéro 2, Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, conseillère au poste numéro 3, M. Daniel Lepage, conseiller au poste numéro 4, M. Richard Beaujieu, conseiller au poste numéro 5;

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale, est également présente.

Résolution 229-13

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE DES LAURENTIDES - EXCLURE LE MONT KAAIKOP ET LES ENVIRONS IMMÉDIATS DE TOUTE COUPE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le mont Kaaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

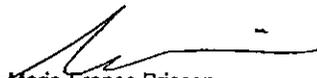
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

Il est proposé par M. Daniel Lepage, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'appuyer la Municipalité de Sainte Lucie des Laurentides dans sa demande au ministère des Ressources naturelles d'exclure le mont Kaaikop et les environs immédiats de toute coupe forestière.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à La Conception, ce 2 octobre 2013


Marie-France Brisson
Directrice générale
Secrétaire trésorière



Municipalité de Lantier

Copie de résolution

Le 11 octobre 2013

À une séance extraordinaire, tenue le 1 octobre 2013 et à laquelle assistait monsieur le maire Richard Forget et les conseillers suivants :

Cecilia Steeper, conseillère ; Denise L'Heureux, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Louise Gareau, conseillère ; Gilles Lambert conseiller formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

2013.10.191 **12. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES**

ATTENDU que le mont Kaaikop est un des plus hauts sommets montagneux des Laurentides;

ATTENDU que le paysage naturel et les activités récréatives de la montagne contribuent à la qualité de vie et au patrimoine collectif du secteur;

ATTENDU que le Ministère des Ressources naturelles a récemment octroyé à une entreprise une coupe forestière sur les flancs du mont;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Lantier appuie la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides dans sa demande au Ministère des Ressources naturelles, d'exclure le chantier Legault des garanties d'approvisionnement accordées;

QUE la Municipalité de Lantier appuie entièrement la mobilisation des citoyens.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2013
VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 11 OCTOBRE 2013

Benoit Charbonneau, gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Appui aux objectifs poursuivis par la Coalition pour la préservation du
mont Kaaikop**

Orga- nisme	Guy CORNEAU
Adresse	2025 Montée du Cheval Ailé ste - Lucie des Laurentides Qc

**Nous appuyons les objectifs poursuivis par la Coalition pour la Préservation du
mont Kaaikop**

à savoir: Obtenir un moratoire d'un an

afin d'empêcher les coupes forestières actuellement projetées pour janvier 2014 par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) au Chantier Legault à Sainte-Lucie-des-Laurentides (mont Kaaikop)

et aussi interdire durant cette période toutes interventions de coupes forestières au mont Kaaikop

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop disposera ainsi du temps requis pour se préparer afin de déposer un mémoire étayant l'ensemble des informations requises à la justification de l'opposition du milieu à ces coupes planifiées et à la protection à tout jamais de ce site naturel exceptionnel qu'est le mont Kaaikop, soit ses environs, son microclimat et son écosystème unique, tant pour sa forêt que pour sa faune.

Appui approuvé par	Guy Corneau		
Fonction	Psychanalyste, membre de l'Ordre du Canada		
Date	30/10/2013	Téléphono	819.326.1967

S'il vous plaît, transmettre votre lettre réponse d'appui par courriel à : kaaikop@live.ca ou par télécopieur au 819-326-0837.

Sujet: RE: Appui

De : Mont Kaaikop <kaaikop@live.ca>

Date : 2013-11-04 10:16

Pour : "mqvf@vacancesfamiliales.qc.ca" <mqvf@vacancesfamiliales.qc.ca>,
"samson.claude@sympatico.ca" <samson.claude@sympatico.ca>

Bonjour Robert,

C'est Claude Alexandre Carpentier, ex dg de L'Interval et membre de la Coalition. Même si je ne dirige plus L'Interval, je demeure soucieux de préserver le magnifique Mont-Kaaikop. Merci pour votre appui. Vous pouvez me joindre également à chloralex@live.ca ou au 819-774-0910.

Au plaisir de vous revoir,

Claude Alexandre Carpentier

La Coalition pour la préservation du mont Kaaikop

... d'un naturel invitant !

Courriel : kaaikop@live.ca

T: 819-326-4069, poste 223 (Robert Gravel, directeur de l'exploitation, Base de plein air L'Interval)

T: 819-326-3198 (Serge Chénier, maire, Mun. de Sainte-Lucie-des-Laurentides)

T: 514-993-2435 (Annie Dufort, résidente de 3e génération à Sainte-Lucie)

From: mqvf@vacancesfamiliales.qc.ca

To: kaaikop@live.ca

Subject: Appui

Date: Mon, 4 Nov 2013 09:13:50 -0500

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'appui.

Bonne journée.

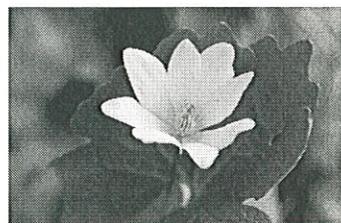
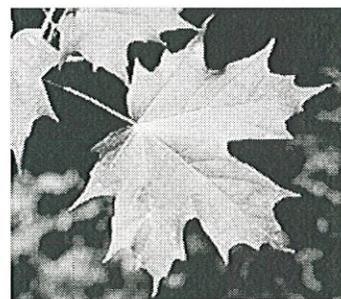
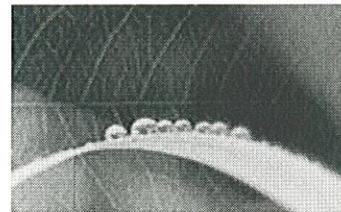
Robert Rodrigue,
directeur général

Mouvement québécois des vacances familiales
514-252-3118

PIÈCE JOINTÉ
À RECEVOIR

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE
KAAIKOP: VERS UN RÉEL DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mémoire déposé au comité de règlement des différends
de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire
des Laurentides (CRNTL)



LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE KAAIKOP: VERS UN RÉEL DÉVELOPPEMENT DURABLE

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU COMITÉ DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE LA
CRNTL

Novembre 2013



Bonjour à vous tous,

Je voulais vous écrire un grand mot de remerciement pour votre expérience et votre talent. Mon lac est une merveille, mon bonheur et mon inspiration. Je ne croyais pas que des gens comme vous existaient. Mais je m'arrête ici puisque les outardes chantent encore mieux que moi. Nous sommes donc 400 outardes et un ex-chanteur à vous dire merci beaucoup. C'était un 27 septembre de l'an 2007.

Jean-Pierre Ferland, Saint-Norbert

2021

Table des matières

1. PRÉSENTATION ET CONTEXTE DU MÉMOIRE	5
2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME UNIQUE FONDEMENT DE LA PLANIFICATION DU PATRIMOINE NATUREL	6
3. LES DÉFIS PERÇUS	8
LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	8
LES DÉFIS SOCIAUX	9
LES DÉFIS ÉCONOMIQUES	10
LES DÉFIS DE GOUVERNANCE	10
LES RECOMMANDATIONS	12
4. QUELQUES ORIENTATIONS FUTURES	12
5. LES SIGNATURES	15

1. Présentation et contexte du mémoire

À la demande de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, Horizon multiressource a été mandatée afin de livrer un mémoire sur la planification des interventions forestières dans le secteur du mont Kaaikop. Il est important de souligner que le mémoire déposé constitue la vision des professionnels de la firme et non de celle du conseil municipal ou des fonctionnaires municipaux.

Horizon multiressource (www.multiressource.qc.ca) est une entreprise collective spécialisée en développement régional et en gestion durable et intégrée du territoire. Créée en 1999, Horizon multiressource est la partenaire et la filiale de la coopérative Terra-Bois (www.terra-bois.qc.ca) qui appartient à quelque 600 propriétaires de boisés privés des Laurentides, de l'Outaouais et de Lanaudière. La signature de l'entreprise est « Orchestrer les solutions, Harmoniser les intérêts », soulignant les habiletés de ses experts à concilier les visions des acteurs du milieu.

Composée d'experts en développement régional, en génie forestier, en aménagement faunique, en écologie végétale, en conservation, en architecture du paysage, en limnologie, en géomatique, en urbanisme, en génie civil, en récréation et en technologie du milieu naturel, Horizon multiressource a développé et expérimenté des méthodes permettant de répondre encore plus efficacement aux nouveaux enjeux en matière de progrès social, de développement économique, de gouvernance organisationnelle et de protection de l'environnement, cela en privilégiant une approche résolument multidisciplinaire.

Sa culture collective organisationnelle, son adhésion à la valeur de solidarité, sa mission de développement régional durable, sa gouvernance participative et son appartenance aux collectivités teinteront la confection du mémoire déposé auprès du comité de règlement des différends de la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL).

Les disciplines affectées à la confection du mémoire

La confection du présent mémoire repose sur la concertation des huit (8) disciplines suivantes :

- Génie forestier
- Aménagement de la faune
- Écologie végétale
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Limnologie
- Économie du territoire
- Conservation
- Architecture du paysage

Dans le présent dossier, le regard multidisciplinaire posé sur la planification forestière proposée ne vise qu'une chose : développer et protéger le territoire de façon réellement durable. À ce titre, le mot d'ordre organisationnel est avant tout que les disciplines en cause n'œuvrent pas en vase clos. Ces disciplines se sont exprimées, se sont opposées et se sont conciliées dans la rédaction du mémoire.

2. Le développement durable comme unique fondement de la planification du patrimoine naturel

Horizon multiressource a développé dans les dernières années, lors de ses réalisations actuelles et passées, avec son équipe Recherche & Développement, d'urbanisme et d'environnement, et de concert avec quelques partenaires, une vision originale et singulière de développement et de protection du territoire. Cette vision s'appuie sur les fondements du développement durable où, afin d'assurer la prospérité des générations futures et de celles d'aujourd'hui, le développement économique d'un territoire doit se faire de manière à protéger, voire augmenter la richesse environnementale, assurer le progrès social des collectivités et se faire selon des règles d'une saine gouvernance. Alors que l'environnement n'est pas dépendant des activités économiques, alors que le progrès social d'une communauté n'est pas nécessairement en lien avec les principes conventionnels de développement économique, notre vision stipule que, à l'inverse, l'économie durable d'un territoire doit obligatoirement s'appuyer sur les aspects environnementaux, sociaux et de saine gouvernance. Le schéma suivant résume cette vision.

Protection de l'environnement



Schéma inclusif du développement durable

La mise en valeur et la protection du territoire du mont Kaaikop doit être faite, selon nous, selon cette vision. Le mémoire déposé s'appuie résolument sur ces trois fondements:

Maintenir l'intégrité de l'environnement pour améliorer les interconnexions écologiques du territoire, protéger ses milieux les plus fragiles, assurer la régénération des forêts, conserver les zones de recharge des aquifères, etc.



Assurer l'équité et le progrès social pour permettre le plein essor de la communauté luciloise et celle environnante, de même que de celle de la nation autochtone en permettant de répondre à leurs besoins.



Viser l'efficience économique dans le cadre d'utilisation multiple du territoire, au niveau de l'approvisionnement en matière ligneuse, de la récréation, des activités de prélèvement faunique, etc.





3. Les défis perçus

Véritable monument naturel et identitaire de la région des moyennes Laurentides, le mont Kaaikop se retrouve entre deux régions administratives et par le fait même, est un des secrets sociaux, économiques et environnementaux les mieux gardés au Québec. En ce sens, il est capital que l'exploitation forestière du massif forestier de la montagne soit réalisée en tenant compte de défis environnementaux, de gouvernance, sociaux et économiques locaux et régionaux. La partie qui suit énumère les défis que notre équipe multidisciplinaire a relevés :

Les Défis environnementaux

- Attendu que nous reconnaissons les bénéfices économiques (créations d'emplois, retombées économiques directes et indirectes), sociaux (vitalité des communautés) et environnementaux (lutte contre les gaz à effet de serre, aménagement des habitats fauniques, etc.) potentiels de l'aménagement forestier durable dans les Laurentides;
- Attendu que l'équipe du Ministère des Ressources naturelles (MRN) possède un système de certification avec la norme ISO;
- Attendu que le territoire en litige est certifié Forest Stewardship Council (FSC), ou l'était jusqu'à tout récemment;
- Attendu l'environnement très particulier et singulier de Kaaikop, notamment quant à sa localisation à la limite du grand bassin versant de la rivière Ouareau, lui-même inclus dans le grand bassin versant de la rivière l'Assomption;
- Attendu l'environnement très particulier et singulier de Kaaikop, notamment quant à la présence généralisée de sols minces;
- Attendu l'environnement très particulier et singulier des forêts de Kaaikop, notamment quant à leur assujettissement aux conditions climatiques extrêmes typiques aux sommets des Laurentides;
- Attendu l'environnement très particulier et singulier de Kaaikop, notamment quant à la présence de forêts mal régénérées ou susceptibles de l'être en raison de la compétition de la strate arbustive en sous-couverts (sureaux, viornes, érable à épis, etc.);
- Attendu que les inventaires forestiers faits sur le terrain ne semblent pas avoir été produits de manière à optimiser les connaissances sur les données floristiques et fauniques, et qu'à ce titre, ces données reposent surtout sur une demande au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et sur des observations *ad hoc* par les techniciens forestiers;

- Attendu que la reconnaissance des espèces fauniques et floristiques à statut précaire, les forêts refuges, les forêts rares et les forêts vieilles, demande une grande expérience et une grande connaissance en la matière et qu'il est en droit de se demander si des inventaires forestiers conventionnels sont susceptibles de déceler de tels habitats;
- Attendu qu'il serait plausible que des écosystèmes forestiers exceptionnels soient présents dans les secteurs d'intervention planifiés par le MRN;
- Attendu que les normes du RNI protègent moins les ruisseaux à écoulement intermittent qu'en forêt privée;
- Attendu que les patrons de coupe forestière représentent probablement plus que 30% d'un bassin de drainage du lac Feuillage au sommet de Kaaikop, entraînant conséquemment des problèmes de sédimentation et d'eutrophisation de l'étendue d'eau;
- Attendu que les peuplements forestiers du mont Kaaikop sont probablement très âgés;
- Attendu que les données d'inventaire forestier ne sont pas rendus disponibles par le MRN pour donner un avis robuste sur les scénarios et les interventions sylvicoles planifiées;
- Attendu que, compte tenu des caractéristiques singulières et hors normes des vieilles forêts et du biotope en cause (âge, composition, pédologie, altitude, climat), les scénarios sylvicoles semblent comporter, une portion d'incertitude quant à leurs résultats sur la régénération des forêts;
- Attendu qu'une régénération artificielle d'un site si particulier ne devrait pas être envisagé selon nous et que des interventions forestières, s'il en est, devraient nécessairement viser à régénérer les forêts naturellement;

Les Défis sociaux

- Attendu que la situation conflictuelle actuellement observée aurait pu être évitée, et qu'il n'est pas dans l'ordre normal de consultations publiques qu'elle se retrouve aujourd'hui devant un processus règlement de différends;
- Attendu que la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier souligne en préambule l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec mais que la situation conflictuelle actuelle occasionne l'effet inverse;
- Attendu que l'appel public à une présentation publique dans le secteur Mont-Laurier (20 novembre) a été annoncé seulement 6 jours avant sa tenue (26 novembre);
- Attendu que la diffusion de la planification forestière sur la table GIR (gestion intégrée des ressources) de la CRNTL ne permet pas de rejoindre les groupes d'intérêts et les acteurs locaux;

- Attendu que les envois massifs de courriels ne permettent pas de rejoindre tous les groupes d'intérêts et les acteurs locaux;
- Attendu que, somme toute, le processus de consultations publiques comporte certaines faiblesses évidentes, notamment quant à la consultation des acteurs locaux dans un rayon autour des aires d'aménagement forestier;
- Attendu que les groupes autochtones voisins des secteurs d'intervention planifiés n'ont pas été consultés spécifiquement;
- Attendu qu'il existe de très bons moyens qui n'ont pas été mis de l'avant pour augmenter les processus participatifs à une consultation publique, notamment pour rejoindre les plus petits groupes d'acteurs du territoire;

Les Défis économiques

- Attendu que nous reconnaissons l'approvisionnement en matière ligneuse comme économiquement très important pour l'industrie forestière et pour l'État;
- Attendu que la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier édicte que l'aménagement durable des forêts doit contribuer *au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société*;
- Attendu que l'intérêt économique de partenaires importants, usagers du territoire en litige, n'a pas été sondé et tenu en compte de façon partielle dans le processus de consultations publiques;
- Attendu que nous ne connaissons pas le poids relatif des retombées économiques marchandes et non marchandes de l'aménagement forestier tel que proposé par rapport à celles des autres usages et non usages du milieu en cause;
- Attendu que certains sentiers du territoire ne sont pas enregistrés auprès du MRN mais qu'il serait souhaitable de le faire;

Les Défis de gouvernance

- Attendu que la bonne foi des experts du MRN et de la CRNTL ne fait absolument aucun doute dans l'esprit de notre équipe multidisciplinaire;
- Attendu la réelle volonté des experts du MRN et de la CRNTL de s'entendre avec les acteurs locaux;
- Attendu la réelle volonté des experts du MRN et de la CRNTL de prendre les mesures nécessaires pour harmoniser les secteurs d'intervention forestière aux préoccupations et intérêts de ces acteurs locaux, tel que le démontre l'analyse paysagère produite par le MRN;

- Attendu que que nous jugeons les préoccupations des acteurs locaux (municipalité, coalition, Base de plein air L'interval) légitimes et fondés, que nous reconnaissons leur bonne foi;
- Attendu que le processus de planification du MRN semble, somme toute, très avant-gardiste quoique, selon nous, incomplet;
- Attendu qu'une volonté et que des efforts concrets d'harmonisation de la part des experts du MRN et de la CRNTL nous ont été démontrés;
- Attendu que l'article 40 de la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier prévoit que *le ministre peut, [...] imposer aux personnes ou aux organismes soumis à un plan d'aménagement des normes d'aménagement forestier différentes de celles édictées par le gouvernement par voie réglementaire, lorsque ces dernières ne permettent pas de protéger adéquatement l'ensemble des ressources de ce territoire en raison des caractéristiques du milieu propres à celui-ci et de la nature du projet qu'on entend y réaliser ;*
- Attendu que le projet de planification forestière tel que formulé ne permet pas de respecter tous les principes de développement durable prévus à la Loi sur le Développement durable, notamment :
 - Le principe de *Participation et d'engagement* en ce sens que le projet de planification forestière n'a pas permis de rejoindre des acteurs locaux, des citoyens et des groupes de citoyens importants;
 - Le principe de *Subsidiarité* en ce sens que le projet de planification forestière met le MRN en position de parti (planification) et de juge (tranchage sur les différends), ce qui a comme conséquence malheureuse d'éloigner une partie de la communauté des acteurs forestiers (MRN et industriels forestiers), et ce qui a l'effet contraire à l'esprit de la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier;
 - Le principe de *Précaution* en ce sens que le projet de planification forestière n'est peut-être pas appuyé sur des inventaires floristiques et fauniques détaillés desquels on pourrait souhaiter la réalisation en raison de l'âge, de l'isolement et de l'intégrité de plusieurs peuplements forestiers visés par la récolte, et que des éléments floristiques et fauniques à statut précaire pourraient s'y retrouver;
 - Le principe de *Respect de la capacité de support des écosystèmes* en ce sens que le projet de planification forestière se produira sur des sols minces, à altitude relativement élevée, où la croissance des végétaux y est lente, et bien que ce principe n'est pas facile à évaluer, qu'un projet pilote de faible envergure permettrait de suivre;
 - Le principe de *Internalisation des coûts* en ce sens que le projet de planification forestière permet des retombées économiques

marchandes au MRN et aux industriels forestiers, et indirectement aux travailleurs et autres personnes bénéficiant des retombées économiques directes et indirectes, mais que la valeur non marchande des services sociaux et écologiques n'a pas permis de rejoindre des acteurs locaux, des citoyens et des groupes de citoyens importants;

Les Recommandations

En conséquence, afin de rapprocher les communautés du MRN et des industriels forestiers, de permettre l'acquisition de données écologiques jugées manquantes par la réalisation d'inventaires écologiques particuliers, de permettre l'épanouissement économique légitime de chaque parti en cause, il est proposé d'appliquer un moratoire d'une durée suffisante, et idéalement d'une année, sur la planification forestière en élaboration par le MRN.

4. Quelques orientations futures

Compte-tenu du caractère social (culturel et identitaire), environnemental, de gouvernance et économique exceptionnel du dossier en cours, la présente section édicte quelques idées à mettre de l'avant pour parvenir à un réel développement durable.

Connaissances du milieu

- Produire une étude de faisabilité comparative évaluant, dans une vision d'ensemble, l'impact net des retombées économiques marchandes issues des activités de récolte forestière versus les impacts économiques marchands et non marchands des autres usages et fonctions du milieu naturel en cause;
- Réaliser une analyse paysagère afin d'évaluer la structure des peuplements selon des scénarios tenant compte des facteurs temporels et spatiaux;
- Réaliser une analyse à grande échelle, sur plusieurs kilomètres carrés, afin de comprendre les enjeux macroscopiques et les macrofonctions écologiques que joue la région naturelle de Kaaikop, notamment au niveau des corridors forestiers et des forêts d'intérieur profondes;
- Compte-tenu de l'importance économique du lac Legault pour la Base de plein air L'interval et de la situation géographique de ce lac par rapport aux

interventions planifiées, y réaliser une diagnose avant traitement sylvicole pour obtenir l'état « zéro » de son niveau d'eutrophisation;

Interventions planifiées

- En fonction des résultats des quatre types d'analyse ci-haut mentionnés et à l'instar de la forêt privée où les coupes de régénération sont interdites dans une majorité de municipalité, limiter au minimum ce genre d'intervention, notamment sur les sommets de montagne et sur sols minces;
- En fonction des résultats des quatre types d'analyse ci-haut mentionnés, laisser des îlots intacts de conservation pour favoriser la rétention variable;
- En fonction des résultats des quatre types d'analyse ci-haut mentionnés, favoriser l'aménagement écosystémique en pratiquant des coupes partielles imitant les perturbations naturelles, tel que recommandé dans le PGIRT de la CRNTL;
- Miser davantage sur la forêt privée comme source d'approvisionnement de matière ligneuse, tel que spécifié à l'article 91 et à l'article 105 de la Loi sur l'Aménagement durable du Territoire forestier;

Consensus social et culture forestière

- Pour les projets de planification future, mettre en place un processus de consultations publiques comportant un segment participatif actif, soit par appel téléphonique, rencontre, enquête, questionnaire, caravane ou autre, de façon à augmenter la vitesse d'obtention de l'acceptabilité sociale et de diminuer le cas échéant, les coûts de planification des secteurs d'intervention;
- En fonction des résultats des quatre types d'analyse ci-haut mentionnés, mettre sur pied un projet pilote de proximité, faiblement contraignant mais éclairant, étape par étape, qui expliquerait les objectifs des interventions forestières planifiées, avec les acteurs locaux;
- Consulter spécifiquement les groupes autochtones voisins du secteur d'intervention planifié;

Gouvernance

- Introduire la société civile et des experts techniques sur le comité de règlement de différends de manière à éclairer la recommandation finale faite au MRN;

- Idéalement, confier la décision finale basée sur les recommandations du comité de règlement des différends à une organisation d'ombudsmans détachée du MRN;

5. Les signatures

Nous certifions n'avoir aucun intérêt personnel, direct ou indirect, présent ou futur, relatif au territoire sous investigation.

Signé le 11 novembre 2013 à Lachute,

André Goulet, ing.f., M.Sc.
95-063

Nicolas Bergeron, M.Sc.biologiste,technicien de la faune
#ABQ 2550

JosianneGaron-Labrecque, tech. hort.,Architecte-paysagiste
AAPQ #539

Anne Keough, tech. faune, biologiste, Responsable de la conservation
ABQ #3017

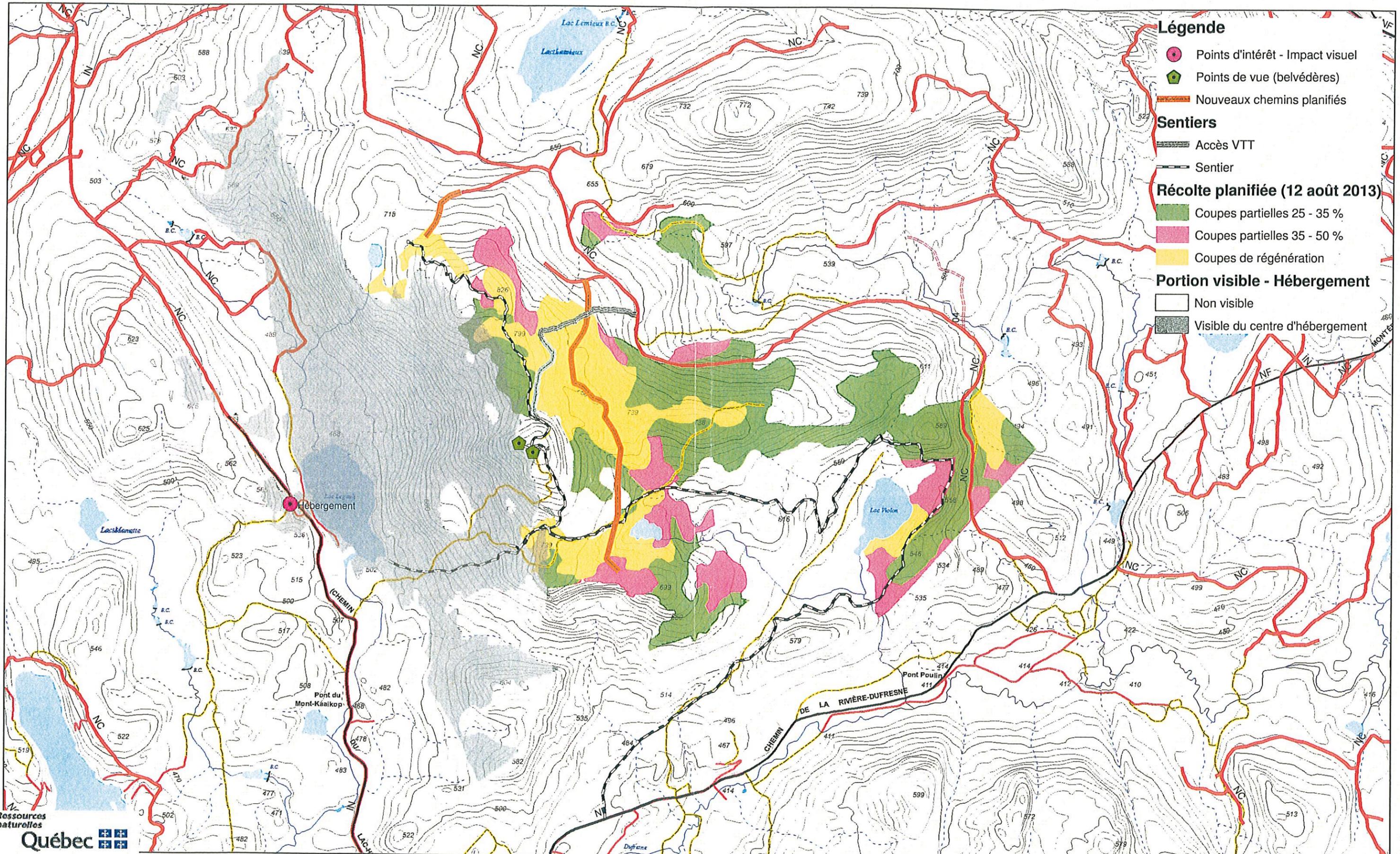
Aurélien Borie, urbaniste, M.ATDR
Responsable de la récréation et du développement régional

Vincent Laroche, biologiste, M.Sc., Biologie végétale
ABQ #2865

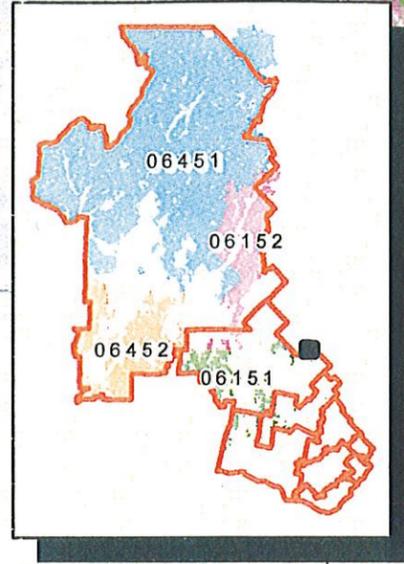
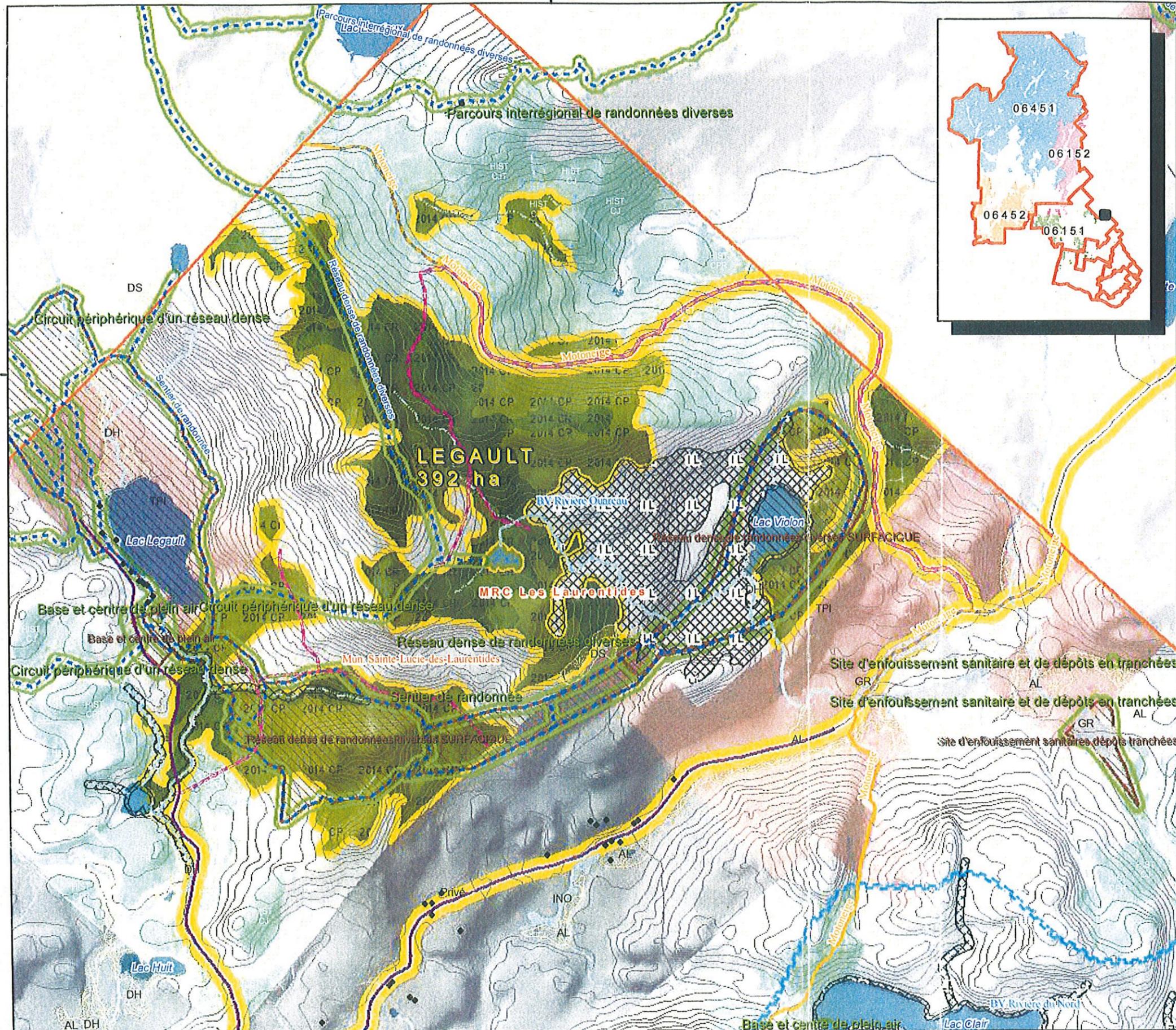
Cathy Crago, biologiste, M.Sc., Limnologue
ABQ #2940

Dany Provençal, économiste, M. Env.

Chantier LEGAULT - Planification en date du 12 août 2013



484000



CHANTIER LEGAULT 2014

ENJEUX CONCERNÉS

UA: 06151
 MRC: Les Laurentides
 MUN: Sainte-Lucie-des-Laurentides
 TEFS: Aucun
 PIÉG. RESCAST: Aucun
 VHR: Club Moto-Neige Saint-Donat inc.
 BAIL ÉRAB: Aucun
 OBV: BV Rivière Ouareau

Légende

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ① Usage ● Bâtiment ✚ Pont sous haute surveillance MRN ★ Pont fermé ✚ Pont limite en charge ✚ Pont refait MTQ — Amélioration d'un chemin existant, EN, RE — Implantation d'un nouveau chemin — Usage linéaire — MTQ autoroute — MTQ route — MTQ route, VHR ✚ MTQ route, interdit au camionnage ✚ MTQ route, interdit au camionnage, VHR — Municipal d'accès ✚ Municipal d'accès, VHR ✚ Municipal d'accès, interdit au camionnage ✚ Municipal d'accès, interdit au camionnage, VHR — RRMUP — RRMUP, VHR — Autre chemin — Autre chemin, VHR; Autre municipal, VHR ✚ Autre chemin, interdit au camionnage ✚ Autre chemin, interdit au camionnage, VHR — Chemin prévu — Ancien sentier — Piste cyclable, VHR — sentier VHR hors chemin — Voie ferrée, VHR — Piste cyclable — Voie ferrée | <ul style="list-style-type: none"> — Aire de confinement du cerf de virginie — Municipalité (limites) — MRC (limites) — Réserve à castor — Terrain de piégeage — Territoires d'exploitation faunique de la reg. 15 — Bassin versant — Agricole — Dénudé, aulnaie — Gravière — Inondé — Ligne de transport d'énergie — Aires protégées MDDEP sauf cerf (AP) — Refuge biologique (RB) — Site archéologique (AR) — Paysage — Forêt résiduelle 2002-2010 (RÉSI) — Îlot de vieillissement (IL) — Lisière boisée (LB) — Erablière existante — Restriction développement résidentiel (RDR) — Zone agricole — Secteur du Nordet — Parc régional (PR) — Usage forestier surfacique — ZAMI RNI — Linéaire selon restrictions du MTQ — Chantier — Chemin du PAFIO 2013 — <all other values> — Coupe partielle (25-50% de prélèvement) — Coupe de régénération (50-100% de prélèvement) — Éclaircie commerciale — PAFIO 2013 — PAIF 2012 — Historique 1989-2011 — Convention de gestion territoriale et forestière (TPI) — Tenure privée |
|---|--|

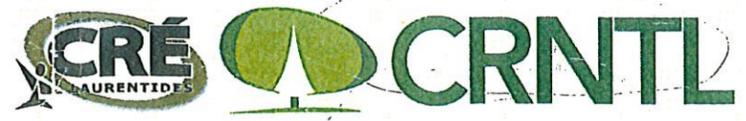


Échelle cartographique du document original (11 x 17 po)
 1 cm = 0.2 km ou 1:20 000



Réalisée en date du 25 mars 2013
 par Sylvain Boivin de la CRNTL
 Projection SCOPQ:
 NAD 1983 MTM 9 (en mètres)

Source des données:
 SIEF du MRNF
 SIGAT du MAMROT
 © Gouvernement du Québec

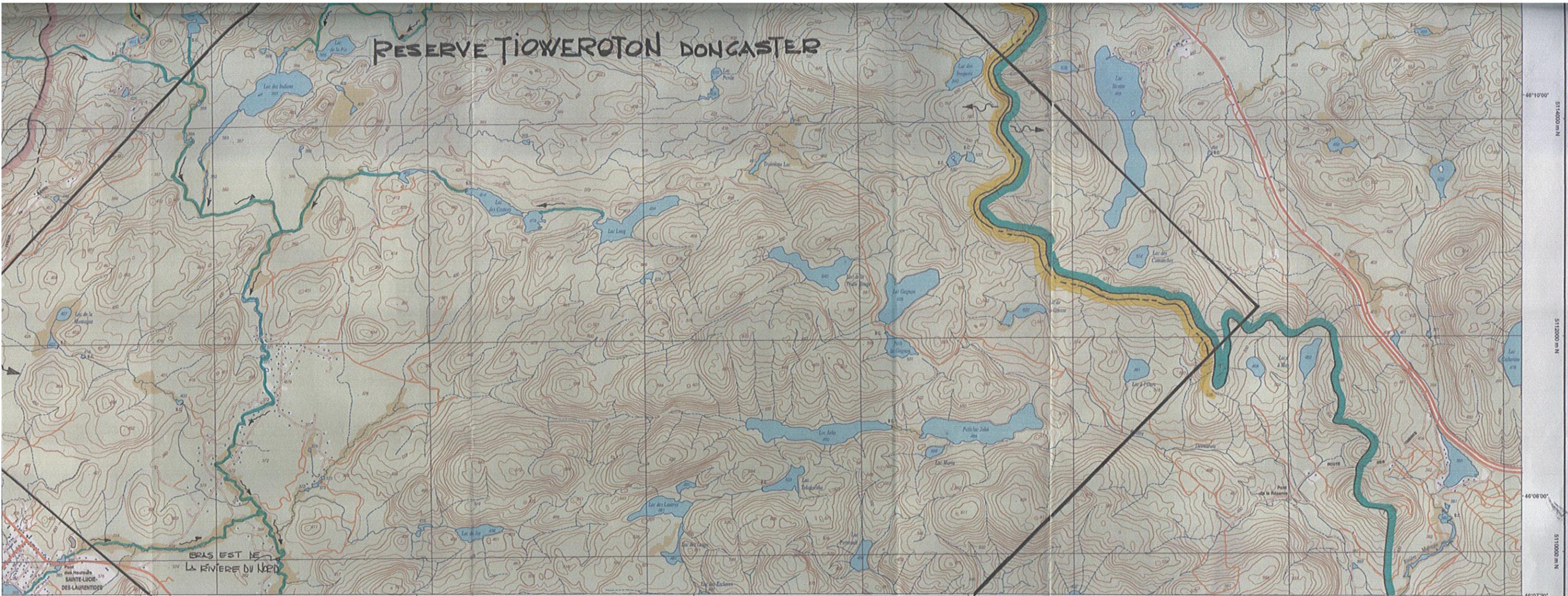


5124000

5124000

484000

RESERVE TIOWEROTON DONCASTER



31J01-200-02Q2

Infrastructure de transport

Réseau routier (classification MTQ)

440 432

Autoroute
Route nationale, route régionale, route collective, route locale, route d'accès aux ressources : pavée; non pavée

Réseau routier (classification MRN)

Rue, chemin carrossable : pavé; non pavé
Voie de communication : en construction; abandonnée
Chemin non carrossable

Autres

Pont, pont couvert, pont d'étagement
Passerelle, tunnel
Mur de soutènement; écran anti-bruit
Talus de remblai; talus de déblai
Voie ferrée; hydrobase, aéroport
Piste d'atterrissage : pavée; non pavée
Ligne de transport, pylône, poste de distribution d'électricité
Pipeline; tour, tour de télécommunication

Habitation, équipement, exploitation

Bâtiment, en construction, en ruines; maison mobile, tèche
Serre; silo
Parc de stationnement; cinéâtre
Terrain de jeu; piscine publique
Centre de ski alpin; remontée mécanique
Piste, terrain de golf; jardin zoologique
Terrain de camping; ché-parc; base militaire
Cour de véhicules hors d'usage; cour d'entreposage de matériaux
Convoyeur; brûleur à bois; réservoir de surface
Étang d'épuration; lieu d'enfouissement sanitaire
Banc d'emprunt; carrière
Mine à ciel ouvert; amas, halde
Zone non cartographiée

Frontières

Frontière internationale
Frontière interprovinciale ou interrétatiale
Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique : NAD83, compatible avec le système mondial WGS84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8 CGVD28 (Niveau moyen des mers)
Origine des altitudes : 10 mètres
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres
Déclinaison magnétique au centre de la feuille en 2003 : 15°29' ouest
Variation annuelle : 2,3' vers l'est
Coordonnées géographiques au centre de la feuille : 46°11'15" nord 74°07'30" ouest
Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0.0°
Coordonnée X, Y d'origine : 304 800, 0 mètres
Facteur d'échelle : 0.9999

(1 cm sur la carte équivaut à 20 000 cm sur le terrain, soit 200 mètres)

0 1,0 1,5 2 km
1/20 000

Sources

Données

Classification du réseau routier supérieur : Ministère des transports
Cote d'exploitation des réservoirs hydroélectriques : Hydro-Québec
Déclinaison magnétique : Commission géologique du Canada
Courbes de niveau : Photographies aériennes à l'échelle de 1/40 000; Commission de toponymie du Québec
Nomenclature géographique : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Crédits

Réalisation : Direction générale de l'information géographique
© Gouvernement du Québec 3^e trimestre 2003
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec

Données	Organisme	Date
VERSANT ARCHAMBAULT-OUAREAU	Ministère des transports	nd
BASSIN VERSANT DU FRESNE - OUAREAU	Hydro-Québec	1990
BASSIN VERSANT RIVIÈRE DU NORD	Commission géologique du Canada	2003
CORRIDOR FAUNIQUE (WILDLIFE CORRIDOR)	Photographies aériennes à l'échelle de 1/40 000; Commission de toponymie du Québec	2001
COUTURE DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA HOUAGUE	Commission de toponymie du Québec	nd
BASSIN VERSANT BRAS EST DE LA RIVIÈRE DU NORD	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2001
POINT DE RENCONTRE CRITIQUE DES BASSINS VERSANTS		
COUPES ALTIÉRIEURES RÉCENTES/VÉRIFICATION DE HAUTEUR PAR PRINCÈPE DE PRÉCAUTION		